

388w6 (2) 2

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2002.

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire - Je demande à Stéphanie BOCQUET de faire l'appel.

(Madame BOCQUET procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD; Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DA SILVA, DAVAL, MM. DECOCQ, DEGREVE, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KEÇHEMIR, MM. LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mme MAHIEU, MM. MARCHAND, MAUROY, Mme MERLIN, MM. MOREAU, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, PLANCKE, Mme POLIAUTRE, MM. QUIQUET, RICHIR, ROMAN, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés : Mmes MALLEVILLE (pouvoir), PHEULPIN-COQUEL (pouvoir), REDLICH, M. SINAGRA (pouvoir).

Je vous propose d'aborder les communications générales puisque vous savez que notre Conseil est consacré en grande partie, de manière ouverte, au thème de la sécurité, et je voudrais d'ores et déjà remercier l'ensemble des personnalités au premier rang desquels le Procureur de la République, le Commissaire Divisionnaire de Lille et l'ensemble de ceux qui ont accepté d'intervenir dans ce débat que je crois très important pour les Lilloises et les Lillois, faisant le point des actions que nous menons en matière de sécurité.

Auparavant, je voudrais en quelques mots vous faire part des communications.

Tout d'abord, faire connaître la nomination comme Directeur Général des Services de la Commune d'Hellemmes de Monsieur Jacques BILLET. Monsieur BILLET succède à Floriane GABRIELS qui a été nommée Secrétaire de la Mairie de Quartier du Vieux-Lille. Monsieur BILLET est attaché principal de 1ère classe, il était auparavant Directeur du Syndicat Intercommunal Alliance Nord-Ouest.

Je lui souhaite la bienvenue à la fois à Hellemmes et à Lille, et je lui souhaite beaucoup de succès dans ses fonctions.

Je voudrais aussi vous faire part de la prise de fonction le 1er janvier prochain de Monsieur Stéphane LATAWIEK en tant que Directeur de notre police municipale. Il est dans la salle, puisque pas encore en poste. Vous savez que Madame CARREZ assure désormais la responsabilité de Directrice Générale des Services au sein de la Ville d'Halluin. Nous avons donc mis en place une procédure de vacance d'emploi, et nous avons eu la chance d'avoir la candidature de Monsieur LATAWIEK qui est titulaire d'une Maîtrise de Droit privé, d'un diplôme de l'Institut de Criminologie, qui a commencé sa carrière en tant qu'officier de la Gendarmerie Nationale comme Adjoint au Commandant d'unité pendant quatre ans, notamment à Roissy.

Il s'est ensuite orienté vers la fonction publique territoriale après avoir été admis au concours externe de chef de service de police municipale. Il a rempli cette fonction à Chelles, puis à Carvin, avec le titre de Directeur de la Prévention et de la Sécurité.

.../...

Il possède donc une indéniable et multiple expérience professionnelle, et nous sommes ravis qu'il nous rejoigne pour diriger la Police Municipale. Nous lui souhaitons la bienvenue et lui adressons tous nos encouragements pour cette nouvelle mission.

Je suis heureuse qu'il soit là aujourd'hui. Ainsi, il aura un panorama de l'ensemble de l'action que nous menons dans notre ville en ce qui concerne la sécurité, et à travers son nouveau Directeur, c'est l'occasion pour moi de saluer l'ensemble de nos agents de police municipale qui, sous la responsabilité de Roger VICOT en tant qu'élu et de Jean-Pierre GUFFROY, Directeur Général Adjoint, effectue un travail de proximité souvent délicat mais ô combien fondamental pour nos concitoyens. Ils sont nombreux parmi nous ce soir, et je voulais les saluer particulièrement.

Je voulais informer le Conseil de l'installation du Conseil Communal de Concertation le 7 décembre dernier. C'était la troisième fois qu'un Conseil Communal de Concertation était installé depuis qu'il avait été créé par Pierre MAUROY, notre Maire Honoraire. Il est dorénavant présidé par Pierre de SAINTIGNON qui était à mes côtés, ainsi qu'Annick GEORGET qui est maintenant Présidente de la Commission Démocratie Participative, et de Michel FALISE qui est Président Délégué du Conseil Communal de Concertation.

Plusieurs nouveautés dans ce Conseil Communal.

Tout d'abord, et nous nous en réjouissons, il comprend maintenant la Ville de Lomme. Il a donc 151 membres au lieu de 124.

Sur les membres lillois, la moitié ont été réélus, et la moitié sont des nouveaux, ce qui veut dire que nous avons, à la fois, une certaine permanence et en même temps une certaine nouveauté dans sa composition. Ceci est une bonne chose.

Je voudrais rappeler le travail très important mené par le Conseil Communal de Concertation qui nous a rendu 44 avis particulièrement motivés lors de son précédent mandat, et je voudrais adresser mes félicitations aux deux Vice-Présidents qui ont été élus, Bruno DELAVAL et Béatrice BAUMANN, tout en notant, pour que vous soyez au courant, que le Conseil a décidé dès cette séance présidée par Pierre de SAINTIGNON que trois thèmes particuliers seraient étudiés dans les semaines qui viennent :

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, avec l'accessibilité au plus grand nombre ;

Les enjeux de l'alimentation pour la collectivité, ce qui rentrera en synergie avec le travail mené par Danielle POLIAUTRE sur « l'année de l'alimentation » ;
La promotion de Lille par les Lillois.

Dans un autre ordre d'idée, je voudrais aussi vous signaler que la métropole lilloise a été classée 4ème au palmarès des villes, derrière Grenoble, Strasbourg et Lyon en ce qui concerne la qualité des transports en commun.

Ceci reconnaît, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, le travail majeur mené par la Communauté pour développer l'offre de transport, notamment le week-end, la nuit, avec un taux de couverture maximum puisque, aujourd'hui, les transports touchent un périmètre qui correspond à l'aire urbaine recensée par l'INSEE.

.../...

Je pense que cette nomination est une belle victoire pour ceux qui s'en occupent, particulièrement le Président de la Communauté Urbaine, Pierre MAUROY, et son Vice-Président délégué aux Transports, Eric QUIQUET, dont chacun sait qu'il porte, au nom du Président, des dossiers importants comme le projet tram-train qui va compléter notre offre en matière de transport.

Un mot pour vous rappeler que nous avons accueilli le Premier Ministre le 25 novembre de deux façons : par un débat sur la décentralisation qui a donné lieu à un échange politique de bon niveau, mais néanmoins assez ferme au Palais des Congrès, de part et d'autre, chacun a pu faire part de sa position, et aussi à l'Hôtel de Ville pour une réception républicaine comme il se doit.

Cela a été l'occasion de rappeler au Premier Ministre combien la Ville de Lille avait été, à partir des lois votées lorsque Pierre MAUROY les a engagées en tant que premier Ministre, depuis 1982, à la pointe de la décentralisation et de la démocratie locale, rappeler au Premier Ministre combien ce beffroi est pour nous le symbole des libertés communales mais aussi de l'égalité.

Et puis, cela a été l'occasion de lui faire un petit clin d'œil sur le fait que nous attendions une décision particulière, celle de l'autorisation de l'extension du stade Grimonprez Jooris puisque le Premier Ministre nous expliquait que les décisions devaient être prises là où elles sont le plus proche des citoyens, c'est-à-dire en ce qui nous concerne dans la Communauté Urbaine et dans la Ville.

Vous avez à cet égard lu la presse, je voudrais simplement vous dire que nous avons appris vendredi matin que le Ministre de la Culture avait autorisé l'extension du stade Grimonprez Jooris malgré un avis négatif de la Commission Nationale des Monuments Historiques et après un avis positif de la Commission Départementale des Sites.

Je voudrais redire ici la grande satisfaction pour tous les Lillois et les supporters du LOSC, également pour notre grande équipe qui a besoin au niveau métropolitain d'un stade à la hauteur de ses ambitions -et j'espère qu'elle nous prépare de nouvelles victoires- mais aussi comme nous l'avons chacun dit parce que nous savons que cette reconstruction du stade est une occasion pour valoriser la Citadelle et valoriser un environnement de qualité avec le Champ de Mars complètement réaménagé.

Je voudrais redire ici comme je l'ai dit devant la presse combien le soutien et l'engagement personnel de Pierre MAUROY dès le début de la réflexion sur ce grand stade a été majeur à la fois pour fixer le principe de la nécessité d'avoir un grand stade au niveau métropolitain et pour reconnaître que le stade Grimonprez Jooris, dont chacun connaît ce qu'il représente pour les supporters du LOSC à Lille, était l'endroit privilégié.

Vous savez que Pierre MAUROY a proposé à la Communauté Urbaine la prise de compétence pour ce stade et la reconstruction à cet endroit même, et je voudrais lui dire combien son engagement, ainsi que celui que nous avons été amenés à prendre lui comme moi-même, sur la valorisation de la Citadelle et son environnement et notamment l'achat par la Communauté Urbaine des 8 hectares de l'Armée de cette Citadelle, sont des éléments qui ont été majeurs dans la décision courageuse, il faut le dire, que le Ministre a prise.

Je voudrais remercier particulièrement ceux qui, dès le départ, ont travaillé sur ce dossier qui, maintenant, va être transféré à la Communauté Urbaine qui va en avoir la charge pleine et entière, à savoir Pierre de SAINTIGNON, Premier Adjoint, qui a porté ce dossier dès le départ dans ses aspects sportifs comme techniques, associé à Eric QUIQUET qui a travaillé et continuera à le faire en liaison avec la Communauté Urbaine, à la fois sur la valorisation de l'environnement mais aussi sur les déplacements et les transports qui sont un enjeu majeur pour ce nouveau stade.

.../...

Remercier également Michèle DEMESSINE qui, chargée des Sports à Lille comme à la Métropole, sera amenée à présider le Comité de transfert dans les jours qui viennent.

Je voudrais aussi remercier le Ministre de la Culture car j'ai été Ministre et je sais quelle difficulté il y a à prendre une telle décision quand on a un avis négatif aussi fort de la part d'une Commission comme la Commission des Monuments Historiques. Si le dossier de notre stade n'avait pas eu autant de qualités, responsabilité qui revient très largement à notre Directeur Général des Services, Régis CAILLAU qui a à la fois porté ce dossier sur le plan technique, négocié avec l'Armée et conduit les négociations avec les élus et le Ministre, nous n'aurions sans doute pas eu cette décision.

Je crois qu'elle réjouit la quasi totalité des Lillois, ceux qui sont amoureux de la Citadelle et de notre patrimoine et ceux qui sont des supporters du LOSC.

J'ai été amenée à le dire au Ministre, il n'y a pas pour nous une grande culture et une petite culture. La Citadelle fait partie de notre histoire et donc de notre culture commune, mais le LOSC fait aussi partie de notre histoire à un autre niveau, un autre titre, et je suis heureuse que ces deux éléments majeurs de la culture métropolitaine et lilloise aient été reconnus dans la décision du Ministre.

Un mot pour vous dire que nous avons présenté le 5 décembre dernier, avec Didier FUSILLIER, la programmation de l'année 2004. Nous préparons avec Catherine CULLEN un document spécifique sur Lille et un petit film que je vous propose de présenter au prochain Conseil Municipal. Ce sera aussi l'occasion pour nous de compléter le programme général officiel par les premiers dossiers qui viennent des quartiers, qui ont d'ores et déjà été étudiés, et qui vont compléter le dossier général de Lille 2004, et donc de faire en sorte que Lille 2004 ne soit pas seulement ces grandes manifestations dont nous avons parlé, mais aussi l'occasion de montrer très concrètement combien des Lillois, combien des associations culturelles en dehors de nos grands équipements vont participer à cette manifestation. Nous serons donc amenés à en reparler lors du prochain Conseil Municipal.

Dernier point avant d'en arriver à la sécurité, un petit mot sur le projet d'implantation d'un casino à Lille. La presse s'en est fait l'écho la semaine dernière. Il est vrai que moi-même j'y avais fait référence comme d'un projet possible lors de la conférence de presse de rentrée. Je voudrais à la fois dire que rien n'est encore décidé par la Majorité municipale et donc a fortiori par le Conseil Municipal, et que j'ai demandé à Madame DA SILVA de bien vouloir préparer un dossier nous permettant de prendre une décision sur l'ensemble des conséquences de l'éventualité de la construction d'un casino dans l'espace de notre ville.

Chacun sait que ces dossiers sont des dossiers extrêmement délicats, qui nécessitent à la fois beaucoup de rigueur, beaucoup de clarté, et c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que Madame DA SILVA, personnellement, puisse traiter de ce dossier et nous faire part de ses propositions que nous examinerons en majorité municipale et que nous serons éventuellement amenés à discuter au Conseil Municipal.

Un dernier mot pour vous tenir au courant de l'évolution de la situation des Bosniaques et Kosovars qui sont installés dans ce qu'il faut bien appeler un bidonville, rue de Marquillies.

Vous savez que l'Etat s'était engagé à reclasser et reloger ces personnes. Les procédures sont aujourd'hui totalement en place et le Préfet m'a indiqué que la relogement de ces familles interviendrait au plus tard à Noël, c'est-à-dire dans les jours qui viennent.

De la même manière, je voudrais informer le Conseil Municipal que nous avons décidé d'ouvrir l'ancienne école Récamier qui a été aménagée et ouverte depuis le lundi 9 décembre, étant donné que le froid est arrivé très fortement dans notre ville, afin de pouvoir accueillir des adultes qui, éventuellement, ne pourraient pas être logés dans les dispositifs d'hébergement d'urgence.

Je dois dire que pour l'instant -et nous faisons le point tous les jours avec la DDASS et la Préfecture- nous arrivons à loger, même avec difficulté, l'ensemble de ceux qui sont à la rue, demandeurs d'asile ou sans domicile fixe. Mais cette souplesse qui nous est apportée par l'ouverture que nous avons décidée est, me semble-t-il, un élément important.

Voilà, Mesdames et Messieurs, pour les communications.

Chemise n°31

Rapporteur : Monsieur VICOT,
Adjoint au Maire

STATIONNEMENT ET TAXIS

02/1172 - Stationnement sur voirie - Approbation des comptes rendus technique et financier - Année 2001.

02/1173 - Approbation des comptes rendus d'activités 2001 du parc de stationnement des Tanneurs.

02/1174 - Approbation des comptes rendus d'activité 2001 du parc de stationnement du Nouveau Siècle.

Adoptés.

C.L.S.P.D

02/1175 - Contrat de Ville - XIIème Plan - Plan d'actions de prévention de la délinquance et de lutte contre la toxicomanie - Programme 2002 (répartition complémentaire - fin de programme).

02/1183 - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Composition - Modification.

Adoptés.

Madame le Maire - Je vous propose maintenant d'aborder ce Conseil particulier sur la sécurité.

Je vais donc immédiatement passer la parole à Roger VICOT, Adjoint chargé des problèmes de sécurité, remercier à nouveau nos invités, et formellement lever la séance du Conseil Municipal puisque, comme vous le savez, des personnes non élues ne peuvent s'exprimer en l'état dans le Conseil Municipal.

Je lève donc la séance pour continuer nos débats, et je reprendrai le cours du Conseil à la fin de ce débat sur la sécurité.

(suspension de séance)

Je passe la parole à Monsieur VICOT.

.../...

M. VICOT - Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, permettez-moi en préambule à mon tour de remercier les invités exceptionnels qui ont accepté d'intervenir et d'apporter leur témoignage lors de ce Conseil Municipal un peu exceptionnel :

Monsieur Philippe LEMAIRE, Procureur de la République

Monsieur DRON, Commissaire Central

Monsieur GODELLE, Directeur du Club de prévention « Itinéraires »

Monsieur DELAIRE, Directeur d'Euralille

Madame OVAERE, de l'Association intercommunale d'aide aux victimes

Monsieur BARBIER de la Police Municipale

Monsieur DEPREZ du collège Mme de Staël.

Mais je vous propose de commencer par un petit film qui est en fait un micro-trottoir dans lequel un certain nombre de Lillois et de Lilloises ont été interrogés abruptement sur la question de la sécurité.

(film)

Rappelons que la sécurité est un droit fondamental au même titre que le droit à l'éducation, à la culture, au logement. Chacun a droit à la tranquillité dans sa vie quotidienne, à la sérénité dans ses actes de tous les jours, et à vivre en sécurité.

Il est donc parfaitement compréhensible que la multiplication des actes de délinquance, notamment de petite délinquance, la plus insidieuse, exaspère ceux qui en sont victimes et que la violence soit tout à fait insupportable.

Cette délinquance provoque, on le sait, une angoisse collective et génère ce fameux sentiment d'insécurité qui, bien que réel et réellement difficile à vivre, est parfois disproportionné au regard de la réalité des faits.

L'insécurité constitue de plus une véritable inégalité sociale dans la mesure où elle touche les plus fragiles et les plus démunis.

La tranquillité publique et la sécurité doivent donc être restaurées pour tous, partout, et surtout dans les mêmes conditions pour tous. Pas question donc de légitimer l'idée qu'on entend parfois selon laquelle à chacun sa sécurité selon ses moyens, à chacun sa tranquillité en fonction de sa capacité à pouvoir se protéger. Cela conduirait à couper la France en deux parties, les plus favorisés pouvant investir dans leur protection, les plus faibles restant victimes des actes de délinquance.

Il s'agit donc bien là d'une véritable mission de service public qui nous incombe.

Notre objectif, on l'a dit à plusieurs reprises, est simple : tout acte de délinquance ou d'incivilité, quel qu'il soit, doit entraîner une sanction rapide, juste et proportionnée. Cette réponse doit être apportée en toutes circonstances et aucun de ces actes ne doit rester impuni. C'est la condition d'une politique crédible.

.../...

Notre démarche.

Avant tout, la restauration de la sécurité pour tous nécessite une approche globale, approfondie et partenariale. Approche globale qui aille clairement de la prévention jusqu'à la sanction. C'est la condition de l'efficacité.

Un point à souligner : prévention et laxisme ne sont pas synonymes. Ainsi lorsqu'un jeune est condamné à effectuer un travail d'intérêt général ou une centaine d'heures de travail au profit de la collectivité, cette mesure doit être appliquée avec exigence parce qu'elle a aussi pour but d'anticiper et d'éviter des comportements plus graves.

De même, lorsqu'à l'occasion d'une incivilité, on découvre qu'un jeune est lui-même une victime, son accompagnement par l'Aide Sociale à l'Enfance lui permettra d'évoluer et de se socialiser.

Approche globale, disais-je. Approche approfondie également où chacun des acteurs joue son rôle. Elle doit nécessairement inclure la Police Nationale et Municipale, la Justice, les éducateurs, les responsables des transports en commun, les services de médiation et d'aide aux victimes, les enseignants, les bailleurs et les acteurs sociaux. Cela signifie que chacun est appelé à remplir son rôle et sa mission pleinement et en toute responsabilité.

Approche globale et approfondie, approche partenariale aussi.

Ce partenariat doit réunir l'ensemble des acteurs de la Sécurité, tous ceux qui, au plus près de la vie quotidienne de nos concitoyens, ont entre leurs mains une partie des informations, une partie des compétences, et donc une partie de la solution.

En reconstituant ensemble le puzzle du tableau des faits de la délinquance, nous pouvons ensuite agir chacun avec nos moyens dans le cadre d'objectifs partagés et d'une action coordonnée. Il s'agit de la seule méthode efficace pour conduire des actions multiples et surtout agir à long terme.

C'est d'ailleurs l'idée générale qui avait amené la création des Contrats Locaux de Sécurité, les C.L.S., par le Gouvernement de Lionel JOSPIN, le C.L.S. de Lille ayant été signé dans cet Hôtel de ville en 1999 par Jean-Pierre CHEVENEMENT, alors Ministre de l'Intérieur.

Les textes ont évolué depuis, on en a parlé ces derniers mois en Conseil Municipal, notamment sous le Gouvernement actuel qui a institué les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, les C.L.S.P.D., et dissous les Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance.

Pour la Ville de Lille, je voudrais dire que nous avons souhaité préserver l'acquis, l'expérience et le réseau du C.C.P.D. en créant un Comité Local de Prévention qui nous permet de continuer à travailler dans les mêmes conditions avec ce réseau.

Notre mission de coordination.

Depuis novembre 2000, Martine AUBRY a initié cette nécessaire coordination avec l'ensemble des acteurs concernés en créant les premières cellules de veille et en instituant des rencontres régulières, qui ont perduré, avec le Préfet délégué à la Police et le Procureur de la République.

Aujourd'hui, l'ensemble des quartiers lillois sont couverts par les cellules de veille, et c'est à travers elles que nous faisons vivre ce travail en commun.

.../...

Les différents intervenants qui vont prendre la parole dans un instant en décriront le fonctionnement. Simplement, un chiffre. Aujourd'hui, nous disposons de 7 cellules de veille qui se réunissent au minimum une fois par mois et plus souvent lorsque la situation le nécessite.

L'intérêt de ce travail en commun réside dans le fait qu'il mobilise les énergies et l'ensemble des compétences disponibles. Il permet ainsi d'agir tout au long de la chaîne que forment les acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

Au cœur de ce dispositif, bien sûr, la Police nationale qui intervient pour garantir à l'ensemble des citoyens une égalité d'écoute, d'intervention et de traitement des phénomènes de délinquance.

Depuis 1999, la Police de proximité qui a été instituée en se rapprochant des quartiers lillois, les connaît mieux, les sent mieux. La mise en place des bureaux de police de proximité a eu en outre un effet positif sur la sécurité et le sentiment d'insécurité en rapprochant les lieux d'écoute, les lieux d'accueil au cœur des quartiers lillois.

La Police municipale est également au cœur de ce dispositif qui est disponible 24 h/24 h durant toute l'année, Monsieur BARBIER en parlera tout à l'heure. Elle applique les arrêtés du Maire bien sûr, et fait en sorte que les Lillois puissent vivre collectivement de la meilleure façon possible. La nuit, la Police municipale protège les biens publics et régule l'animation en limitant les nuisances sonores.

Enfin, au cœur de ce dispositif, la Justice avec qui nous travaillons en parfaite complémentarité. Il est évident que le rappel à la loi et la sanction font partie intégrante du système.

Monsieur Philippe LEMAIRE, Procureur de la République, nous parlera dans un instant des Délégués du Procureur qui seront installés dans les semaines qui viennent. Ceux-ci, et c'est une nouveauté, en traitant les infractions, les incivilités et ce qu'on appelle la primo-délinquance, vont renforcer cette volonté d'opposer une réponse immédiate et proportionnée aux actes de délinquance. Les Délégués du Procureur pourront en effet décider d'une sanction immédiate, graduée, allant du rappel à la loi à la sanction, et pouvant se traduire par la réparation ou une peine d'amende.

En amont de ce dispositif, les éducateurs et les clubs de prévention qui prennent en charge les mineurs pour les sortir d'un environnement ou d'un mode de vie qui les a conduits à la délinquance. Il s'agit là d'un travail difficile, d'un travail de longue haleine pour renouer le dialogue et renouer la confiance avec des jeunes parfois déscolarisés, parfois sans soutien familial, et parfois même totalement livrés à eux-mêmes.

Les agents locaux de médiation sociale, les A.L.M.S., qui sont présents en permanence dans nos quartiers et qui font en sorte d'apaiser les conflits, d'intercéder, de réparer, de négocier, de s'interposer parfois. J'ai pour habitude de les appeler —ce n'est pas péjoratif dans ma bouche, et ils le savent— nos « démineurs » puisqu'ils déminent des situations qui, potentiellement, pourraient devenir plus difficiles. Leur action se mesure aussi au nombre de fois où la Police nationale n'a pas à intervenir après leur passage parce que, précisément, la situation a été « déminée » et qu'elle n'a pas dégénéré. Ils sont au nombre de 26 à Lille, et ils sont présents parmi nous ce soir —je les vois, avec leur bel uniforme...

Egalement dans ce dispositif, mais davantage dans des missions d'accompagnement, le travail des nombreuses associations lilloises que nous avons réunies au sein du comité local de prévention et qu'animent avec moi Ariane CAPON, Brigitte MERLIN, Frédéric MARCHAND et Cyriaque CACHEUX, et notamment toutes ces associations qui oeuvrent dans le domaine de la parentalité.

.../...

On sait à quel point la qualité de l'environnement familial est importante pour l'équilibre de la personnalité, et lorsque cet équilibre est remis en cause, fragilisé, ces associations interviennent pour retisser autant que faire ce peut les liens au sein de la famille.

L'accompagnement et l'aide aux victimes sont une facette très importante de notre action. De très nombreuses victimes d'actes de délinquance sont en effet totalement démunies, et même parfois totalement ignorantes des procédures complexes qui existent et même des droits qui sont les leurs.

Il est de notre devoir de les accompagner, de les écouter, de les orienter, de les informer de la suite de leur démarche, et nous le faisons quotidiennement en Mairie de Lille avec les services de la Médiation d'une part, mais aussi en partenariat avec l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes dont Madame OVAERE nous parlera tout à l'heure.

Parlons maintenant des résultats de l'ensemble de ce dispositif qui a été mis en place.

Aujourd'hui, les résultats à Lille, on peut le dire, sont encourageants. L'an dernier, la délinquance globale augmentait à Lille d'environ 3%, un chiffre qui restait en deçà de la moyenne nationale, mais nous pourrions annoncer -et je pense que le Commissaire Central en parlera tout à l'heure- qu'à la fin de l'année 2002, nous avoisinerons une baisse d'environ 1% sur l'ensemble de la ville.

Un chiffre qui mérite qu'on s'y attarde compte tenu du contexte. Aujourd'hui, on compte à Lille un peu plus de 32.700 faits par an globalement, tout compris, un peu plus de 35.000 faits si on inclut les communes associées d'Hellemmes et de Lomme. C'est un chiffre qui reste stable ces dernières années, mais il faut souligner qu'il est encourageant compte tenu du fait que Lille, ces dernières années, s'est considérablement développée et a donc de fait fortement augmenté son attractivité.

C'est ce qui explique d'ailleurs que ces faits de délinquance soient recensés principalement en centre-ville, c'est-à-dire la partie de la ville qui attire le plus les touristes, mais aussi les délinquants éventuels.

La nature des faits.

Quels sont les faits que l'on rencontre le plus souvent à Lille dans les faits de délinquance ?

Nous avons noté sur l'évolution de cette année une augmentation assez faible de la délinquance sur la voie publique, et notamment des vols avec violence qui, en nombre, restent néanmoins peu importants puisqu'ils ne représentent que 4,5% du total de la délinquance.

Donc, augmentation des faits de vols avec violence, mais en nombre, c'est une catégorie de faits qui reste peu importante.

Et puis, dans les diminutions sensibles qu'on citait cette année, diminution des cambriolages, des vols à la tire, des vols de voiture, et des vols à la roulotte.

Notons également que cette baisse intervient alors qu'un nouveau bureau de police de proximité a été ouvert à Euralille -on en a parlé à plusieurs reprises ici- avec un appui financier important de la Mairie, et que l'ouverture d'un bureau de police génère mathématiquement, arithmétiquement, un nombre de plaintes supplémentaires puisque, pour les plaignants, il y a une possibilité supplémentaire de se rendre à un bureau de police immédiatement accessible. Donc, malgré cette augmentation de plaintes, presque arithmétique, presque naturelle, nous annonçons une baisse, faible certes pour le moment, mais qui est intéressante à détailler.

.../...

Alors, le dispositif, les résultats.

Nous avons convenu avec Madame le Maire qu'un effort important restait à porter sur des points que nous considérons encore comme trop faibles.

Premier point sur lequel nous devons continuer à porter l'effort vraisemblablement en priorité, c'est la question des associations d'aide à la parentalité qui ne sont pas assez nombreuses à Lille et qui, quand elles existent, sont composées de gens dynamiques et fortement impliqués, mais ce sont beaucoup de petites associations qui, peut-être, n'ont pas assez les moyens d'intervenir dans ce domaine de la parentalité. Nous devons donc les aider.

De même avec les éducateurs spécialisés, sûrement trop peu nombreux sur la ville et qui ont besoin de pouvoir approfondir leur travail notamment dans le domaine de la récidive, dans le domaine de la toxicomanie. Nous travaillons avec le Conseil Général du Nord à l'élaboration d'un contrat territorial de prévention qui va nous permettre de remettre à plat l'ensemble des données et de travailler à un renforcement de l'action dans ce domaine.

Des points sur lesquels nous sommes inquiets, on en a parlé déjà deux fois dans cette assemblée.

La baisse sensible d'un certain nombre de crédits d'Etat. On l'a souligné, les acteurs eux-mêmes l'ont souligné, je pense aux acteurs de la prévention de la toxicomanie, aux acteurs de la prévention spécialisée.

Des attentes aussi. Nous attendons que des décisions fortes soient annoncées en matière d'effectifs dans la police nationale, en matière d'effectifs dans la Justice, même si vient d'être annoncée l'arrivée d'ici l'été prochain d'environ 80 fonctionnaires de police sur Lille.

Il faut souligner que Lille est un cas particulier. Nous ne sommes pas seulement une ville importante de 215.000 habitants, nous sommes surtout une ville centre au cœur d'une agglomération de 1.200.000 habitants, 1.500.000 avec la proche Belgique avec laquelle nous avons beaucoup de liens, avec laquelle nous travaillons beaucoup, ce qui génère effectivement et évidemment un certain nombre d'actes de délinquance supplémentaires puisque nous sommes le cœur de cette métropole. De ce fait, nous avons des problèmes spécifiques au cœur de la métropole, comme par exemple le problème de la prostitution.

Parmi les projets que nous soutenons, et pour lesquels Madame le Maire a déjà engagé un certain nombre de démarches depuis un certain temps :

une Maison de la Justice et du Droit qui permettra de renforcer l'accès aux droits de manière générale, et plus particulièrement l'accueil des victimes et leur prise en charge ;

un centre d'éducation renforcée qui autorisera l'accueil en dehors de leur quartier, et pour des périodes limitées dans le temps, d'un certain nombre de jeunes délinquants qui ont besoin d'un encadrement renforcé dispensé par des professionnels ;

Enfin, j'en ai parlé plus haut, et Monsieur le Procureur va en parler, les Délégués du Procureur de la République qui seront installés d'ici quelques semaines. Je rappelle que ce dossier, à la demande de Madame le Maire, avait été engagé, il y a plusieurs années déjà avec Monsieur MATON, prédécesseur de Monsieur LEMAIRE.

.../...

En conclusion de ce tableau général de la politique que nous menons, je souhaiterais resituer les phénomènes de délinquance dans un contexte plus général. La délinquance ne se limite pas à ce que, finalement, on entend spontanément par ce mot.

Cette forme de délinquance s'intègre dans un phénomène beaucoup plus vaste, qu'on pourrait appeler l'absence de civisme, le manque de responsabilité, et surtout le manque de prise en compte par un grand nombre de personnes de la notion d'intérêt général.

Sont aussi quelque part des délinquants, il faut le dire, les chauffards qui déciment des familles entières en quelques secondes, les marchands de sommeil qui exploitent de la manière la plus honteuse, la plus scandaleuse, la misère des plus pauvres, la misère de ceux qui sont déjà dans les pires difficultés. Et puis aussi, toutes proportions gardées bien sûr, ceux qui considèrent que la ville doit accueillir tous les détritres possibles et imaginables, sans souci d'hygiène, sans souci de propreté, et sans souci de l'intérêt collectif. Et puis aussi ceux qui ne comprennent pas, ceux qui ne veulent pas comprendre, que le bruit est aussi une vraie nuisance, notamment la nuit.

Une ville est avant tout une collectivité de vies, et comme toutes les collectivités, elle ne peut survivre et se développer qu'en se dotant de règles de vie commune, et le respect de ces règles qui sont faites pour protéger l'intérêt de tous, pour protéger l'intérêt général, c'est ce qu'on appelle le civisme et la citoyenneté.

Sans civisme, la collectivité est nécessairement soumise à tous les affrontements. C'est donc ce civisme-là, cette citoyenneté-là qu'il nous faut aussi préserver avant tout.

Je le disais en préambule, tout acte de délinquance et d'incivilité, quel qu'il soit, doit entraîner une sanction rapide, juste et proportionnée.

Cet objectif, que nous nous sommes fixés, demande, pour que nous puissions l'attendre, à la fois du temps et de l'énergie. C'est un travail de longue haleine, mais je puis vous assurer de notre détermination la plus totale dans ce domaine.

En conclusion, je voudrais bien sûr remercier l'ensemble des partenaires avec lesquels nous sommes en contact presque quotidien autour de cet objectif partagé. Monsieur AMBROGGIANI, le Préfet délégué à la Sécurité et à la Défense, Monsieur LEMAIRE, Procureur de la République, qui fait toujours preuve d'écoute et de disponibilité, Monsieur MITTAUX, Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Monsieur DRON, Commissaire Central de Lille avec qui la collaboration et le travail sont, à mon sens, d'une particulière qualité et dont je salue le sens élevé du service public, l'ensemble des partenaires des cellules de veille, l'ensemble des acteurs de la prévention, et bien sûr l'ensemble des services municipaux sous la Direction Générale de Jean-Pierre GUFFROY, le service du C.L.S.P.D., les A.L.M.S. et l'ex-C.C.P.D., actuel C.L.S.P.D..

J'en ai terminé, Madame le Maire. Pour illustrer ce que je viens de dire, nous pourrions, comme il en a été convenu, laisser la parole et entendre le témoignage de l'ensemble des acteurs dont nous venons de parler.

Je voudrais donc laisser la parole à Monsieur DRON, Commissaire Divisionnaire, Commissaire Central de Lille, Chef du district de sécurité publique de Lille, qui va nous décrire l'action de la Police Nationale dans l'ensemble de ce dispositif.

M. DRON - Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, c'est un exercice particulier pour un Commissaire de Police d'avoir à expliquer et à donner des points de détail sur l'action de ses services, mais c'est avec plaisir puisque, comme le disait Monsieur VICOT, le sens du

.../...

service public est partagé par tous les policiers, et qu'en fait, le but de la Police est bien de permettre à la population d'une ville d'exercer ses libertés.

Compte tenu de la concision de cette intervention, il me paraît indispensable de présenter d'abord, en quelques grands traits, ce qu'est la Police Nationale à Lille par rapport au territoire concerné par son action, sa population, avant d'aborder la délinquance et l'insécurité constatée à Lille, notre organisation interne, la police de proximité, et enfin, les perspectives d'un avenir proche.

La circonscription de la Sécurité Publique de Lille.

Lorsqu'on parle de police à Lille, du Commissariat Central, il s'agit en fait de la Circonscription de la Sécurité Publique, structure administrative compétente pour prévenir et traiter les problèmes de sécurité locaux.

En étant très concis, les effectifs de la circonscription sont de l'ordre de 1.600, dont 9 Commissaires, 90 officiers, 1200 gradés et gardiens, plus 200 adjoints de sécurité, et 100 personnels administratifs.

Son territoire. Je passe sur l'aspect District et Direction Départementale, le District étant l'agglomération des circonscriptions de Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières. Je suis en même temps Chef de ce District, et la Direction Départementale est dirigée par Monsieur MITTAUX, dont on a parlé tout à l'heure.

Le territoire de notre action.

Le ressort territorial de la circonscription de Lille est celui des 27 communes autour et avec Lille, allant d'Ostricourt à Wambrechies, en passant par Villeneuve d'Ascq et Pérenchies.

La population de cet ensemble comprend 577.000 habitants, la ville de Lille avec ses communes associées d'Hellemmes et Lomme, compte 220.000 habitants, soit 38% du total de la circonscription.

La délinquance constatée.

Lorsqu'on parle de délinquance constatée pour les policiers, il s'agit des faits classés dans les catégories de crimes et délits du Code pénal. Ce sont les statistiques officielles correspondant aux plaintes déposées et aux procédures traitées par les services du Commissariat Central.

En 2001, comme l'a dit Monsieur VICOT, nous avons constaté 66.000 faits sur la circonscription, soit 34.000 (j'arrondis) sur Lille, ce qui représente 51% du total de la circonscription.

Nous avons connu une augmentation de 3% de la délinquance entre 2000 et 2001 pour la circonscription et de 4% pour Lille intra-muros.

Pour la délinquance sur la voie publique, ce sont surtout les vols avec violence qui ont augmenté (environ 30%). Il est à préciser que cette augmentation de 3 et 4% est inférieure à l'augmentation nationale de l'année 2001.

Pour mettre en perspective la position de Lille au niveau national, quelques éléments concernant le taux de délinquance pour 1000 habitants pour 2001.

.../...

Le taux national est de 68 faits pour 1000 habitants

Paris : 146

Marseille : 122

Lyon : 110

Lille : 118.

A l'interne, lorsqu'on regarde la répartition, on s'aperçoit que Lille intra-muros faisait 176 faits pour 1000 habitants et Lille-centre : 417.

Je rejoins l'analyse qu'a faite tout à l'heure Monsieur VICOT, à savoir que les centres des grosses métropoles concentrent les flux de populations, et que si la population ne ressent pas un sentiment de sécurité fort dans la mesure où elle réside dans les centres villes, nous avons des millions de personnes qui y passent. Cette délinquance concentrée par ce flux important se transforme, quand on regarde bien toutes les plaintes qui viennent du département et qui concernent les faits commis au centre de Lille, et représente ce taux important de 417 faits pour 1000 habitants.

En regard, je dirai que Fives compte 96 faits pour 1000 habitants en 2001 ;

Lomme : 75

Hellemmes : 71.

Pour les 11 premiers mois de l'année 2002, nous notons pour l'ensemble de la circonscription de Lille, une stabilité, puisque nous avons une baisse de 0,5%, et pour Lille intra-muros une baisse de 1%. En notant que le début de l'année 2002 avait connu une augmentation nette qui s'était inversée au milieu du printemps.

Au niveau des résultats enregistrés correspondant principalement aux affaires élucidées, le taux est de l'ordre de 20%, stable d'une année sur l'autre, et l'année 2002 ne fera pas exception.

Au niveau de l'organisation des services du commissariat central, autour du commissariat central et de ses services centraux, existent 5 divisions de police de proximité (Villeneuve d'Ascq, Marcq-en-Baroeul, la Madeleine, Lomme et Wattignies).

La police de proximité sur Lille intra-muros comprend 9 bureaux de police correspondant aux quartiers de la ville principalement chargés du contact avec la population, ses partenaires, et de faire le lien avec les services d'appui du Commissariat central pour optimiser les réponses de sécurité.

Les principaux services d'appui sont les sections qui travaillent 24 h/24 h, qui assurent police-secours notamment, la B.A.C., la brigade anti-criminalité qui est composée d'une centaine d'hommes qui travaillent essentiellement la nuit, les groupes d'appui de police de proximité, la brigade canine, la section motocycliste.

Chaque division de police de proximité est placée sous la direction et la responsabilité d'un chef de division, et chaque secteur, territoire d'un bureau de police, sous le commandement d'un chef de secteur.

.../...

La mise en place de la police de proximité sur la circonscription de Lille il y a deux ans environ a permis de restructurer les services, placer l'obligation de résultats par rapport à la demande de la population en objectif prioritaire avec l'anticipation, et donner des moyens supplémentaires à la Police nationale.

Le partenariat avec les Mairies et les autres partenaires locaux a aussi été un des piliers de la police de proximité.

Dans ce cadre, a été créé à Lille le nouveau bureau de police du Faubourg de Béthune, tandis que les bureaux de Lille centre étaient transférés de la rue Ovigneur dans les locaux neufs à Euralille, ainsi que le bureau de police de Fives dont le transfert a été réalisé la semaine dernière dans des locaux neufs.

Le partenariat.

C'est une dimension extrêmement importante pour la Police Nationale et le Commissariat Central. Si le partenariat avec les municipalités, celle de Lille en l'occurrence, fonctionnait à Lille depuis de nombreuses années, la réforme de la police de proximité accompagnée et suivie par plusieurs circulaires internes a renforcé notablement leurs liens.

Ainsi, la convention de coordination avec la Police Nationale qui permet d'harmoniser et de coordonner leurs actions.

Ainsi, les réunions régulières fixées localement au rythme hebdomadaire entre les responsables du Commissariat Central et ceux de la Police de proximité, avec les Maires ou leurs représentants, et qui se tiennent d'une façon immanquable à Lille.

Ainsi aussi les récents textes instituant l'obligation pour la Police Nationale d'informer rapidement les Maires de tout événement de nature à troubler l'ordre public sur le territoire de leur commune.

Tout ces faits convergent vers cette obligation de partenariat qui existait bien avant la mise en place de la police de proximité, mais qui est renforcée par cette dimension.

Je ne veux pas oublier le Contrat Local de Sécurité, structure de partenariat s'il en est, institué depuis plusieurs années, qui permet, parallèlement au cadre de la Police de proximité, de travailler en concertation et en partenariat autour de territoires reconnus avec tous les intervenants locaux.

Au niveau lillois, la traduction concrète et efficace du Contrat Local de Sécurité est essentiellement la tenue régulière des cellules de veille -je peux témoigner de leur efficacité- qui permettent de détecter les situations d'insécurité, coordonner et préciser les actions, évaluer les résultats, et permettre un suivi très concret, en rassemblant à côté des élus des associations de prévention, d'aide aux victimes, les bailleurs sociaux, l'Education Nationale, la Justice, et bien sûr les services de Police.

Je veux en terminer avec quelques perspectives.

Le premier point est le redéploiement territorial police/gendarmerie avec la cession annoncée de six communes au sud de Seclin, et la reprise de communes autour de Lille, qui va nous permettre de disposer d'un territoire plus homogène.

.../...

Deuxième élément qui concerne plus spécialement Lille, d'initiative interne, le dédoublement de la division de Police de proximité de Lille intra-muros, les deux nouveaux chefs de division étant déjà opérationnels, pour assister le Commissaire MING, Chef de la Police de proximité de Lille intra-muros, et qui devient en fait l'adjoint du Chef de Police de proximité.

Ce dédoublement va provoquer des structures nouvelles venant renforcer le dispositif existant, la création dès le début 2003 de deux groupes d'appui supplémentaires pour Lille intra-muros, un groupe d'appui judiciaire pour être plus performant dans les enquêtes de quartier, et un groupe d'appui de voie publique, sœurs de la Brigade d'Information et d'Intervention, la BII, pour assister les chefs de secteur lillois dans leur action sur la voie publique, en complément de l'action des services centraux, notamment du Service d'Investigation et de Recherches.

Le rapprochement opérationnel déjà entamé de services opérationnels de voie publique, la police de proximité, et le service d'ordre public, notamment avec le groupe d'ordre public chargé des manifestations sur voie publique, qui va permettre de mieux coordonner et d'optimiser leur actions sur le terrain.

La territorialisation récente des unités de C.R.S. et escadrons de gendarmerie désormais fonctionnellement placés sous l'autorité du Préfet de zone, qui devrait permettre une meilleure souplesse dans l'utilisation des forces.

Enfin, le renforcement des effectifs annoncés pour le début 2003 pour le Commissariat central, comme le disait M. VICOT, qui va nous permettre justement ces créations. En effet, 80 emplois nous sont annoncés, dont 60 début janvier.

J'espère que ces renforts seront notre cadeau de Noël, à la fois pour le Commissariat Central, ainsi que pour la sécurité de l'agglomération lilloise.

Je vous remercie de votre attention.

(applaudissements)

M. VICOT.- Merci, Commissaire.

Nous souhaitons que vos vœux soient exaucés pour Noël évidemment.

Je passe la parole à Monsieur le Procureur de la République, Monsieur Philippe LEMAIRE.

M. LEMAIRE - Madame le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, je remercie tout particulièrement Madame Martine AUBRY de me donner l'occasion de présenter la Justice à Lille et de lui donner un visage plus proche.

Je souhaite développer très succinctement deux points : l'activité de mon Parquet, la justice pénale de proximité.

L'activité de mon Parquet.

La compétence du Parquet de Lille couvre l'arrondissement de Lille, un peu plus que la Communauté Urbaine. Il est composé de 22 magistrats, 40 fonctionnaires, 9 assistants de justice, 1 chargé de mission.

.../...

L'activité d'un Parquet est multiforme. Il a un rôle de répression traditionnel sur lequel je vais revenir, mais je rappelle aussi que le Parquet est notamment le protecteur des incapables, qu'il est présent réellement devant les deux tribunaux de commerce de notre agglomération, et qu'il est chargé de l'exécution des peines dans les trois établissements pénitentiaires de Loos et d'Haubourdin.

Sur le rôle traditionnel de mon Parquet, que je qualifierai d'activité pénale classique, quelques chiffres :

145.000 procédures par an. Lille est le 6ème Tribunal de France, le 2ème de province après Marseille.

Chaque jour, 10 à 15 personnes sont déférées à mon Parquet, dimanche compris, dont la majeure partie est écrouée par une organisation qui fonctionne 24 h/24 h.

100 mineurs ont été incarcérés depuis le début de cette année.

70% des affaires sont traitées en temps réel, c'est-à-dire dans les 24 ou 48 heures de la garde à vue.

Voilà la réalité de la répression, elle existe et elle est forte.

En revanche, pourquoi nous faut-il une justice pénale de proximité ? Parce que, effectivement, là où notre réponse est moins efficiente, c'est dans la lutte contre les petits faits qui sont juridiquement des contraventions, voire des délits. Or, sur la multiplicité de ces petits faits, la Justice ne peut s'en sortir seule. Depuis dix ans, la Justice voit ses moyens augmenter, et il existe désormais une importante loi de programme votée le 9 septembre 2002 qui prévoit encore des moyens humains et matériels dans des proportions importantes et attendues.

Mais pour valoriser ces moyens, nous avons besoin de partenaires et notamment de la commune.

Alors, avec la Ville de Lille, quelle est la nature du projet que nous avons en commun ? Les faits quotidiens qui touchent particulièrement l'habitat collectif dans certains quartiers sont souvent susceptibles d'être qualifiés pénalement, mais restent impunis, faute de preuves, de témoignages notamment en raison des craintes de représailles, ou d'une incapacité matérielle de la justice à sanctionner.

L'idée force est d'associer plus étroitement la justice aux structures déjà mises en place par la Municipalité de Lille, en particulier au sein des cellules de veille. Ces structures, par la connaissance du terrain, et le partage d'informations, permettent d'apporter des réponses réelles de proximité. De la même façon, le dispositif judiciaire de proximité permettra d'apporter des réponses rapides, proches, pour prévenir et sanctionner.

Empiriquement, ce dispositif passe par une simplification de la rédaction de procès-verbal par la Police, un recours, si nécessaire, au concours aux structures juridiques du bailleur social qui portera plainte à son nom et sans qu'apparaisse le témoin des faits.

Le recrutement important de délégués du Procureur, placés sous mon autorité directe, qui sont des anciens policiers, des anciens gendarmes, des anciens éducateurs, des anciens proviseurs qui pourront soit faire immédiatement un rappel à la loi, soit avec le concours d'associations proposer une mesure de réparation immédiate par un travail gratuit, fait au profit d'une collectivité par l'auteur de l'infraction.

.../...

Ces délégués seront localisés avec le concours de la Mairie, en les installant par exemple dans les mairies de quartier. En plus, on y associera bien évidemment le maillage déjà existant des permanences de l'association d'aide aux victimes pour prendre en charge immédiatement celles-ci, les entourer, les rassurer.

Quel est l'état d'avancement de ce projet ?

Il a d'abord fallu créer une structure particulière au sein de mon Parquet, avec un Vice-Procureur, qui s'appelle Valérie COURTALON, et un chargé de mission, qui s'appelle François DREUX, pour animer, former, encadrer les délégués du Procureurs.

Les recrutements des délégués du Procureur sont en cours. A mon arrivée, au mois de janvier de cette année, il y avait 3 délégués du Procureur, ils sont 30 aujourd'hui.

Nous nous sommes mis d'accord avec les policiers et les gendarmes sur la rédaction d'un PV simplifié. Nous sommes d'accord avec la Mairie pour trouver les locaux et commencer quartier par quartier en calquant la localisation des délégués sur le découpage des cellules de veille. Il nous faut encore rencontrer les bailleurs sociaux et les associations, notamment pour mettre en œuvre les mesures de réparation et la prise en charge des victimes. Il faut bien évidemment y associer le Barreau et les avocats.

Il y a encore donc beaucoup de travail, mais beaucoup de choses ont déjà été faites et il s'agit au fond d'inclure la justice dans ce qui a déjà été fait. J'espère, avec tous, pouvoir ainsi démarrer cette opération au cours du premier trimestre de l'année prochaine.

Il faudra prévoir une évaluation de cette opération. Ce dispositif doit s'intégrer dans le dispositif du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Lille, il pourrait être proposé aux autres communes de l'agglomération. Il devra respecter les rôles institutionnels de chacun, et notamment l'indépendance de l'institution judiciaire. Il aura le statut d'expérimentation, mais ce projet doit aussi, et c'est son intérêt, pouvoir s'intégrer dans le projet de loi sur les juges de proximité.

Au fond, de quoi s'agit-il ? Donner un visage humain à la justice, donner la justice aux humains qui sont nos concitoyens à Lille.

(applaudissements)

M. VICOT - Merci, Monsieur le Procureur.

Nous allons aborder avec Patrick GODELLE, le Directeur du club de prévention « Itinéraires » l'aspect particulier de la prévention spécialisée.

M. GODELLE - Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, je suis Directeur d'un club de prévention et je tiens à remercier particulièrement Martine AUBRY qu'un acteur de prévention puisse, dans un champ aussi délicat que celui de l'insécurité, s'exprimer devant vous.

Je suis là pour vous parler de la mise en place de groupes socio-éducatifs dont nous avons été à l'initiative dans le cadre du C.L.S.P.D., C.C.P.D. auparavant, C.L.S.... toute une série de sigles bien compliqués, mais qui nous permettent, à nous intervenants sociaux, de nous situer dans un champ très particulier, très sensible. Pour certains, nous n'aurions pas notre place. Je pense que c'est une erreur fondamentale.

.../...

Avant de vous parler plus précisément de ces groupes socio-éducatifs, de leur mise en place et de leurs résultats, je pense qu'il est indispensable de vous présenter l'association que je dirige, ce qui vous permettra de comprendre le pourquoi de cette implication.

Je dirige un club de prévention agréé par le Conseil Général en prévention spécialisé dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'Association s'est créée en 1991, 140 salariés y travaillent, dont 60 permanents. Parmi ces 60 Permanents, 27 éducateurs de quartiers, 9 éducateurs techniques.

Elle intervient sur 5 quartiers lillois considérés dans le cadre de la Politique de la Ville comme quartiers en difficulté. Ce sont Lille-Sud, Fives, Moulins, Wazemmes et Faubourg de Béthune. Son budget est de 3,5 M, 60% de subventions provenant du Conseil Général.

La population ciblée est principalement celle des jeunes de 11 à 25 ans, jeunes marginalisés ou en voie de marginalisation.

L'association a mis en œuvre un plateau technique également subventionné pour partie par le Conseil Général, mais également appuyé par le P.L.I.E. lillois. Près de 150 jeunes passent chaque année soit en contrat aidé, et là, je reprends l'interrogation de Roger VICOT sur des dispositifs qui, à l'heure actuelle, risquent d'être amoindris par le Gouvernement, ce qui serait une erreur fondamentale car ces dispositifs de C.E.S. et de C.E.C. sont d'excellents dispositifs de mise en mouvement d'un certain nombre de jeunes, de 18 à 25 ans principalement, et d'autres plus âgés.

Donc, 150 jeunes passent chaque année soit en tant que salariés, soit en tant que stagiaires de la formation professionnelle.

L'association a pris en charge 870 jeunes en 2001 auxquels s'ajoutent 480 jeunes suivis par les éducateurs intervenant dans 5 collèges sur une action spécifique liée par convention entre le Conseil Général et l'Inspection d'Académie, action qui avait été initiée par la Ville de Lille dans le cadre du C.C.P.D. en 1995 et 1996. Ces 5 collèges sont Jean Macé, Verlaine, Matisse, Camus et Mme de Staël dont le Principal est ici présent.

Les éducateurs de quartier sont des éducateurs généralistes, c'est-à-dire qu'ils sont capables d'intervenir dans tous les domaines des symptômes présentés par les jeunes. Ils peuvent intervenir dans le cadre de la santé, du logement, des difficultés présentes au sein de leur famille -on parlait de parentalité tout à l'heure-, ce qui n'est pas le cas de tous les travailleurs sociaux puisqu'on a particulièrement saucissonné le travail social en France et qu'on retrouve une multitude d'intervenants très spécifiques par champ d'intervention, qu'ils soient judiciaires, de l'insertion professionnelle ou de la santé.

Toutes ces précisions sur l'activité de l'association pour démontrer combien nous avons besoin, nous, en tant qu'acteurs lillois de la prévention, d'un partenariat fort et coordonné, et c'est pourquoi il s'est avéré urgent, principalement pour les mineurs, de réfléchir à une meilleure coordination du travail social sur les quartiers.

Nous avons ainsi depuis deux ans initié la mise en place de groupes socio-éducatifs sur les 5 quartiers d'intervention sur lesquels nous sommes agréés.

Nous avons préconisé être les animateurs puisque nous étions généralistes et que nous intervenions de manière globale et transversale vis-à-vis des situations des jeunes et des familles, il nous semblait intéressant que nous soyons les animateurs et les coordonnateurs de ces groupes socio-éducatifs.

.../...

Et nous sommes financés dans le cadre du C.L.S.P.D. dont l'élu est Monsieur VICOT, à parts égales entre la Ville et l'Etat.

A quoi servent ces groupes socio-éducatifs ?

Ils réunissent mensuellement les travailleurs sociaux professionnels des 5 quartiers et coordonnent leurs interventions auprès des mineurs en danger ou délinquants, ils travaillent dans le cadre d'une charte déontologique, dans le respect des usagers et de leur mission.

Ce sont près de 350 situations de mineurs qui ont été abordées en 2002 dans ce cadre-là où l'on retrouve très régulièrement des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, des conseillers socioprofessionnels de la mission locale, des éducateurs des centres sociaux quand il y en a encore...

Nous sommes en lien fréquent avec les juges pour enfants de la circonscription, et je tiens à saluer particulièrement Madame ROPERCHE et Monsieur CHAVINET, avec lesquels nous avons des liens de proximité de façon à pouvoir régler très rapidement un certain nombre de situations de mineurs en danger, qu'ils soient délinquants ou dans des difficultés particulières au sein de leur famille.

Cela nous permet et cela permet aux juges pour enfants de vérifier l'opportunité d'une judiciarisation de façon à ne pas non plus encombrer les cabinets de juges par une multitude de signalements comme on a pu les rencontrer à un certain moment.

Ces groupes socio-éducatifs sont parfois alimentés par les cellules de veille qui se réunissent à peu près au même rythme, et où les chefs de service éducatifs de l'association sont systématiquement invités.

Les informations recueillies en leur sein peuvent nous permettre de réagir beaucoup plus rapidement à des situations de jeunes se marginalisant. Notre travail de rue effectué parfois avec d'autres partenaires -je pense au centre social Marcel Bertrand ou au centre social Mosaïques- nous permet également de vérifier et de renvoyer aux cellules de veille les impressions de trouble perçues par d'autres partenaires ainsi que par les habitants.

Lors de ces cellules de veille, nous n'abordons jamais nominativement les situations, notre travail ne pourrait plus être efficient à ce moment-là. Elles sont abordées en groupes socio-éducatifs par les travailleurs sociaux professionnels concernés.

Nos rapports avec les services de police n'ont pu que s'améliorer dans le respect des missions de chacun. Nous travaillons d'ailleurs avec le service Unité - Partenariat et Communication de la Police Nationale. Nous avons signé, Monsieur DRON et moi-même, il y a peu de temps si ce n'est une convention, du moins un rapprochement, de façon à permettre qu'un policier spécialisé en sport de l'extrême puisse intervenir dans l'une de nos structures à Lille-Sud.

Opposer systématiquement prévention et répression n'a pas d'intérêt. Faire respecter la loi et maintenir le lien social avec des publics en difficulté font partie des priorités de chacun. Ces actions sont complémentaires tant qu'elles restent marquées par le respect de l'éthique et le respect des individus.

Tout à l'heure, j'entendais Monsieur VICOT dire que Madame AUBRY souhaitait mettre en place dans la périphérie de Lille un centre éducatif renforcé. Je ne sais pas si c'est une solution, je pense qu'à un moment on est un peu à la limite des réponses par rapport à un certain nombre de

.../...

mineurs. En tous les cas, en ce qui nous concerne, nous avons préconisé au Conseil Général, dans une action partenariale avec les collèges et l'Education nationale, la concrétisation d'un centre de jour, qui ne serait donc pas fermé, pour 12 mineurs en difficulté et en difficulté de scolarisation. Ce centre de jour pourrait être mis en place au 1er avril 2003.

Je vous remercie de votre attention.

(applaudissements)

M. VICOT - Je vais passer la parole à Monsieur Yves BARBIER, qui est Chef de Police municipale de la Ville de Lille, donc un des 74 agents en tenue de la Ville de Lille, et qui est responsable notamment d'une des trois équipes de nuit.

M. BARBIER - Madame le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, au vu du temps qui m'est imparti, je vais essayer de vous présenter le plus rapidement possible le service de nuit dont je suis le chef d'une équipe.

Nous sommes 27 agents, dont 10 maîtres chien et 5 chiens, formant 3 équipes de 9 agents qui effectuent leur service de 18 heures à 8 heures du matin.

Nos missions : patrouilles de sécurité dans les différents secteurs intra-muros, secteur piétonnier, Wazemmes, Moulins, Vieux-Lille, secteur des gares, et extra-muros, Fives, Hellemmes, Saint-Maurice, Bois-Blancs.

Nous effectuons des passages aux gares Lille-Flandres et Lille Europe où nous effectuons une verbalisation des véhicules en stationnement sur les zones de taxis. Il faut dire que, dernièrement, des plots ont été mis en place à l'entrée des stations, ce qui empêche le stationnement des autres véhicules.

Contrôle de la sécurité des lieux publics : jardins, cimetières, espaces verts.

On peut signaler comme exemple que nous effectuons tous les soirs une patrouille pédestre dans les jardins familiaux et le parc écologique du Vieux-Lille suite à des dégradations perpétrées dans ces lieux.

La verbalisation du stationnement gênant : voies de circulation, trottoirs, passages piétons, etc...

Passage dans les structures de personnes âgées. Nous effectuons des prises de contact régulières auprès des auxiliaires de vie dans les structures pour personnes âgées. Ces personnes sont seules sur place et notre passage les sécurise.

Verbalisation pour les dépôts de débris. Après constatation sur le terrain, nous rédigeons des rapports de contravention à l'encontre des personnes déposant leurs poubelles sur les trottoirs en dehors des jours de collecte.

Surveillance des différentes manifestations organisées par la Ville de Lille : foire aux manèges, marché de Noël, etc...

Nous intervenons sur les différents sites sous alarme. La plupart des bâtiments communaux sont protégés par alarme et répertoriés par informatique. Lorsqu'une alarme est enregistrée, nous intervenons sur place le plus rapidement possible. Il est à noter que les vols dans ces bâtiments ont considérablement diminué.

.../...

Nous effectuons aussi la rédaction des arrêtés du Maire lors des internements d'office.

Interventions sur les bruits de voisinage. Il est à noter que la tranquillité publique rentre dans les compétences du Maire, et le bruit de voisinage en est un élément principal. Les agents assermentés ont été formés pour pouvoir intervenir et verbaliser le cas échéant dans le cadre du Code de la Santé Publique.

Je vous cite un exemple. Un riverain appelle notre service pour signaler des nuisances causées par son voisin. Nous intervenons sur place le plus rapidement possible afin de faire cesser celles-ci. S'il y a constatation du bruit, nous les faisons cesser et donnons un avertissement. Dans la grande majorité des cas, nos interventions sont suffisantes et permettent de régler le problème.

La verbalisation n'intervient qu'après deux interventions effectuées à la même adresse et pour des motifs similaires. Je prendrai comme exemple l'avenue de Bretagne aux Bois-Blancs, rue Wagner au Sud, rue Ratisbonne secteur de Wazemmes où les nuisances ont cessé lorsque nous avons été obligés de verbaliser.

Nous rédigeons des procès-verbaux au Code de la santé Publique si les personnes responsables des nuisances ne veulent pas les faire cesser immédiatement.

Nous avons affaire de plus en plus à des personnes agressives. Celles-ci, souvent sous l'empire d'un état alcoolique, rendent nos interventions difficiles. Nous devons, dans certains cas, les maîtriser et parfois faire appel au car de la Police Nationale afin de les conduire au Commissariat Central.

La verbalisation au Code de la Route. Lors de nos patrouilles ou déplacements, nous pouvons être amenés à constater des infractions au Code de la Route, franchissement de feux tricolores à la position rouge, franchissement de stop, circulation en sens interdit. Nos prérogatives nous permettent de verbaliser ces infractions. Mais là aussi, nous interpellons fréquemment des chauffeurs circulant en état d'ébriété, et nos interventions deviennent dangereuses.

Je ne citerai qu'un exemple. Dernièrement, nous avons été victimes d'un automobiliste qui a tenté de nous renverser après avoir commis plusieurs infractions au Code de la Route.

Nous avons interpellé le chauffeur qui avait plus de 2 grammes d'alcool par air expiré.

Contrôle des établissements recevant du public et de vente à emporter ;

Contrôle des nuisances suite à l'appel de riverains se plaignant du bruit émanant d'établissements recevant du public. Je citerai un exemple, une personne se plaint des nuisances émanant d'un établissement recevant du public. Dans ce cas, un relevé sonométrique est effectué afin de déterminer l'émergence des nuisances. Plusieurs de nos agents sont assermentés pour effectuer ce genre de contrôle. Dans le cas où celui-ci est supérieur au niveau autorisé, un procès-verbal est rédigé.

Nous contrôlons la fermeture tardive des établissements, les autorisations de sonorisation, et les arrêtés du Maire.

Nous rédigeons des procès-verbaux ou rapports de contravention s'il y a constatation d'infraction à tous ces arrêtés.

.../...

Un contrôle constant est effectué à la sortie des établissements recevant du public, notamment dans le secteur Masséna où il y a peu de temps encore les clients pouvaient rester plusieurs heures devant les établissements après la fermeture, ce qui favorisait les risques de nuisances.

De nombreuses interventions sont effectuées auprès de ces clients qui, désormais, quittent le secteur une vingtaine de minutes après l'heure légale de fermeture, laissant le secteur calme.

Dans nos dernières missions, je citerai la mission du point fixe en Mairie. Des agents effectuent une surveillance aux entrées et sorties de Mairie centrale en application du Plan Vigipirate. Ils sont en liaison téléphonique avec les médecins de garde, les services municipaux, Sécurité Publique et toute la population. Tous ces appels sont enregistrés sur des cahiers de main courante afin de pouvoir être suivis.

Il est à signaler que des formations continues sont données à tous les agents afin d'assurer leur sécurité.

Merci, Madame le Maire.

(Applaudissements)

M. VICOT - Merci, Monsieur BARBIER.

Nous avons eu le témoignage de quelques-uns des acteurs, Police Nationale, Justice, Prévention spécialisée, Police Municipale.

Je vous propose maintenant de rentrer dans le détail du dispositif « cellules de veille » en écoutant successivement Walid HANNA qui est Président du Conseil de quartier du faubourg de Béthune et ensuite Monsieur DELAIRE, qui est Directeur du Centre Commercial Euraille.

M. HANNA - Merci, Madame le Maire.

Je voudrais revenir un peu à la vie de quartier et à l'implication de la cellule de veille dans les quartiers et vous dire que les cellules de veille ne sont pas simplement des chambres d'enregistrement des faits et des incivilités où les acteurs se rencontrent pour échanger leurs informations. Il serait très réducteur de faire croire que, pendant ces réunions, seuls la délinquance ou le sentiment d'insécurité sont abordés. Car, comment traiter ces thèmes sans aborder les conditions sociales, sans une approche globale en matière d'éducation, de prévention, d'habitat ou d'emploi ?

Un fonctionnement efficace des cellules de veille nécessite une méthode, et c'est toujours la même, diagnostic, conduite à tenir et traitement, et le résultat est évalué lors de la rencontre suivante.

Madame le Maire, vous aviez souhaité que les cellules de veille aillent à la rencontre des habitants et que cette réunion mensuelle, même si elle est ouverte à des personnes ressources du quartier, comme les Directeurs d'écoles, le Principal du collège, les responsables des structures associatives, ne résume pas à elle seule le travail des cellules de veille.

C'est ainsi qu'on a commencé sur le quartier une série de réunions publiques que nous avons appelées « la sécurité participative ».

Sur le quartier du Faubourg de Béthune, cette participation se concrétise de deux façons différentes : les réunions publiques et le porte-à-porte.

.../...

Plusieurs réunions ont eu lieu sur différents secteurs du quartier à la demande des habitants, où les acteurs de la cellule de veille échangent et répondent aux questions des habitants.

Les habitants découvrent avec satisfaction l'existence de ces cellules et apprécient la coordination des acteurs.

Pendant ces réunions, où les échanges sont parfois très vifs, chaque partenaire essaie d'apporter une réponse. C'est peut-être la police qui va accentuer la surveillance d'un lieu, le bailleur qui va changer le code d'accès, les agents locaux de médiation qui interviendront plus régulièrement, et ainsi de suite.

Ces réunions se terminent toujours sur un rendez-vous avec les habitants pour évaluer la situation deux à trois mois après.

Aller au-devant des habitants sur un thème aussi sensible, c'est un geste fort de la part des partenaires. C'est aussi leur dire que nous n'avons pas l'intention de fuir nos responsabilités.

Je voudrais également, Madame le Maire, signaler le rôle des conseillers de quartier qui, avant et après les réunions publiques, suivent l'évolution sur le terrain et informent le Conseil de quartier des aménagements ou améliorations constatés ainsi que des réactions des habitants.

Une deuxième réunion de la sécurité participative est partie des regroupements des jeunes. Vous savez, Madame le Maire, que les jeunes qui s'attroupent dans certaines entrées d'immeubles ne sont pas tous menaçants à proprement parler, mais du fait de leur présence constante et de leur vie en groupe, règne une atmosphère faite d'un mélange de suspicion a priori et d'hostilité sourde au monde environnant.

A chaque fois qu'une entrée d'immeuble est occupée, un porte-à-porte est organisé avec le bailleur, et un retour est fait en cellule de veille. Il faut être honnête, tous les problèmes ne sont pas résolus. Par endroit, nous ne faisons que déplacer le problème. Mais dans d'autres situations, tout un travail est fait avec les jeunes, travail passionnant et difficile, qui va par exemple aboutir dans les prochains jours à la création d'une association. Celle-ci va louer un rez-de-chaussée d'immeuble et un comité de pilotage va être créé avec la Mission Locale et le quartier pour les suivre et les accompagner. Les activités qu'elle développera seront tournées vers les jeunes que l'on rencontre dans les halls d'immeubles pour les aider à exprimer leurs projets.

Comme vous le comprenez, l'implication des acteurs de la cellule de veille passe par le terrain, et pas forcément dans le cadre des réunions formelles. Je pense par exemple à une visite improvisée de la Maison de quartier. Après une dernière réunion publique que nous y avons organisée, un des participants a proposé de passer à la Maison de Quartier. Il était 21 h, nous avons trouvé une trentaine de jeunes réunis avec les animateurs, les uns discutaient, les autres jouaient. Cette visite et l'accueil réservé ont été l'occasion d'entamer des échanges, et chaque partenaire est reparti satisfait.

Madame le Maire, vous avez fait le choix de renforcer le partenariat entre les acteurs et de stabiliser à la base les conditions d'existence des habitants. Ce choix sur le quartier commence à porter ses fruits, même si le chemin reste long.

Si je résume les activités des cellules de veille, elles se situent entre prévention et répression, la concertation avec les habitants, un suivi des plus jeunes, et surtout elles traduisent la coordination entre les acteurs.

.../...

En conclusion, je pense que nous ne sommes plus dans le cadre de cellules de veille, mais de cellules d'éveil.

Merci, Madame le Maire.

(applaudissements)

M. VICOT - Merci, Monsieur HANNA, qui termine sur une très jolie formule.

J'invite maintenant Monsieur DELAIRE, Directeur du centre commercial Euralille.

On parlait tout à l'heure de l'attractivité de la ville, et vous êtes au cœur du cœur de cette attractivité.

M. DELAIRE - Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, je voudrais parler de ce qui a été mis en œuvre sur le centre commercial à la fois en tant qu'acteur privé, et de la collaboration qui peut exister entre les acteurs privés et les acteurs publics.

En interne, on a effectivement regroupé l'ensemble des acteurs économiques du centre commercial que sont les propriétaires, les exploitants, les grandes surfaces, les moyennes surfaces, et nous avons mis en place un certain nombre de pistes que nous avons ouvertes. Nous avons ouvert le dialogue, nous avons échangé les problèmes rencontrés. Nous avons essayé de nous comprendre mutuellement parce que la difficulté que nous avons dans les centres commerciaux, c'est que nous n'avons pas toujours tous les mêmes objectifs, si ce n'est des objectifs mercantiles, mais dans le traitement de l'insécurité, les objectifs ne sont pas toujours les mêmes.

Nous avons donc essayé de démystifier le problème de la sûreté dans le centre commercial en essayant de lever un certain nombre de doutes.

Ensuite, on a essayé de mettre en place des aides à l'action. Je m'explique. On a ajouté du personnel pour occuper un peu mieux le terrain. On a investi en matériel de vidéosurveillance. On a rappelé aux commerçants, dans le cadre d'une pédagogie appropriée, que le dépôt de plainte était l'élément fondateur du recensement de la plainte, et on a aussi mis en place un avocat pénaliste qui permet d'accompagner les commerçants dans le cadre des constitutions de partie civile.

On a de bonnes réussites dans ce domaine-là puisqu'on a pu obtenir un certain nombre de condamnations sur des multirécidivistes, la dernière en date étant de huit mois fermes sur des actions qu'on a pu regrouper.

Ensuite, on a mis en place des formations adaptées pour nos agents de sûreté. Bien évidemment, nous faisons appel à des sociétés extérieures prestataires de services qui sont des sociétés privées. Par rapport à ce type de population à qui l'on demande peu de qualification pour exercer ce métier, nous sommes en train, en interne, dans notre groupe, d'essayer de trouver des solutions pour améliorer la qualification de ce personnel. Nous avons déjà mis en œuvre avec des sociétés prestataires des formations adaptées.

Ensuite, avec les acteurs externes, on l'a dit tout à l'heure, on a maintenant la présence du poste de police, ce qui a permis de pacifier l'espace urbain qu'est la place François Mitterrand. Grâce à la Ville et aux investissements qui ont été réalisés, des éclairages supplémentaires ont été mis en œuvre, ce qui permet de sécuriser un peu mieux les lieux.

On a des échanges d'information et des contacts directs entre les commerçants et la police, ce qui permet une plus grande réactivité en termes d'intervention.

.../...

Et puis, nous associons dans les cellules de veille, et y compris dans nos réunions internes, le commissaire de police que je remercie de sa présence régulière, ce qui nous permet d'ouvrir le dialogue et d'essayer de trouver une solution en commun.

Quels sont les résultats par rapport à ce que nous avons mis en œuvre ? Bien évidemment, nous travaillons sur un indicateur qui est l'indicateur d'ambiance. Nous interrogeons régulièrement nos clients sur leur perception de la sécurité sur le site, et on s'aperçoit que les indicateurs s'améliorent.

Alors, tout n'est pas encore formidable, nous continuons à mettre la pression au quotidien.

Ensuite, nous avons au quotidien des bulletins de suggestions clients que nous analysons et pour lesquels nous mettons en œuvre un certain nombre de choses. Et puis, nous nous apercevons que les actes d'incivilité ont nettement diminué, voire sont quasiment inexistantes.

Voilà les résultats sur lesquels on peut donner des engagements fermes. Par contre, il reste des pistes d'amélioration que nous devons mener, à la fois aujourd'hui parce que nous avons affaire à une nouvelle population de délinquants qui sont les personnes en attente de régularisation. Ce ne sont plus des délinquants mineurs, et ce sont des personnes pour lesquelles il y a peu de réponse judiciaire aujourd'hui.

Nous devons aussi élargir le dialogue avec la société de transport, Transpole, qui met en place un certain nombre de dispositifs en matière d'investissements en personnel et matériel, avec laquelle nous devons travailler très en amont sur les populations délinquantes.

Voilà ce que je voulais vous dire. Nous avons essayé dans la mesure du possible d'associer l'ensemble des acteurs parce que la sécurité, c'est l'affaire de tous. Nous avons souhaité que l'ensemble des acteurs privés soient responsabilisés dans cette affaire, et nous essayons de persévérer dans cette action.

Merci de votre attention.

(applaudissements)

M. VICOT - Merci, Monsieur DELAIRE.

Nous avons parlé des acteurs, du partenariat entre les acteurs, je vous propose maintenant d'aborder la question de l'accompagnement et de l'aide aux victimes avec Anne OVAERE, Directrice de l'Association intercommunale d'aide aux victimes.

Mme OVAERE - Madame le Maire, Mesdames et Messieurs du Conseil Municipal, je vais commencer mon propos par des remerciements puisque vous avez bien voulu, dans l'organisation de cette soirée, donner la parole aux victimes. C'est dire l'intérêt et la place que vous souhaitez leur consacrer.

Quant à moi, je n'ai pas la prétention de parler au nom de toutes les victimes, mais je m'appuie sur le reflet de quinze années d'expérience, développée par l'association d'aide aux victimes qui traite environ 2500 cas par an et qui fut fondée en 1985 par Monsieur MAUROY et l'ensemble du Conseil Municipal.

Lorsque les portes de la médiation et de l'association d'aide aux victimes s'ouvrent le matin, les juristes et les psychologues ne savent pas si leur journée sera faite de récits d'accidents de

.../...

circulation, de vols avec violences, de violences sur mineurs, ou de problèmes quotidiens d'injures ou de dégradations.

Simplement, nous savons que nous devons mettre tous nos moyens à leur service et travailler en réseau pour que la réponse soit effective et complète, et cela, vous l'avez compris, va de l'information juridique à la prise en charge psychologique.

Quand vous avez préparé cette séance, vous avez posé, Monsieur VICOT, la question : qu'est-ce qui inquiète le plus les victimes ? J'oserai dire ce qui inquiète chaque citoyen, c'est-à-dire la violence des jeunes, de plus en plus jeunes, l'absence d'éléments déclencheurs d'une palette de délits qui vont de l'injure aux violences sexuelles collectives.

C'est comme si on était passé de cette génération blouson noir à la génération Orange Mécanique sans se rendre compte que le fossé s'était terriblement creusé entre certains jeunes et les règles de notre société.

Alors, comment répondre à cette inquiétude ? Je pense que nous devons nous appuyer sur toutes les formes de la prévention, sur la parentalité, mais surtout sur la responsabilisation des auteurs et de leurs familles.

Je souhaiterais vous dire à quel point les victimes sont loin du rôle qu'on veut leur faire jouer, c'est-à-dire des demandeurs de dommages et intérêts. Le travail de nos associations a démontré depuis longtemps que les victimes se réparent aussi quand elles prennent une part active à ce que la justice propose comme alternative depuis quelques années. Je pense à la médiation pénale, à la réparation pour les mineurs, ou à l'obligation de soins pour les autres.

Cependant, pour être comprises et acceptées par les victimes, toutes ces mesures doivent faire l'objet d'une clarification essentielle auprès du grand public, elles doivent se pratiquer dans des lieux parfaitement identifiés comme les antennes de justice, les maisons de justice ou, ici, la maison de la médiation.

Que nous demandent les victimes ?

Comme vous le savez, la douleur n'a ni âge, ni milieu social. Les victimes demandent que soit renforcée la coordination autour de leur cas par des relais forts où elles se rendent, c'est-à-dire au commissariat, à la mairie, au palais de justice, à l'hôpital ou dans les transports en commun.

Il ne devrait plus être possible que certaines victimes viennent nous voir par hasard ou parfois plusieurs années après les faits.

Pour faire de l'aide aux victimes, il faut bousculer ses habitudes, il faut avoir de l'imagination, il faut respecter le métier des autres, mais surtout faire connaître le sien. Je crois qu'aider les victimes, c'est un devoir, au même titre que lutter pour la prévention de la délinquance ou la réinsertion du condamné. Encore faut-il avoir la curiosité de savoir ce qui se fait dans nos associations et de le faire connaître.

Je vous remercie.

(applaudissements)

M. VICOT - Merci, Madame OVAERE.

Je vais passer la parole au dernier intervenant, Monsieur Daniel DEPRESZ, Principal du collège Madame de Staël à Lille.

.../...

Sécurité et prévention relèvent d'une démarche citoyenne qui passe évidemment par l'éducation.

M. DEPREZ - Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, je vous remercie d'être ici présents ce soir et de m'avoir invité pour témoigner du travail de mes équipes. C'est un honneur pour moi-même et le collègue que je représente.

Chef d'établissement représentant de la loi au collège, garant de l'ordre et de la sécurité des biens et des personnes, j'ai la responsabilité de faire respecter les droits et les devoirs de chacun, aidé des équipes éducatives. Je précise ces droits pour lever toute ambiguïté quant à leur définition et à leurs limites.

L'essentiel de notre tâche consiste à énoncer les devoirs, en définir les limites, en décrire les modalités, donner du sens à leur application, et les faire respecter.

Les enseignants abordent ces questions en éducation civique et en heures de vie de classe, en s'entretenant avec les élèves de tout ce qui a trait au collège. Ce temps d'expression libre permet de s'enrichir des différences mutuelles, de respecter les convictions d'autrui en dénouant les situations conflictuelles, en libérant les tensions, en levant les malentendus.

Les actions de médiation entre enfants, entre familles et personnels de l'établissement sont mises en œuvre dans un souci d'éducation et de rappel à la loi. Les actes d'incivilité, les comportements agressifs répétés sont le signe d'un défaut d'éducation et l'expression d'une grande souffrance.

L'élève est pris en charge par nos équipes, ces personnes, à qui je rends hommage, font un travail remarquable d'écoute et d'éducation.

Pour les cas les plus graves, nous rencontrons des partenaires de qualité que sont les éducateurs et les associations qui travaillent sur la parentalité, Itinéraires, Temps Fort, avec lesquelles nous avons une convention.

Néanmoins, il n'y a pas d'éducation sans sanction. 4 principes de droit encadrent alors notre pouvoir disciplinaire :

La légalité.

Toute sanction doit respecter les lois en vigueur, les déclarations universelles et conventions internationales.

Toute sanction doit être connue de l'élève, c'est-à-dire inscrite au règlement intérieur.

Le principe du contradictoire.

La sanction est signifiée à l'élève qui s'exprime dans sa défense.

Le principe de proportionnalité de la sanction ajuste la peine à la faute commise.

L'individualisation de la sanction signifie que, pour un même manquement aux règles, deux individus peuvent être sanctionnés différemment. Il est important en toute équité de tenir compte des circonstances, de la personnalité de l'individu, de ses antécédents.

Ce principe exclut les punitions collectives particulièrement injustes.

.../...

Un 5ème principe : le lien entre la sanction et l'infraction.

Si un élève insulte son professeur, un devoir sur le respect sera plus éducatif que des lignes à copier.

Pour éviter les réactions à chaud, la sévérité excessive, les sanctions sont prises en différé, après qu'un rapport des faits ait été écrit par la victime, ou le témoin, voire les deux.

Toute personne peut rédiger un rapport d'incident et parfois même pour exprimer des griefs contre un enseignant.

Dans cette situation, nous recevons l'une et l'autre parties et il y a ensuite une séance de médiation. Je rends encore hommage aux enseignants pour accepter que la loi soit identique pour tous.

Dans les deux ou trois occasions qui se sont présentées, le professeur incriminé est sorti grandi de l'épreuve car il a montré des qualités humaines exceptionnelles et prouvé ses talents d'éducateur. Il a gagné en respect et en autorité.

Après une exclusion temporaire pour faute grave, une commission de réintégration sous l'autorité du chef d'établissement entouré des personnes pouvant accompagner l'enfant peut se réunir pour le recevoir avec sa famille. La commission rappelle la gravité des faits qui a justifié l'exclusion et signifie aux membres présents les conditions de retour en classe. Un contrat de réintégration signé des membres présents est consigné au collège.

Cette mesure alternative au conseil de discipline reste l'ultime étape avant une exclusion définitive regrettable, mais parfois nécessaire.

En travaillant ainsi, je suis fier d'appliquer les principes de l'école républicaine dans une mission de service public.

Tout ce travail aboutit à des tranches de bonheur partagé. 4 élèves à la limite de l'exclusion définitive l'an dernier ont été récompensés pour leur comportement ce trimestre. Parmi eux, une jeune fille pratiquement déscolarisée en 2001, présentée fin juin en conseil de discipline, pour agression sur une autre fille, a été réinscrite à la rentrée après une commission de réintégration et l'accompagnement par un tuteur.

Sa joie de recevoir les encouragements, la maturité qu'elle montre dans l'analyse de sa situation, son acharnement à vouloir combler ses lacunes, sont le plus bel hommage rendu aux équipes éducatives qui ont fait preuve de patience, d'obstination, d'abnégation, et n'ont d'égal que la fierté et l'émotion de vous le faire partager ce soir.

Merci.

(applaudissements)

M. VICOT - Merci, Monsieur DEPREZ.

Madame le Maire, je voudrais remercier les différents intervenants qui se sont succédés, pour la réelle qualité de leurs interventions passionnantes. Nous n'avions pas l'ambition de dresser un tableau exhaustif, mais je crois que ce qui a été dit ce soir prouve avec ce témoignage, cet éclairage, l'énergie qui anime l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la prévention, et la volonté forte que nous partageons tous de réussir, et de réussir ensemble.

.../...

Merci.

Madame le Maire - Merci à vous tous. Nous y reviendrons tout à l'heure, mais je vais d'abord laisser la place au débat.

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Merci, Madame le Maire.

Le débat de ce soir, nous l'avons souhaité, nous l'avons sollicité à plusieurs reprises, nous l'avons même attendu. Mais, j'ai le sentiment qu'il arrive à un moment de l'évolution de la vie politique municipale et aussi au moment de l'évolution, que je ressens en tout cas et dont je dirai un mot tout à l'heure, du débat national. Finalement qu'il arrive au moment opportun.

Je veux très sincèrement vous en remercier, et comme mon collègue VICOT, naturellement, remercier les intervenants qui ont accepté cette démarche, qui l'ont fait avec une qualité qui honore le débat démocratique, et qui honore la méthode que nous avons choisie ce soir. Je voulais le dire très sincèrement.

Ce débat est aussi le moment choisi pour constituer à notre demande une mission d'information et d'évaluation sur la politique municipale. C'est quelque chose que je voudrais souligner. C'est quelque chose qui ne s'est jamais fait. C'est donc ce soir un débat innovant.

Enfin, bien sûr, après avoir entendu beaucoup de choses intéressantes, et d'autres, plus surprenantes, notamment de la part du Provisoire, nous ne manquerons pas de vous dire, Madame et mes chers collègues, quelles sont nos réflexions, et peut-être même nos propositions. En tout cas, nous ferons des propositions précises. C'est donc un débat que nous souhaitons, nous dans l'Opposition, constructif, opportun, innovant. Voilà comment je me permets de caractériser le débat de ce soir.

Opportun, il l'est pour trois raisons.

D'abord, c'est un débat qui arrive à temps, encore à temps... Pendant trop longtemps, c'est vrai que sous une espèce de chape de plomb de je ne sais quelle ambiance intellectuelle, les élus de la droite républicaine ont censuré leur expression et, pire, ont censuré quelquefois même leur envie d'expression. C'était le temps où se préoccuper de sécurité, c'était entonner un discours forcément sécuritaire, donc un discours interdit dans l'univers de la pensée unique d'alors.

C'est vrai que, pendant trop d'années, les républicains ont déserté le terrain des idées raisonnables sur ces sujets brûlants qui ont été abandonnés aux extrêmes.

Ce temps de la chape de plomb est révolu sous l'impulsion de la nouvelle Majorité. Le Gouvernement et en particulier le Ministre de la Sécurité Intérieure, sans céder à l'extrémisme, est en train de démontrer que l'action républicaine est possible et surtout qu'elle est efficace.

Alors, c'est bien le moment d'en parler car si la sécurité est une préoccupation nationale, c'est aussi une préoccupation proprement lilloise.

Est-il besoin de rappeler ici que les diverses enquêtes d'opinion réalisées —et elles furent nombreuses— pendant la campagne des municipales aboutissaient toutes à classer la sécurité comme le dossier dont on devrait s'occuper en priorité à Lille.

.../...

Dans votre propre allocution, après votre élection comme Maire de Lille, vous aviez déclaré : « Les Lillois nous ont confirmé qu'ils souhaitaient une amélioration de la qualité de vie » et vous évoquiez immédiatement à titre d'illustration, je cite « une ville plus sûre ».

Cette préoccupation prioritaire des Lilloises et des Lillois repose sur une réalité des chiffres que je veux ici simplement rappeler, mais cela a été fait tout à l'heure par le commissaire DRON. Effectivement, en 2001, une étude de l'Agence de Développement et d'Urbanisme dénombrait 33.000 faits délictueux sur Lille.

En 2002, au 30 novembre, ce chiffre est, selon la Préfecture, de 32.712, soit une baisse –et cette fois, nous sommes d'accord les uns et les autres sur les chiffres- de 1%. Une petite baisse, c'est-à-dire pour l'instant une forme de permanence de la délinquance.

Il est donc opportun d'en débattre afin de confronter nos options sur la spécificité de l'action municipale dans ce domaine.

Il est opportun, me semble-t-il aussi, d'en débattre au moment où la confrontation politique nationale donne des signes encore contrastés, mais qui nous semblent au global plutôt positifs.

J'ai peut-être une vision trop optimiste de ces signes, mais je vois désormais une vraie prise de conscience ou –je ne devrais pas dire, mais je ne peux m'empêcher- une prise de mauvaise conscience des électeurs socialistes puisque, dans Le Monde, je voyais hier que 55% des électeurs socialistes approuvent la politique du Ministre SARKOZY.

A la tribune même de l'Assemblée, j'ai entendu Julien DRAY, en pleine séance, déclarer : « pour le bien-être de notre pays, je ne peux que souhaiter votre succès s'il permet de restaurer les conditions d'une tranquillité respectée par tous et partout » et qui terminait par une de ces déclarations qui honorent le Parlementaire « il n'y a pas de place en effet pour des calculs partisans dans la lutte contre l'insécurité ».

Je dois dire aussi que le Ministre lui-même, présentant son projet, avait rappelé clairement qu'il était inutile et absurde d'opposer la répression et la prévention, les deux étant nécessaires, complémentaires et indissociables.

L'action républicaine, c'est ce qui s'est passé tout près de chez nous il y a quelque temps, où l'esprit de décision et de concertation, mais aussi de fermeté et d'humanité, a recueilli sur le dossier de Sangatte l'accord et le soutien des élus locaux, socialistes et communistes, le Député Jack LANG, et le Maire de Calais en tête.

Bien sûr, il y a encore, si je peux m'exprimer ainsi, ce que je qualifie de « bavure démocratique » comme de taxer les lois de sécurité de « liberticides »... Attention après le fantasme sécuritaire de ne pas vous inventer un nouveau monstre, le liberticide !

Ce débat est enfin opportun juridiquement et institutionnellement car le paysage juridique est désormais stabilisé en ce qui concerne les rôles respectifs du Maire et du Commissaire de Police. Là aussi, le temps a passé, la loi a désormais fixé le rôle accru des élus grâce aux Conseils Locaux de Sécurité. Ils sont associés à la politique dans tous ses aspects, y compris la prévention.

Il ne s'agit pas de municipaliser la Police Nationale, ni de donner aux Maires, une responsabilité de commandement, mais de s'appuyer sur leurs compétences respectives, et bien sûr sur celles des polices municipales, car l'efficacité, on l'a entendu tout à l'heure, suppose la mobilisation de tous.

.../...

Ce droit à l'organisation de la prévention avec la création d'un Conseil Local de Sécurité comme l'a rappelé notre collègue VICOT, le 7 octobre 2002, doit donc définir les stratégies d'action des services de sécurité en prenant en compte les attentes de la population.

De notre point de vue, ces nouveaux droits font un devoir supplémentaire, ou nouveau, au Maire et aux élus municipaux de s'impliquer peut-être différemment dans la lutte contre la sécurité de nos concitoyens.

C'est l'une des raisons qui nous a conduits à faire la demande à laquelle vous accédez aujourd'hui.

J'en viens maintenant à la création, ce soir, d'une Mission d'information et d'évaluation sur la politique municipale en matière de sécurité.

Cette création est inédite, et voilà pourquoi j'ai dit tout à l'heure que ce débat était innovant. Cela ne s'est jamais fait et nous n'avons pas d'expérience de ce type de démarche dans la vie municipale. Cette Mission n'a rien à voir avec les commissions de travail préparatoires à notre Conseil. Cette Mission a été voulue et demandée par les conseillers de l'Opposition de l'Union pour Lille, nous obtenons satisfaction, et nous entendons pendant le temps limité de cette Mission de six mois exercer pleinement nos responsabilités.

Cette Mission n'a pas pour objet -et à lire la délibération, je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus- de redéfinir la politique municipale. Ce moment-là viendra plus tard peut-être, en tout cas, nous le souhaitons, justement après que nous aurons pu dresser le constat de la réalité d'aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous constatons que beaucoup de municipalités ont pris des mesures visant à réévaluer l'action locale souhaitée par les habitants. Les exemples ne manquent pas, à Bordeaux, Strasbourg, Grenoble, ou encore à Lyon, où le Maire Gérard COLON a même déclaré vouloir faire de la sécurité la priorité de son mandat, la cité des Gaules étant appelée à devenir -je cite « le laboratoire d'une politique alliant répression et prévention, lutte contre la délinquance, aide aux victimes et soutien aux policiers ».

Le fait qu'à Gauche comme à Droite, des municipalités aient anticipé la nouvelle donne gouvernementale ou qu'elle l'accompagne aujourd'hui, ne peut être ignorée au moment où nous constituons cette Mission. D'autant plus qu'à l'heure du bilan d'étape du Gouvernement sur le premier défi qu'il s'était engagé à relever, on observe selon les enquêtes récentes d'IPSOS pour France 2 et le Monde, que 2 Français sur 3 portent un jugement positif sur les premiers effets de la politique menée. J'ajoute que ce jugement transcende très largement, comme on l'a vu, le clivage Droite/Gauche.

On le voit bien, le temps n'est plus aux positions doctrinaires ou aux réflexes idéologiques. Nos concitoyens veulent que la question de la sécurité échappe désormais au triptyque « incantations - imprécations -lamentations » pour reprendre l'expression d'Alain BAUER, ils veulent de l'action, ils veulent des résultats, et ceci n'a rien à voir avec ce qui a été qualifié de réflexe sécuritaire. Nos concitoyens veulent du concret.

Dans le contexte décrit, nous souhaitons que la mission sur laquelle nous délibérons ce soir puisse œuvrer dans une ambiance de sérénité, mais aussi avec une ambition d'exhaustivité pour répertorier l'ensemble des moyens engagés aujourd'hui par la Municipalité, et en particulier, les mesures susceptibles d'accompagner le cadre d'action posé par la loi nouvelle. A l'issue de cette mission, dans six mois, naturellement, nous en tirerons les conclusions.

.../...

D'ores et déjà et indépendamment de la mission, je voudrais vous rappeler et souligner auprès de vous, Madame, et de nos collègues, quelques thèmes de réflexion, voire de propositions, et je terminerai mon intervention par ces propositions. Ce sera donc la dernière partie de la contribution de l'Opposition lilloise à ce débat constructif.

Nous en voyons quatre ou cinq qui nous semblent prioritaires ou importants.

D'abord, je voudrais effectivement souligner ce que j'ai entendu tout à l'heure, nous pensons qu'il faut approfondir, sinon réexaminer le Contrat Local de Sécurité, avec pour objectif une coordination plus dynamique encore entre Police Municipale et Police Nationale.

Au sujet du Contrat Local de Sécurité, j'ouvre ici une parenthèse car nous n'étions pas du tout satisfaits au début de l'année dernière de voir le ratio des effectifs de police par habitant dans le département du Nord, il nous avait été communiqué officiellement par le Préfet que nous avions dans le Nord 1 policier pour 492 habitants, à comparer à la donne des Bouches-du-Rhône, 1 pour 368, et à celle de la Seine-Saint-Denis, 1 pour 389.

Il nous semblait qu'il y avait là une forme d'injustice dont le Nord, et donc Lille, était victime. Je relève avec intérêt qu'un renfort de moyens humains au bénéfice de la première circonscription publique de Lille est programmé dans le courant du premier semestre 2003.

Ce renfort est d'ailleurs, je l'ai noté aussi, à mettre en perspective avec l'application du plan de redéploiement Police/Gendarmerie qui devrait bénéficier à la circonscription.

Cette parenthèse étant refermée, nous pensons qu'une nouvelle dynamique, une dynamique approfondie supplémentaire entre la Police Municipale et la Police Nationale doit être recherchée. Ce partenariat est l'outil nécessaire du Maire et des élus dans le cadre du Conseil Local de Sécurité. Cette nouvelle dynamique, on en a eu quelques exemples, touche à beaucoup de choses, aux échanges d'information, aux couvertures horaires des deux forces de Police dans les quartiers, à l'optimisation en général des forces de sécurité publique, à la formation, pourquoi pas, des personnels municipaux par la Police Nationale... Bref ! Ce partenariat doit viser à assurer une réelle complémentarité des deux forces de police en réduisant les disparités de service rendu à la population.

C'est toujours dans le cadre de ce partenariat que nous pourrions disposer ici à Lille -et la mettre en chantier- d'une cartographie de la délinquance -c'est une autre proposition- qui permettrait de mieux appréhender la connaissance des phénomènes criminels et des lieux affectés pour apporter une réponse tactique appropriée.

Autre proposition dont on a peu parlé, me semble-t-il, la vidéosurveillance. Présente partout Outre-Manche en application d'une théorie dite de la prévention situationnelle. Cette théorie qui, plutôt que de se préoccuper des causes de la délinquance, recommande de rendre cette dernière plus difficile, a déjà fait la preuve de son efficacité à Mulhouse depuis 1996, à Roubaix, à Lyon, et bientôt à Marseille, sans oublier nos propres transports en commun avec 100 caméras installées.

Encore une réflexion dont on a peu parlé, et qu'on n'évoque pas souvent, la surveillance du voisinage par les voisins eux-mêmes. C'est une question que nous souhaitons poser. Jusqu'où faut-il aller dans cette coproduction de sécurité qui est très pratiquée dans les pays anglo-saxons, qui relève finalement plus de l'entraide et de la solidarité que de la délation. Mais cette surveillance de voisinage s'organise dans quelques villes françaises, Rieux-la-Pape, ville socialiste, Roubaix, Roanne, Montauban où un téléphone vert est même prévu pour recueillir les appels des particuliers.

.../...

Enfin, il ne s'agit bien sûr pas d'une proposition, il s'agit de vous dire combien nous sommes, comme vous, Madame, nous le savons puisque nous avons lu vos déclarations, terriblement préoccupés par l'explosion et le développement de la prostitution. Lors de votre conférence de presse de rentrée, vous aviez évoqué ce problème tout particulièrement dans le Vieux-Lille en indiquant avoir demandé à votre Adjoint de Sécurité de travailler avec la Police et la Justice sur les réseaux de prostitution existants car il s'agit bien en fait de ce phénomène très particulier de réseaux maffieux et d'une prostitution étrangère en particulier. A Strasbourg et à Lyon, des arrêtés municipaux ont été pris pour circonscrire l'exercice de la prostitution et limiter ainsi ses désordres et ses drames. Là aussi, nous souhaiterions aujourd'hui ou à terme, approfondir le dialogue avec vous sur cette question.

En conclusion, ce que nous avons demandé dès le début du mandat, nous le souhaitons toujours. On a entendu aujourd'hui des segments de la politique municipale de sécurité. Nous en voyons un peu plus la cohérence. Nous avons appris des choses sur la cellule de veille, en particulier que les cellules de veille fonctionnaient ici de façon « anonyme », ce qui est une caractéristique des cellules de veille lilloises, ce qui n'est pas le cas partout.

Nous vous redemanderons, et nous continuons à souhaiter un véritable plan complet public et publié, et pourquoi pas soumis à l'ensemble des Lillois par referendum comme il existe des plans locaux sur différents domaines, qui serait ensuite discuté régulièrement au Conseil Municipal puis évalué, des plans détaillés comme ils existent dans quelques communes de France.

Je dirai pour conclure sur une formule, un plan qui s'inspirerait de cette réflexion : « l'Etat de droit n'est pas l'Etat de faiblesse », cette formule étant de Robert BADINTER, je me suis permis de la citer en fin d'intervention.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Restons sur la conclusion pour l'instant... Surtout que je vais passer la parole à Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Madame le Maire, je vais faire entendre une tonalité un peu différente. Je me faisais la réflexion avec mes collègues, depuis deux heures, combien de vols, combien d'agressions ont pu se produire sur le territoire de la ville !

C'est une donnée à prendre en compte, et je crois que tant que l'insécurité fera souffrir nos concitoyens, vous entendrez notre voix pour réclamer davantage de justice, davantage de sécurité au profit de nos concitoyens.

Justement, sur la statistique, sur les chiffres officiels, on peut gloser à souhait sur ces chiffres, dois-je vous rappeler qu'une évaluation de l'INSEE de 1996 précisait que 70% des victimes d'agression ne portaient pas plainte ? Vous mesurerez peut-être le fossé qui existe entre les chiffres officiels et la réalité. D'autant que l'on dissuade malheureusement beaucoup de victimes de porter plainte et la seule aide qu'on leur donne, c'est finalement le droit de ne pas porter plainte.

A côté de ces statistiques, à côté de la masse, il y a aussi la gravité et la violence qui touchent de plus en plus les victimes d'agressions ainsi que la jeunesse de leurs auteurs.

Ce que nous regrettons, c'est qu'il n'y ait eu aucune réflexion de fond sur les origines de la sur-délinquance, et qu'il ne faut pas se voiler la face sur les explications sociales de ce phénomène. Non, le chômage n'est pas en grande partie la cause de l'insécurité. Le chômage produirait même davantage l'apathie que la violence.

.../...

Pourquoi, Monsieur VICOT, le sentiment d'insécurité serait-il négligé ? Est-ce que la peur est méprisable ? D'ailleurs, dans l'emploi de vos termes, quand vous parlez d'incivilité, j'y vois davantage l'expression d'une minoration sémantique de véritables agressions qui perturbent nos concitoyens.

Je voudrais rendre hommage aux acteurs de cette vie en faveur d'une meilleure sécurité de nos concitoyens, que ce soient les acteurs de la Justice, de la Police, et je sais qu'il est difficile à la fois au Commissaire ou au Procureur de dresser un bilan forcément flatteur d'une situation qui est objectivement difficile sur le terrain.

Nous avons eu l'occasion de voir ce que la Police de proximité pouvait donner. Nous ne pensons pas que le policier doive être un animateur de la vie sociale, nous, nous dressons un bilan relativement négatif à la fois des adjoints de sécurité et des Contrats Locaux de Sécurité.

Les Contrats Locaux de Sécurité ont plus fonctionné comme des usines à gaz partenariales dont les objectifs initiaux, visibilité et sécurisation de l'environnement urbain, n'ont pas été menés à terme.

Concernant les adjoints de sécurité, il s'agissait davantage de substituts budgétaires à moindre coût où l'on confondait les missions, entre missions de prévention et de répression, où les tuteurs, des policiers, étaient démobilisés, où le niveau des candidats était relativement faible et sujet à caution.

Il existe pourtant des solutions publiques, et là, je ne me retrouve pas quand j'écoute le Directeur d'Euralille dans une privatisation à l'extrême des problèmes de sécurité. C'est aux autorités publiques qu'il appartient de donner une réponse.

J'ai écouté Monsieur le Principal, il est évident que l'école a un rôle particulier à jouer. L'école, c'est le lieu d'apprentissage des disciplines sociales. Encore faut-il que l'administration des établissements scolaires apporte son soutien aux enseignants qui sont violentés, et malheureusement, ce n'est pas souvent le cas. On a évoqué les conseils de discipline, combien se réunissent par année dans les établissements scolaires ? On pratique, en tout cas pour les enseignants, l'exclusion tournante, ce qui, finalement, ne fait que déplacer le problème d'un établissement sur l'autre. Tout en rappelant le rôle de la famille qui est le rôle principal en matière d'éducation.

Justement la famille. Il faut responsabiliser cette famille. J'entendais une intervenante à ce sujet. Une des propositions qui a été faite par un certain nombre d'acteurs de la vie publique concerne la mise sous tutelle des allocations sociales pour les familles des mineurs délinquants, je crois qu'il faut aller dans cette direction.

Il faut aussi donner davantage de crédibilité à la Justice. Le déclassement des délits n'a-t-il pas contribué à banaliser ce phénomène ?

Il faut que les délinquants soient sûrs de la peine. Il faut qu'ils soient sûrs aussi de la proportionnalité et de la promptitude de cette peine. Il faut que la réponse judiciaire soit efficace, malheureusement, elle ne l'est pas suffisamment.

Il ne faudrait pas non plus avoir une vision réductrice de l'emprisonnement.

Enfin, j'en viens aux moyens matériels, je regrette une fois de plus qu'il y ait un effet de ciseaux entre le phénomène exponentiel de la sécurité et le développement plus faible des moyens mis à disposition des policiers, que nous estimons encore trop confinés à des tâches administratives.

.../...

Nous souhaitons l'ouverture des commissariats en dehors des heures de bureau. Nous souhaitons que l'ilotage par quatre soit systématisé. Nous souhaitons également que soient réorientées les tâches des policiers non en direction du stationnement parce que ce n'est pas là que se situe le facteur majoritaire de l'insécurité, mais véritablement sur des tâches de répression.

Alors, Madame le Maire, si je devais caractériser en quelques mots cette intervention, je dirai : soutien et considération envers les deux principaux acteurs de la sécurité que sont la Justice et la Police. Et ce n'est malheureusement pas, je suis désolé de le rappeler, votre attitude dans le commentaire de procès de justice, ce n'est malheureusement pas l'attitude de Madame GUIGOU récemment qui nous aident à progresser dans cette voie.

Il est possible de rétablir la chaîne de sécurité. Il est possible d'aller, en dehors de tout fatalisme, vers une tolérance zéro, nous le souhaitons ardemment de vive voix. Quant à la Mission d'information et d'évaluation, j'ai entendu mon collègue DECOCQ, j'entends sa parole, j'attends l'action surtout, et si nos collègues du R.P.R. et de l'U.D.F. ne sont pas suffisamment intervenus dans ce dossier, je pense qu'il leur manquait peut-être la volonté d'en parler. Quand cette volonté existe, tout simplement, on en vient à parler des problèmes que vivent réellement nos concitoyens aujourd'hui.

Je vous remercie.

(applaudissements du Front National)

Madame le Maire - Monsieur QUIQUET.

M. QUIQUET - Madame le Maire, mes chers collègues, pour cette première Mission d'information, les élus de l'Opposition choisissent un thème qu'ils ont surexploité pendant les campagnes présidentielles et législatives, avec aujourd'hui un Ministre de l'Intérieur qui est en représentation quotidienne sur un sujet devenu un objet de communication permanent.

Notre Groupe participera à cette Mission de façon constructive avec pour souci d'avoir une vision globale de la sécurité.

Deux sujets d'étude nous paraissent importants.

Le premier d'entre eux, il s'agit bien évidemment de l'insécurité routière dans notre ville. L'insécurité routière devenue comme l'a rappelé ce week-end le Premier Ministre, une véritable « pathologie nationale ».

Nous souhaitons que cette Mission fasse un travail de diagnostic et de proposition sur ce sujet visant à reconsidérer aussi la place de la voiture en ville.

Le deuxième sujet d'étude pour la Mission pourrait être un travail très suivi sur une analyse du désengagement de l'Etat sur les dispositifs de prévention et d'éducation, désengagement qui, à terme, va accentuer la précarité des plus faibles. Car finalement sous prétexte d'une société plus sûre, c'est surtout un société plus dure que nous prépare ce Gouvernement, avec un renforcement des inégalités.

Et pourtant, des moyens de prévention, nous en avons besoin. Le Contrat Local de Sécurité dans les transports en est un excellent exemple.

.../...

Je me permets ici de citer le volet sur la présence humaine avec l'embauche de 376 agents de prévention, dont trois-quarts d'adultes relais et un quart d'emplois jeunes. Les agents de prévention sont déjà présents, ils seront 205 à la fin de ce mois. D'ores et déjà, je puis vous informer que nous sommes en train de recueillir les premiers fruits de cette politique avec une baisse des actes délicieux et une augmentation de la fréquentation. Les usagers du métro et des transports en commun constatent déjà un véritable changement d'atmosphère dans nos stations. Mais, je pense qu'on peut se dire les choses entre nous, ce n'est certainement pas avec le Gouvernement RAFFARIN que nous aurions pu initier une telle politique puisque, vous le savez, par choix idéologique, le Gouvernement a décidé de supprimer les emplois jeunes et les adultes relais.

Concernant le Gouvernement justement, on peut ajouter à ce désengagement, une gestion quelquefois très politique des moyens humains du Ministère de l'Intérieur. Aux mouvements du personnel du Ministère de l'Intérieur au mois de septembre, les villes de Bordeaux et de Strasbourg ont vu leur nombre de policiers augmenter. Quant aux villes de Lyon et de Lille, elles ont vu leur nombre de policier baisser. Et effectivement, les 80 policiers que l'on nous annonce, c'est ceux-là mêmes qu'on nous a retirés au mois de septembre.

Je vous laisse deviser sur cette conception assez curieuse de l'équité territoriale du Gouvernement.

Nous concernant, nous participerons à cette Mission sans esprit polémique. Je rappelle que cette Mission, si nous en parlons aujourd'hui, c'est qu'elle est prévue dans la loi Démocratie de Proximité, loi qui a été votée dans la dernière législature. Nous allons donc y participer avec lucidité et avec le souci permanent d'apprécier le rôle de l'Etat sur un sujet où sa responsabilité est entièrement engagée.

Vous me permettrez enfin, Madame le Maire, de saluer la qualité des exposés des différents intervenants que nous avons entendus.

Je vous remercie.

(applaudissements)

Madame le Maire - Monsieur de SAINTIGNON.

M. de SAINTIGNON - Madame le Maire, mes chers collègues, juste quelques mots pour, à mon tour, me féliciter de la qualité du débat que nous venons d'avoir. D'abord, en raison de la très haute qualité des interventions de nos invités qui ont su nous conduire concrètement à l'essentiel. A mon tour, je voudrais les féliciter chaleureusement et les remercier de leur contribution.

Mais ce débat est aussi un débat de qualité, en raison de l'expression municipale, celle de Roger VICOT au début de ce débat, et l'intervention d'Eric QUIQUET à l'instant, qui, sur cette question complexe, a été particulièrement claire et opérationnelle, et conduit à des attitudes en matière de sécurité justes, efficaces et pragmatiques, avec trois points de repère qui ont déjà été donnés dans ce débat.

Un point de repère sur la sécurité pour tous, avec une véritable politique de service public ; un point de repère sur les réponses concrètes qui sont apportées à chaque acte de délinquance et d'incivilité ; et un point de repère concret sur trois démarches simples :

Une démarche complète qui va de la prévention à la répression ;

.../...

Une démarche précise qui conduit chaque acteur à agir, confirmé dans son rôle ;

Une démarche de tous les partenaires ensemble au plus près de chacun de nos concitoyens.

Voilà une stratégie qui est claire et que les Lillois comprendront.

Maintenant, que les choses soient claires, cette politique doit être jugée sur les résultats obtenus, et ils sont déjà au rendez-vous. Nous en avons eu des éléments de bilan, notamment en matière de politique de proximité.

C'est une politique sans coup de menton, c'est une politique sans effet d'annonce, une politique sans rendez-vous médiatique à grand spectacle orchestré, programmé, comme l'actualité et notre Ministre de l'Intérieur nous en fournissent tout les jours, et qui s'apparentent souvent plus à un exercice -si vous me passez l'expression- de « gonflette » certes très démonstratif qu'à l'expression d'une action concrète qu'exige la situation dans notre pays.

En revanche, nous notons moins de comptes rendus télévisés des actes d'incivilité. On peut d'ailleurs s'interroger sur la raison qui conduit à ce constat. Alors, Madame le Maire, ici à Lille, les gens du Nord, nous sommes plus simples, sans doute plus complets, plus efficaces, sûrement plus respectueux de la liberté de chacun de nos concitoyens.

C'est la raison pour laquelle, naturellement, le Groupe socialiste approuve les orientations présentées par Roger VICOT C'est aussi la raison pour laquelle le Groupe participera naturellement à la Mission dont il est question.

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire - Bien.

Si vous le permettez, je voudrais dire quelques mots pour terminer ce débat.

Peut-être, d'abord, reclarifier les choses.

Nous avons deux points à l'ordre du jour ce soir : ce débat que la Majorité municipale a souhaité et avait annoncé dès le début de l'année dernière, et la création d'une Mission d'Information. Je rappelle d'ailleurs que l'Opposition avait souhaité que nous repoussions ce débat pour attendre la fin de la Mission d'information, je crois que nous avons bien fait de garder le calendrier qui était le nôtre et de faire le point, comme je m'y étais engagé auprès des Lillois, ce soir, avec les différents acteurs de la sécurité. Sur ce point, je crois qu'il ne faut pas mélanger les deux.

Monsieur DECOCQ, vous avez dit : certains Maires ont anticipé. Vous savez, avec Bernard ROMAN, lorsque j'ai quitté le Gouvernement en novembre 2000, j'ai pris l'initiative de réunir une fois par semaine le Procureur de la République, le Préfet de Police, le Directeur de la Sécurité Publique, et la Police de proximité, avec le Commissaire de Lille, tous les vendredis après-midi, et au lieu de considérer, pour les élus, que la Police et la Justice ne font pas leur travail ; pour la Justice, que la Police n'apporte pas des dossiers bien faits ; pour la Police, que la Justice relâche les auteurs des faits... pourquoi ne pas nous mettre tous autour d'une table et nous dire qu'ensemble, nous avons une part de responsabilité dans l'insécurité qui existe aujourd'hui, dans la violence. Comment mieux travailler ensemble chacun avec notre professionnalisme et nos responsabilités ?

.../...

C'est parce que nous avons commencé à travailler fin 2000 et à mettre en place un certain nombre d'outils dont les cellules de veille, dont le fait que les parents d'enfants auteurs de faits délictueux soient reçus par la Police et par la Mairie, en mairie de quartier, et soient suivis, parce que nous avons accueilli les victimes à qui nous apportons en permanence des réponses sur le suivi de leurs affaires, c'est parce que nous avons mis en place cette politique que nous commençons —et que nous commençons seulement- à avoir des résultats.

Une augmentation moins importante l'année dernière que la moyenne nationale dans une ville qui bouge autant, où -M. le Commissaire Divisionnaire l'a très bien dit tout à l'heure- parce qu'il y a beaucoup de monde, parce que cela brille plus dans le centre-ville qu'ailleurs, il y a beaucoup plus de flux de population, des lieux qui accueillent et qui amènent un certain nombre de délits, malgré cela, malgré une police de proximité, dont l'arrivée -et nous nous en réjouissons- permet à des victimes plus nombreuses d'aller déposer plainte, et donc d'augmenter les statistiques, mais ce sont des faits réels et donc nous devons les connaître, nous avons une quasi stabilité et même un léger recul des actes délictueux, et je m'en félicite, même si je considère que ce n'est que le début d'un travail que nous menons maintenant depuis deux ans.

Pour moi, la sécurité est un droit. Je le dis très simplement, parce que vous avez souhaité, et je le comprends, Monsieur DECOCQ, parler de la politique nationale. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Monsieur BERNARD qui pense que la lutte contre l'insécurité ne passe que par la sanction.

Je pense que tous ceux qui pensent que la prévention n'est pas utile n'ont jamais essayé de traiter les problèmes de sécurité dans un quartier, dans une ville.

Quand, dans une cellule de veille, nous faisons passer, comme cela a été le cas il y a quelques jours, trois jeunes qui avaient mis le feu à des poubelles, et que nous nous rendons compte que sur ces trois jeunes, un a fait l'objet de violences dans sa famille, et un autre est quasiment dans la rue, ne vaut-il pas mieux mettre ces enfants de dix ans à la charge de l'Aide Sociale à l'Enfance pour éviter que, demain, ils envoient un coup de couteau à un de leurs copains, ou commettent un autre acte encore plus violent ?

Alors, ceux qui considèrent, et je crois que c'est le cas du Ministre de l'Intérieur, dans certains de ses propos, que la prévention, c'est du laxisme, c'est ne pas comprendre ce qu'est l'efficacité globale d'une politique de sécurité, et nous, nous croyons qu'il convient d'agir sur l'ensemble de ces domaines.

La prévention, ce n'est pas du laxisme, cela fait partie de la politique.

Puisque vous avez souhaité parler du débat national, laissez-moi vous dire que depuis deux ans, je travaille avec Roger VICOT, dont je voudrais saluer l'implication personnelle, mais aussi avec l'ensemble des acteurs qui se sont exprimés ce soir, et je suis heureuse que nous ayons ces contacts réguliers, que les rencontres entre le Commissaire DRON et Roger VICOT soient permanentes, que nous puissions avoir ces réunions des cellules de veille.

Si ce travail a lieu -il ne fait pas beaucoup de bruit, nous en parlons pour la première fois ce soir- c'est parce que j'ai la conviction profonde que la sécurité, c'est un travail de fond qui ne se résout pas par des coups de menton, par des déclarations à l'emporte-pièce, par de l'agitation, mais bien par un travail de fond mené avec des professionnels, ceux justement que nous avons entendus ce soir.

.../...

Je voudrais aussi dire très clairement que nous avons des désaccords profonds avec la politique menée par le Gouvernement. Ce n'est pas parce qu'on parle de sécurité tous les jours qu'on est plus efficace dans la lutte contre l'insécurité. Ce n'est pas parce qu'on stigmatise certaines populations que l'on va régler les problèmes de sécurité. Je le dis clairement, quitte à me faire traiter de « droit de l'homme » par Monsieur SARKOZY ! Je suis en désaccord quand on montre du doigt les jeunes en permanence, quand on considère que la mendicité devient un délit, quand on considère que les prostituées sont des personnes dangereuses pour notre société, même si –et nous y avons travaillé la semaine dernière avec le Préfet de Police et le Procureur de la République- nous savons aujourd'hui les désagréments et les problèmes que pose la prostitution dans notre ville, notamment lorsque, comme le dit élégamment le Procureur de la République, la « consommation » a lieu dans les immeubles mêmes.

Mais il n'est pas facile, Monsieur DECOCQ, vous le savez, de prendre un arrêté dans une ville comme la nôtre où il y a partout de la population qui vit pour dégager un lieu où la prostitution pourrait avoir lieu en dehors de la vue de certains.

Donc, c'est vrai, j'ai des désaccords profonds avec la stigmatisation des pauvres, de ceux qui mendient !...

(réactions de Monsieur DECOCQ)

Vous vous êtes exprimé, Monsieur DECOCQ, donc j'ai le droit de le dire !...

De la même manière, et parce que je pense que la sécurité est une liberté et que chaque liberté peut s'affronter avec d'autres libertés, je ne proposerai pas dans notre ville un système de vidéosurveillance. Je pense que le travail que nous faisons, c'est-à-dire la surveillance d'acteurs professionnels qui se retrouvent tous les jours pour parler des cas concrets vaut beaucoup plus qu'une technique qui porte atteinte à la liberté de chacun d'aller et venir dans une ville.

Alors, peut-être que la vidéosurveillance dans certains lieux, dans une partie des transports en commun, sous terre, dans un centre commercial, peut parfois être utile, mais la généralisation de la vidéosurveillance ne me paraît pas, dans l'état actuel des choses, une mesure qui va dans le bon sens.

Permettez-moi aussi de dire que mon désaccord le plus profond avec la politique qui est menée, c'est l'impression qui peut être donnée aux Français que l'Etat, seul, tout faire. Ma conviction profonde est que les résultats de cette politique ne seront pas là et qu'alors le risque est lourd dans une démocratie aussi fragile que les Français aillent chercher les réponses ailleurs que dans les partis démocratiques.

Je crois au civisme, c'est pourquoi le rôle de l'Education, Monsieur le Principal l'a montré fortement tout à l'heure, est un rôle majeur. Je crois à l'accompagnement des familles, non pas pour les cocooner, mais parfois pour les pousser, les bousculer, mais aussi leur donner les moyens, lorsqu'elles n'y arrivent pas, de reprendre le dialogue avec des jeunes qu'elles n'arrivent pas à ramener dans le domaine de l'éducation.

Je crois aussi beaucoup plus à une action collective qu'à une incitation des Français à avoir peur les uns des autres.

.../...

C'est la raison pour laquelle je dois dire que je suis très heureuse du débat de ce soir parce que, dans le fond, Roger VICOT l'a très bien dit tout à l'heure, l'action sur la sécurité mérite beaucoup mieux que des grands discours et des coups de menton. C'est une action quotidienne fait par des professionnels qui va de l'éducation et de la prévention jusqu'à l'action majeure, centrale, de la Police et de la Justice, nous en sommes tous d'accord.

L'action efficace contre l'insécurité va d'abord dans une action partenariale menée en commun par des hommes et des femmes qui remplissent bien leur travail, et elle est globale, allant de la prévention à la sanction.

C'est la raison pour laquelle je voudrais, à mon tour, dire à tous ceux qui sont intervenus ce soir combien ils ont donné une idée forte du service public et des agents publics.

Monsieur BERNARD, comme d'habitude, n'a pas pu s'empêcher de critiquer ceux qui agissent tous les jours et souvent dans des conditions extrêmement difficiles, et qui nous ont montré ce soir, s'il était besoin, le professionnalisme de leur action.

Je me félicite que nous puissions travailler tous ensemble dans l'état d'esprit qui a été celui de ce soir, c'est-à-dire que nous voulons avoir des résultats, mais nous ne voulons nous laisser aller à aucun coup de menton et même à aucune autosatisfaction tant le travail reste important à réaliser.

Je le redis, nous avons des faiblesses. Je pense à l'accompagnement des parents, nous devons encore progresser dans notre ville. Je pense aussi à l'éducation spécialisée, Monsieur GODELLE en a parlé tout à l'heure, nous avons beaucoup de jeunes qui relèvent encore dans notre ville d'une prévention de proximité jour et nuit, et qui est encore insuffisante.

C'est la raison pour laquelle je me réjouis vraiment que nous puissions avancer avec Monsieur le Procureur sur les Délégués du Procureur. Je suis convaincue que chaque acte, une rayure sur une voiture, une boîte aux lettres cassée, une injure à une personne âgée, qui donnera lieu dans les jours qui suivent à une convocation du jeune, à une admonestation ou à une sanction qui lui permettra de comprendre tôt qu'il vit dans une société, qu'il y a des règles, et qu'il n'est pas acceptable qu'il ne les respecte pas, me paraît vraiment aller dans le bon sens, et je remercie Monsieur le Procureur d'avoir accéléré ce dispositif dont nous parlons depuis maintenant dix-huit mois.

De même, et même si certains le contestent, je pense que nous avons besoin d'avoir dans notre métropole un centre d'éducation renforcée, qu'il ne faut pas confondre avec un centre d'éducation fermé. Nous avons besoin de retirer certains jeunes pendant trois mois, six mois, neuf mois, douze mois, d'un quartier parce que nous savons que tant qu'ils y sont il y a un véritable problème. Mais je ne confonds pas ces centres avec des prisons, qui doivent exister pour des jeunes, mais dans d'autres cas de figure.

Ce sont là des centres d'accompagnement, des centres de prévention, des centres qui essaient de réinsérer ces jeunes dans la vie et dans leur quartier.

Pour terminer, après avoir remercié de nouveau Roger VICOT et l'ensemble des intervenants, je voudrais dire, Monsieur DECOCQ, et je me réjouis que nous travaillions ensemble dans l'esprit que vous avez dit dans la Mission que nous allons constituer dans quelques minutes, que nous travaillerons dans un état d'esprit non politicien, et je n'aurais pas parlé de la situation nationale si vous-même ne l'aviez pas fait.

.../...

Je vous le dis très simplement, la pire des choses aujourd'hui dans une démocratie fragile, c'est de surexploiter les peurs. Je lisais ce matin un sondage de Louis Harris. A force de faire croire aux Français qu'il faut se méfier de tout le monde, de son voisin, de celui qui est différent, de celui qui arrive d'ailleurs, ou tout simplement et même de sa famille, les Français ont peur de tout ! Les trois-quarts des Français pensent qu'il y a un risque de catastrophe écologique, un risque de conflit social généralisé, un risque de conflit militaire majeur, un risque de crise politique profonde, et pourtant, Monsieur SARKOZY est là !

Monsieur SARKOZY est là, et les trois-quarts des Français ont peur de tout parce qu'on leur fait peur !...

Moi, je souhaite, avec les Français, parce que le risque de faire croire qu'on peut tout faire tout seul est grave, compter sur leur civisme et sur leur responsabilité, en disant aux adultes, comme je le dis dans les réunions de quartier lors des forums citoyens : quand vous voyez un gamin qui est en train de faire un tag, pourquoi ne lui dites-vous pas qu'il ne faut pas le faire ? Lorsque vous voyez quelqu'un qui est en train de rayer une voiture, pourquoi n'agissez-vous pas ? Vous êtes des citoyens ! La Police ne peut pas tout faire ! La Justice ne peut pas tout faire !

Je crois que c'est en s'appuyant sur le civisme et la responsabilité des Lillois, voire leur solidarité avec des familles en difficulté, que nous continuerons à avoir des résultats. Et dans le fond, ce qui nous distingue profondément, c'est que moi, je crois que c'est par les valeurs positives que portent les individus que nous lutterons contre l'insécurité et non pas par le repli sur soi et par la mise en valeur des peurs !

Nous serons amenés à en rediscuter dans notre Mission. En tout cas, en ce qui concerne Lille, nous continuerons avec la même détermination. Je remercie Roger VICOT de sa forte implication, je remercie l'ensemble de nos partenaires, pas seulement parce que nous travaillons ensemble, mais parce qu'ils sont fortement impliqués dans un métier extrêmement difficile, tous ceux qui sont intervenus ce soir et qui le font avec la responsabilité qui sied à la République.

Je crois que la responsabilité se fonde effectivement sur des valeurs d'ouverture et non pas sur des valeurs de repli sur soi.

Voilà ce que je souhaitais dire pour terminer ce débat. Je vous remercie.

(applaudissements)

Chemise n°1

Rapporteur : Madame le Maire

02/932 - Séance du 7 octobre 2002 - Procès-verbal.

02/933 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adoptés.

02/1184 - Mission d'information et d'évaluation - Modalités de fonctionnement - Adoption du règlement intérieur.

02/1185 - Mission d'information et d'évaluation - Désignation des membres.

.../...

02/1187 - Mission d'information et d'évaluation - Politique Municipale sur la sécurité - Demande de création.

J'en arrive donc à la création de notre Mission d'information et d'évaluation sur la sécurité...

M. SAVOYE - Madame le Maire, on doit recevoir la leçon sans pouvoir répondre ?...

Madame le Maire - Vous avez largement parlé ! Monsieur DECOCQ a parlé 25 minutes... Je l'ai écouté, et vous permettez que je réponde ?...

D'abord, vous pourriez demander la parole ! Il y a des règles dans notre Conseil Municipal !

Deuxièmement, j'ai tout à fait le droit de répondre à Monsieur DECOCQ, et je passe maintenant à la Mission d'information et d'évaluation...

M. SAVOYE - Donc, j'ai le droit de demander la parole pour qu'on me la refuse ?...

Madame le Maire - Vous ne l'aviez pas demandée, Monsieur SAVOYE, vous l'avez prise !

M. SAVOYE - Je vous la demande, Madame.

Madame le Maire - Je vous propose d'intervenir sur la Mission d'information sur la sécurité qui est le point suivant de l'ordre du jour, cela vous permettra d'aborder la question à nouveau.

Moi, vous savez, je suis quelqu'un de très calme. Je ne parle que des sujets qui améliorent la vie des Lillois. Quand vous portez le débat sur un autre sujet et sur un autre terrain, vous savez très bien que vous me trouverez toujours là pour y répondre ! Je crois aux libertés et je les défendrai même si je dois être critiquée dans certains cas, car je pense que si on ne défend pas la justice et la liberté dans notre pays, nous nous retrouverons avec un 21 avril amplifié dans quelques mois ! C'est cela que je veux éviter, et c'est pour cela que je fais de la politique, Monsieur SAVOYE ! Donc, je continuerai à dire ce que je pense en la matière !

Monsieur DECOCQ nous a demandé le 27 septembre dernier -et je rouvre la séance pour pouvoir aborder ce sujet- de créer une Mission d'information et d'évaluation sur la sécurité.

Je voudrais dire, et je m'en réjouis, que la loi sur la Démocratie de Proximité, notamment par son article L2121.22.1 permet à l'Opposition de demander une Mission d'information et d'évaluation. J'ai tout de suite répondu à Monsieur DECOCQ que sa demande rentrait totalement dans le cadre de la loi et que nous étions tout à fait prêts à la mettre en place.

Je voudrais insister un instant sur les trois délibérations qui vous sont proposées pour qu'elles puissent être comprises.

La première, la délibération 02/1184 propose un règlement intérieur pour les Missions d'information et d'évaluation, quelles qu'elles soient et quels que soient leurs thèmes. C'est finalement l'application à notre Conseil Municipal de cet article de la loi Démocratie de proximité.

La délibération 02/1187 applique la demande faite par Monsieur DECOCQ, Président du Groupe Union Pour Lille, de faire une Mission d'information et d'évaluation sur la politique municipale en matière de sécurité.

.../...

J'ai souhaité faire une modification.

En effet, la loi sur la démocratie de proximité prévoit que la composition de la Mission se fait à la proportionnelle des Groupes. Si cela avait été le cas, et alors que nous avons fixé, en parfait accord avec Monsieur DECOCQ, à 10 le nombre de membres de cette Mission, si nous appliquions strictement la loi, l'Opposition aurait eu 2 sièges et la Majorité 8. Aussi, ai-je proposé à Monsieur DECOCQ que, dans l'esprit que j'ai abordé tout à l'heure, c'est-à-dire la volonté d'améliorer la sécurité des Lillois, et là dessus, je crois que nous sommes d'accord, il y ait une parité dans cette Mission d'information pour que nous puissions travailler ensemble pour faire des propositions qui seront présentées au Conseil Municipal dans six mois.

Aussi, avons-nous proposé, et c'est la dernière délibération, une composition de cette Mission qui soit paritaire, 5 membres de l'Opposition, 5 membres de la Majorité, et nous aurons à voter dans quelques minutes sur la composition de cette Mission.

J'ajoute, mais ce sera à la Mission de le désigner, que j'ai proposé à Christian DECOCQ de présider cette Mission puisqu'il l'a demandé et puisqu'il m'a paru naturel -j'en avais parlé dès mon élection- que lorsque l'Opposition demande la mise en place d'une Mission d'information, elle puisse, si elle le souhaite, la présider.

Voilà donc, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, les trois délibérations que nous avons, le règlement intérieur de la Mission demandée par l'Opposition, la constitution d'une Mission sur la sécurité, et enfin le vote que nous allons réaliser dans quelques minutes sur la composition de cette Mission.

Je passe la parole à Monsieur SAVOYE.

M. SAVOYE - Madame le Maire, merci.

Vous savez que je n'interviens pas souvent et que je me fais une règle, pour des raisons que vous pouvez supposer, d'intervenir le moins possible dans ses débats lorsqu'ils sont très politiques.

Je le fais ici parce que je ne peux pas laisser dire ou laisser supposer que vous seriez la seule, avec les membres de la Majorité, à être un défenseur des libertés.

Je crois qu'un débat sur la sécurité est un débat suffisamment sérieux pour qu'on ne commence pas par avoir des a priori et par se jeter à la figure l'anathème ou faire le procès du Ministre de l'Intérieur par exemple, dont je ne suis pas comptable, je me permets de le dire au passage, il est suffisamment grand pour défendre lui-même son action sans qu'il soit nécessaire que je m'en fasse l'avocat ou le contempteur. Donc, laissons faire à Monsieur SARKOZY ce que les Français lui ont demandé de faire et qu'il en soit comptable devant l'électorat !

Mais que Diable ! que l'on n'en parle pas ici à propos d'une Mission qui doit être une Mission municipale...

Madame le Maire - Excusez-moi, Monsieur SAVOYE, mais puisque vous m'avez coupée tout à l'heure...

M. SAVOYE - Je suis arrivé en retard, je le sais...

.../...

Madame le Maire - Vous êtes arrivé en retard, comme souvent, et c'est Monsieur DECOCQ qui a souhaité poser le problème au niveau national ! Autrement, comme je l'ai dit tout à l'heure, je n'aurais pas abordé cette question ! Vous avez vu que le débat a été préparé sous un autre angle ! J'ai répondu à Monsieur DECOCQ, je regrette que vous n'ayez pas été là à ce moment-là !

M. SAVOYE - Vous n'avez pas fait que répondre au seul Monsieur DECOCQ, vous avez répondu à l'ensemble de l'Opposition, comme c'est votre droit, mais vous avez pris à parti l'ensemble de celle-ci, et vous me permettez de répondre sur cette question précise.

En particulier, je ne voudrais pas qu'il y ait d'amalgame entre des gens qui ont des positions radicalement différentes.

Je me permets de dire que lorsque j'entends le Front National parler de la lutte contre la violence ou de la lutte contre l'insécurité, je ne sais pas pourquoi, mais je ne peux croire à leur sincérité. Pour quelles raisons ?

Parce que le Front National ne lutte pas contre l'insécurité, car il vit de l'insécurité, ce qui est totalement différent !

Alors, que l'on tente de nous dire que d'autres, qui peuvent être tout aussi républicains que vous, Madame, et défendre les mêmes valeurs de la démocratie, dans ces lieux comme dans d'autres enceintes, seraient liberticides alors qu'ils peuvent croire avec au moins la même conviction que la vôtre dans ce droit à la sécurité comme dans le droit à la liberté me choque, car la sécurité est la première des libertés en démocratie. Il ne faut pas en faire un débat politique. Pour une fois que l'on va en débattre sérieusement sur le fond, faisons-nous le crédit aux uns et aux autres d'aborder ce problème sans arrière-pensée, sans faux procès, examinons-le tranquillement, écoutons les gens de terrain, ceux qui s'en occupent, ceux qui ont peur, ceux qui estiment que c'est un sentiment et non pas une réalité, forgeons-nous une opinion, mais n'ayons pas, ni les uns ni les autres, une opinion a priori !

Or, quand je vois les termes dans lesquels le débat s'est engagé, à partir du moment où je suis arrivé -mais je vous ai prévenue ce matin que j'avais une autre réunion avant- j'ai le regret de dire qu'en ce qui concerne les intervenants que j'ai entendus, je n'ai pas trouvé que c'était un débat de grande qualité parce qu'il y avait des a priori.

N'ayons pas d'a priori politique, s'il vous plaît, nous discutons d'une liberté publique fondamentale !

Madame le Maire - Monsieur SAVOYE, amicalement, je vous conseillerais de ne prendre la parole que lorsque vous avez entendu l'ensemble des débats ! Nous avons entendu 10 intervenants extérieurs...

M. SAVOYE - J'en ai entendu suffisamment...

Madame le Maire - Je n'ai aucun problème à vous voir arriver en retard...

Ils sont intervenus dans l'esprit dans lequel Monsieur VICOT avait ouvert ce débat. Nous sommes là pour parler de la sécurité des Lilloises et des Lillois, j'y travaille comme d'autres depuis que je suis élue Maire, et même avant, et je suis heureuse que, ce soir, nous ayons pu avoir un débat de grande qualité, y compris venant de notre collègue Christian DECOCQ.

Il a abordé des questions sur lesquelles nous avons des désaccords, et la démocratie, c'est bien de pouvoir accepter ce débat ! Je le redis, j'ai des désaccords aujourd'hui avec la politique menée par Monsieur SARKOZY, vous ne m'empêchez pas de le dire, surtout quand Monsieur DECOCQ a lui-même posé cette question !

.../...

M. PARGNEAUX - Très longuement !

Madame le Maire - Oui, très longuement, mais c'est tout à fait son droit ! Je ne lui reproche pas le fait de défendre le Gouvernement pour lequel il a voté ! Mais vous me permettez de dire que je ne suis pas d'accord avec certains de ses points !

Ceci dit, mais là encore sans doute n'étiez-vous pas là, j'ai redit, comme Monsieur DECOCQ, que nous souhaitons que cette Mission d'information fonctionne dans l'esprit dans lequel le débat a eu lieu depuis le début de la soirée, c'est-à-dire un débat républicain sur la sécurité et pour que la sécurité des Lilloises et des Lillois s'améliore. Mais la République, c'est aussi la démocratie, et c'est aussi accepter le débat quand on n'est pas d'accord ! Et nous avons le droit d'être en désaccord sur certains points ! Je dirai même que nous avons le devoir, en ce qui me concerne, d'être en désaccord sur certains points, vu les valeurs auxquelles je crois !

(applaudissements)

Je vous propose de mettre au vote la délibération 1184 qui présente le statut général des Missions d'information. C'est la reprise de la loi.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Contre : néant

Abstention : néant

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (le Front National ne prenant pas part au vote).

Ensuite, nous passons à la délibération 1187 qui crée la Mission d'information et d'évaluation sur la sécurité demandée par Christian DECOCQ et l'Union pour Lille.

Nous créons donc cette Mission qui correspond à l'esprit et à la lettre de la loi.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Contre : néant

Abstention : néant

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (le Front National ne prenant pas part au vote).

Nous en arrivons à la délibération 1195 qui constitue la liste de cette Mission d'information qui, je le rappelle, sera constituée à parité par l'Opposition et la Majorité. Nous avons constitué une liste unique qui a été distribuée et sur laquelle nous allons voter.

On va faire l'appel.... Non ? Ce n'est pas la peine ? Alors, je demande qu'on passe dans les rangs.

Je vais vous donner la liste de cette Mission d'information et d'évaluation sur la sécurité telle qu'elle est proposée au vote :

.../...

5 membres de la Majorité :

Pour le Parti socialiste : Roger VICOT, Bernard CHARLES

Pour le Parti Communiste : Michel CUCHEVAL

Pour les Verts : Eric QUIQUET

Pour les Personnalités : Walid HANNA

5 membres de l'Union pour Lille :

Christian DECOCQ ; Françoise DESWARTE ; Loïc LESERRE ; Pascal LABBEE ;
Isabelle BAERT.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Puisque vous ne faites pas l'appel, je précise que notre Groupe ne participe pas au vote car nous n'avons pas la conception de la parité qui consiste à éliminer un groupe représentatif du Conseil Municipal alors que je représente mon groupe au Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Je n'ai pas besoin non plus de trouver de bouc émissaire à propos de mes propres turpitudes puisque si j'écoute M. SAVOYE, qui se dit avoir le monopole de la sincérité, on en viendrait à ce paradoxe suprême qui consisterait à ne pas aider la police puisqu'elle vit de l'insécurité.

Madame le Maire - Pour ceux qui ne comprendraient pas, ne connaissant pas totalement la loi, je voudrais simplement dire que la loi prévoit -et nous la respectons strictement- qu'une Mission d'information est désignée à la proportionnelle.

Le Front National n'a pas de siège lorsque ces Missions ont un nombre de membres inférieur à 13. Nous avons décidé de constituer des Missions entre 8 et 10 membres selon l'importance de cette Mission. Cette Mission ayant 10 membres, le Front National n'aurait de toute façon aucun membre. Donc, nous respectons strictement la loi en proposant la liste que nous proposons aujourd'hui.

J'ajoute que nous en respectons aussi l'esprit, c'est-à-dire que nous souhaitons que la République soit représentée dans cette Mission.

Je crois qu'il n'y a pas de grande difficulté, et qu'il y a unanimité, sauf le Front National qui n'a pas pris part au vote.

Je propose de continuer et de donner les résultats définitifs tout à l'heure.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (le Front National ne prenant pas part au vote).

02/1188 - Conseils de quartier - Vacances de sièges - Désignation des membres.

Adopté.

Nous allons clôturer ce débat sur la sécurité pour mieux le reprendre dans le travail que nous mènerons dans cette Mission, et je voudrais tout de suite passer la parole à Monsieur CUCHEVAL qui va nous parler de la politique des handicapés.

.../...

Chemise n°33

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL,
Adjoint au Maire

HANDICAPES

02/1177 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Merci, Madame le Maire.

C'est un sujet un peu austère, aussi je voudrais commencer par vous raconter une petite anecdote. Vous ne nous avez pas apporté de chocolats cette fois-ci, Mme le Maire, aussi je vous ai ramené des bonbons, et je voudrais vous raconter la petite histoire de ce sachet.

Cela se passait pendant l'une de nos récentes campagnes électorales, nous étions nombreux sur les marchés, dont un camarade qui est aussi un ami, à distribuer des tracts. C'est quelqu'un de très bien, ancien élève de Normale Sup., prof de maths dans un grand lycée de Lille, et on lui proposait des bonbons, de l'argent, et pas aux autres... J'ai oublié de vous dire qu'il était en fauteuil !...

Sans aucune moquerie, ni condescendance, la personne handicapée fait encore souvent l'objet d'une compassion dont l'intention est certes généreuse, mais qui nous éloigne du respect du droit des personnes, et de la reconnaissance pure et simple de différences non hiérarchisées.

Hormis l'amélioration de leurs conditions matérielles d'existence, le souci de voir changer le regard des autres est aujourd'hui une des préoccupations majeures des personnes handicapées.

L'évolution des mentalités pour que les droits de la personne, son accès à la citoyenneté, soient mieux reconnus, sera donc la trame de cette intervention.

Cette évolution est en cours. Notre appareil législatif l'accompagne avec des hésitations, des retards, mais aussi des progrès parfois significatifs et sensibles sur le long terme.

Les premières initiatives nationales à ce sujet remontent à la fin de la première guerre mondiale avec les mutilés de guerre rentrés au pays. C'est l'époque de la création d'emplois réservés, mais aussi des gueules cassées et des billets de la Loterie Nationale vendus à leur profit.

C'est l'expression d'une prise en charge avant tout caritative.

Je vous montre ici une photographie qui date de 1930. Cette manière de faire n'a pas disparu et chacun sait que certains financements n'existeraient pas sans elle.

La loi VEIL de 1975, avant celle de 1987, affirme pour la première fois le devoir de solidarité de l'Etat, précise les conditions du travail protégé, et incite les entreprises à l'embauche des personnes handicapées qui ont désormais des droits.

J'aime bien ce dessin de SERRE qui inverse les rôles entre le piéton et l'automobiliste par rapport à l'habitude et une situation hélas quotidienne, et qui montre une personne handicapée à l'offensive.

Quoi qu'il en soit, les associations sont mieux reconnues, ce qui ne résout pas tous les problèmes, nous le savons bien.

.../...

Par exemple, il faut attendre 1984 et l'amendement FABIUS pour que la langue des signes française soit autorisée dans les établissements spécialisés pour personnes sourdes. Jusqu'alors, l'apprentissage de la communication devait se faire par oralisation, le sourd devait ainsi s'adapter au monde des valides sans réciprocité. On commence seulement à s'intéresser à l'enseignement de la L.S.F. pour les valides. Ce serait la mise en œuvre d'une démarche inverse et infiniment plus enrichissante pour tous.

Aujourd'hui, cette loi de 1975 trouve ses limites. Par exemple en termes d'emploi, les groupes de réflexion se multiplient pour proposer sa réforme. C'était l'un des objectifs du Gouvernement précédent, en particulier de Martine AUBRY et d'Elizabeth GUIGOU. Aujourd'hui, Marie-Thérèse BOISSEAU, Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, souhaite déposer un projet de loi en ce sens courant 2003 et poursuit la consultation des associations et institutionnels concernés.

Ira-t-on pour autant jusqu'au droit à la compensation du handicap ? Cette expression utilisée officiellement en janvier 2001 par Lionel JOSPIN semblait tomber en désuétude, mais vient d'être remise au goût du jour par le Président de la République. Sa mise en œuvre serait une avancée décisive.

Combien y a-t-il des personnes handicapées à Lille ? C'est sans doute la question qu'on nous pose le plus souvent. Jusqu'à présent, la seule réponse que nous pouvions apporter est qu'on n'en savait rien, pour des raisons diverses : dispersion des services, handicaps non déclarés, absence de données fiables, etc...

Encore aujourd'hui, songeons qu'aucun article de la loi française ne précise ce qu'est ou n'est pas une personne handicapée.

Une étape importante est pourtant franchie avec une enquête de l'INSEE dite H.I.D., Handicap, Incapacité, Déficience. Commandée en 1995, cette enquête s'est appuyée sur le recensement de 1999 et s'est achevée en 2001.

Après deux colloques nationaux qui se sont tenus à Montpellier en 2001 et il y a quelques semaines début octobre, l'exploitation des résultats n'est pas achevée à ce jour, et on ne dispose que de données partielles. C'est la classification retenue par l'Organisation Mondiale de la Santé qui a été utilisée. Elle distingue 4 éléments d'analyse que vous avez sous les yeux.

Cette terminologie cache évidemment des définitions précises, que je tiens à votre disposition, mais dont je vous fais grâce. Sachons simplement qu'elle permet de mettre en lumière non seulement la diversité des handicaps (qui sont concernés par les trois derniers de ces quatre domaines), mais encore la diversité des degrés de handicaps et surtout la multiplicité des réponses qu'il convient de leur apporter.

Voici pourtant quelques éléments de résultats de cette enquête :

Près de 12 millions de personnes -un quart de la population- réparties en 7 groupes, sont concernées.

Par exemple -je ne les cite pas tous-, les plus nombreux, 5.300.000, présentent des incapacités dites minimales ;

1.200.000 perçoivent une allocation basée sur un taux d'invalidité ;

Le même nombre justifie d'une ou deux déficiences graves, le plus souvent du fait d'un accident du travail.

.../...

650.000 présentent une déficience intellectuelle ;

217.000 souffrent d'un handicap visuel, dont 55.000 sont totalement aveugles, et 70% ont plus de 70 ans.

Enfin, 370.000 personnes ont recours à un fauteuil roulant, dont moins de 10% disposent d'un siège électrique.

Enfin, le taux de chômage des travailleurs handicapés s'élève à 24%.

Il eut été facile de transposer mécaniquement ces chiffres à la population lilloise, mais je ne me le suis pas permis pour au moins trois raisons :

La mise en garde constamment rappelée par les responsables de cette enquête contre cette facilité largement aléatoire à leurs yeux ;

La proximité, très utilisée ici, des établissements belges ;

La structure socio-économique particulière de notre région, et son déficit chronique en équipements adaptés de santé malgré les efforts considérables accomplis ces dernières années tant par l'Etat que par le Conseil Général du Nord.

C'est-à-dire qu'il est plus que probable que les chiffres nationaux que j'ai indiqués cachent une situation bien plus grave dans notre région.

Pour en terminer avec l'évocation des premiers résultats de cette enquête, je souhaite m'arrêter sur trois critères discriminants :

L'âge,

Le sexe,

L'origine sociale.

L'âge accroît la dépendance, cela ne surprendra personne, mais ce sont les déficiences motrices et sensorielles qui augmentent le plus avec le vieillissement alors que la déficience mentale présente une accélération relativement modérée.

Autrement dit, l'image parfois dominante de la personne âgée qui perd un peu la tête et pour laquelle on ne pourrait pas grand-chose est manifestement à revoir.

Le sexe a aussi son importance. Les femmes sont à tous âges plus nombreuses que les hommes à demander une aide matérielle compensatrice, essentiellement pour cause de déficience motrice. Alors qu'à l'inverse, les hommes souffrent davantage de déficience sensorielle et essentiellement de surdité. Mais surtout, les hommes qui sont les moins touchés perçoivent beaucoup plus souvent une allocation compensatrice. Autrement dit, ce sont les femmes qui souffrent le plus, mais ce sont les hommes qui sont rétribués.

L'origine sociale, enfin, des personnes atteintes de déficience est l'élément qui m'a le plus frappé. La proportion des personnes de milieu ouvrier déclarant au moins une déficience est 1,6 fois plus élevée que chez les cadres. Un enfant d'ouvrier a 7 fois plus de risques d'entrer dans une institution qu'un enfant de cadre ou de profession libérale.

.../...

Faut-il pour autant confondre handicap et handicap social ? C'est un sujet de débat, mais il me semble que non. Ce serait d'abord confondre la concomitance et la relation de cause à effet. Ce sont bien les difficultés de la vie quotidienne, bas salaire, chômage, accès insuffisant ou différé aux soins, malnutrition, etc... qui entraînent un risque plus grand de handicap.

Accepter cette confusion, ce serait ensuite occulter la responsabilité de ceux qui organisent ces difficultés au nom de la rentabilité financière. Je veux parler des délocalisations, des fermetures d'entreprises rentables, des restrictions de moyens annoncées pour les Collectivités territoriales qui ont en charge l'action sociale.

De tout ce qui précède, je vous propose de retenir 3 idées directrices.

Il n'y a pas de réponse simple à la question : combien y a-t-il de personnes handicapées en France ? Pourtant, elles existent, elles ont des droits.

Les formes de handicaps sont très diversifiées, tant par leur domaine, moteur, sensoriel, ou mental, que par les niveaux de déficience et d'incapacité qu'elles entraînent.

Enfin, il n'y a pas de réponse globale aux différents problèmes posés par les handicaps.

Dans ces conditions, que faisons-nous à Lille, et que peut faire une commune ?

En janvier 1997, Pierre MAUROY signe la charte « Lille Ouverte » qui engage notre ville dans un vaste programme en faveur des personnes handicapées pour la reconnaissance de leur droit à une vie quotidienne valorisante et leur accès à une véritable citoyenneté.

Cette tâche n'est pas achevée. Chacun sait ici que c'est un travail de longue haleine dont la ville ne détient pas toutes les clés. On peut toutefois proposer un premier bilan.

Nous n'avons pas attendu les résultats de l'enquête H.I.D. de l'INSEE pour percevoir la réalité qu'elle met au jour, non pas que nous soyons meilleurs statisticiens que d'autres, mais nous disposons d'un outil particulier qui nous permettait d'être à l'écoute des personnes handicapées et de percevoir clairement les diversités évoquées plus haut.

Il s'agit de notre Commission extramunicipale « Intégration des handicapés dans la ville ». Elle rassemble deux fois par an des personnes et des représentants d'associations qui souhaitent s'exprimer sur ce sujet en toute liberté sur la base d'un climat de confiance qui nous honore.

Cet organisme consultatif fonctionne à Lille depuis 1985, il est collectivement l'auteur de la charte de 1997 dont je parlais il y a un instant, et donc particulièrement attaché aux objectifs qu'elle indique.

La Commission répond à trois objectifs fondamentaux à mes yeux.

Sachant qu'on ne peut tout faire du jour au lendemain, elle nous aide à établir nos priorités.

Elle favorise l'intervention des personnes handicapées elles-mêmes dans la politique municipale.

Et c'est un cadre privilégié de contacts humains et de concertation.

Depuis les dernières élections municipales, tous les bureaux de vote de la ville de Lille sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

.../...

Revenant sur cette fameuse diversité, les aveugles comprennent mal cette priorité de fait accordée aux handicaps moteurs. Ils demandent des bulletins de vote imprimés en braille et donc distinctifs. La loi ne le permet pas pour l'instant. Nous nous contentons, avec Ariane CAPON, de rappeler que tout électeur dans l'impossibilité de voter seul peut se faire aider par une personne de son choix, en attendant le vote électronique avec clavier en braille.

Notons tout de même au passage qu'une amélioration vient ici susciter de nouveaux besoins suivant une spirale ascendante qu'on retrouvera tout au long de l'inventaire qui suit. Ainsi, nous sommes saisis d'une demande de nouveaux isolements pouvant accueillir une personne en fauteuil. Ce qu'on ne nous demandait pas quand les bureaux de vote n'étaient pas accessibles, bien évidemment...

Les Troisièmes Jeux Mondiaux handisport de cet été à Villeneuve d'Ascq, ainsi que les excellents comptes rendus de la presse ont fortement contribué à modifier ce regard des autres. Ils nous ont également aidés à mieux connaître les établissements accessibles de la région, les hôtels, les restaurants, etc...

Dans le cadre du sport adapté toujours, voici un tournoi de torball à l'initiative de l'institut des jeunes aveugles. Ce sport permet d'opposer des enfants valides aux yeux bandés à d'autres qui sont aveugles et malvoyants. Comme vous vous en doutez, ce sont généralement ces derniers qui gagnent.

Le Marathon 2002 a vu cette année de nouveaux participants, de jeunes déficients intellectuels aidés par les Polices nationale et municipale ont pu y participer. Ils l'ont fait avec un plaisir évident et tout à fait communicatif.

Avec l'appui déterminant du service des sports et de Michelle DEMESSINE, les clubs sportifs sont incités par un jeu de subventions conjointes que vous votez régulièrement à accueillir des personnes handicapées.

Le Triathlon handisport organisé par la ville a permis de mettre en valeur ces activités. Ici, vous avez une concurrente aveugle qui est guidée par une monitrice du service des sports de la Ville.

Le tandem permet aux aveugles et malvoyants de participer à ces épreuves, et leur permet aussi de goûter aux joies du cyclotourisme, de la randonnée.

Le succès rencontré indique clairement un besoin croissant d'épanouissement et de socialisation auquel il nous faut répondre.

Aujourd'hui, après sept ans d'expérience, 42 activités sont proposées dans neuf quartiers de la ville avec 489 licenciés à ce jour, et ce dernier chiffre est en augmentation chaque année.

En collaboration avec Catherine CULLEN, nous favorisons l'accès de tous à la Culture. Ici encore, c'est la diversité qui règne. Deux fauteuils mécaniques et cette voiturette électrique sont à la disposition des visiteurs du Palais des Beaux-Arts.

La médiathèque Jean LEVY dispose d'un service pour non et malvoyants et d'un point d'accueil des personnes sourdes qui leur offre des publications spécialisées.

Des visites commentées en langue des signes au parc zoologique ou au palais des Beaux-Arts ont été organisées et seront bientôt relancées.

.../...

Je m'arrête un instant pour dire qu'il y a une réelle difficulté sur le développement de la langue des signes française. Vous avez peut-être observé qu'aujourd'hui, le Conseil Municipal est traduit en langue des signes. C'est une situation qui est exceptionnelle, non pas que nous n'en ayons pas la volonté politique, mais il n'y a pas suffisamment de traducteurs compétents et diplômés dans notre région. Nous avons là un problème que nous ne savons pas résoudre immédiatement.

Deux œuvres du plasticien non voyant, René RICHET, qui va revenir exposer à Lille la semaine prochaine, sur les quatre acquises récemment par la Ville, sont visibles dans le grand hall.

Le théâtre Sébastopol, le théâtre du Grand Bleu, le Musée des Beaux Arts, présentent encore quelques difficultés. Mais sur le principe, je l'affirme tout de même, ces établissements sont accessibles. L'Opéra le sera bien évidemment.

Enfin, des visites du Musée d'Histoire Naturelle adaptées aux aveugles et malvoyants sont en projet.

Avec le soutien actif de Stéphanie BOCQUET, l'intégration commence dès la petite enfance. Elle passe par le soutien aux associations qui s'occupent de sensibiliser et de former le personnel de nos structures lilloises. 19 d'entre elles sur 39 accueillent ou ont accueilli des enfants handicapés. L'accueil de l'enfant porteur de handicap est d'ailleurs l'un des axes du Contrat Enfance.

En terme d'intégration scolaire, outre la création d'une classe d'autistes à l'école Verhaeren par Ariane CAPON et l'Inspection Académique, la Direction de l'Enseignement met à la disposition des enseignants et des parents deux emplois jeunes, agents d'intégration scolaire qui sont en train de devenir agents de la vie scolaire, qui interviennent auprès de 11 enfants intégrés dans 9 écoles différentes.

Cette initiative prise en 2000 avec la Caisse des Ecoles et l'Inspection Académique a permis de mettre en évidence l'ampleur des besoins, de sorte que le Rectorat a attribué 13 postes supplémentaires d'A.V.S. dans le Nord à l'association « Cap Enfance », dont 5 à Lille.

L'école Jules FERRY, gérée par l'A.P.F., accueille des enfants lourdement handicapés. La proximité de cet établissement avec l'école Cabanis de Fives autorise des expériences d'intégration qui n'auraient pu être menées à bien dans d'autres conditions.

Enfin, les centres de loisirs sans hébergement accueillent chaque année un groupe de jeunes handicapés.

Dans tous les cas, on observe que les enfants valides bénéficient également de ces mesures en prenant conscience des possibilités parfois insoupçonnées de leurs camarades différents. L'intégration est une richesse pour tous qui permet de développer quelques valeurs fondamentales, comme le civisme, l'entraide, le respect des différences.

Des logements adaptés nous sont de plus en plus souvent demandés. Un emploi jeune à l'accueil en Mairie centrale est tout particulièrement chargé de guider les demandeurs dans leurs démarches auprès des bailleurs sociaux, avec l'appui de Marie-Christine STANIEC et d'Alain CACHEUX.

Avec le C.C.A.S. qui gère la résidence Alexandre LELEU, nous venons d'inaugurer la résidence Van Ende, dont les appartements du rez-de-chaussée ont été adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite.

.../...

Les démarches administratives sont souvent complexes, pour tous, mais plus encore bien sûr pour les personnes handicapées, en particulier lorsqu'il s'agit de handicaps sensoriels.

Un service d'accueil spécifique est installé dans l'entrée principale de cet Hôtel de Ville. Nous y avons en particulier expérimenté depuis un an et demi un accueil en langue des signes par un agent administratif municipal. C'est un succès, mais nous tombons sur la difficulté que j'évoquais tout à l'heure, des exigences de précisions du langage, de confidentialité administrative, vont nous conduire dans quelques semaines à recourir aux vacations d'un interprète professionnel, mais le service ne pourra pas être permanent pour la raison que j'ai dite tout à l'heure.

Une association lilloise, il y a quelques jours, Juri'Sourd, a organisé un procès fictif, mettant en évidence les difficultés très particulières des personnes sourdes. Tout le monde était sourd et s'exprimait en langage des signes, sauf l'accusé.

Ces dispositions n'ont de sens que si les déplacements en ville sont facilités. C'est la Communauté Urbaine, son Président, Pierre MAUROY, avec Eric QUIQUET, qui est évidemment notre partenaire privilégié.

Le métro et le tramway sont accessibles.

Les 48 nouveaux bus au gaz de Transpole disposent d'une plate-forme adaptée aux fauteuils roulants, et bien sûr aux poussettes et landaus.

Le service « Transporter La Vie » T.L.V., vient s'y ajouter. Vous connaissez ces véhicules.

Enfin, la Ville subventionne l'association qui gère le centre Corteville de Wasquehal pour l'équivalent d'un chien guide d'aveugles par an destiné à un Lillois ou à une Lilloise.

Nous pensons aussi aux touristes sous la vigilante attention de Martine FILLEUL, et comme vous le voyez, il n'y a pas qu'au Musée des Beaux-Arts qu'on trouve des plans-reliefs. En voici d'autres avec les principales artères et les lignes de transport en commun. Les utilisateurs sont initiés à la lecture digitale en atelier du relief créé et animé par l'association lilloise, EURAFECAM, dont je reparlerai tout à l'heure.

L'un des deux minibus du tour de Lille en une heure dispose de deux places accessibles aux fauteuils roulants.

Bien sûr, il me faut vous parler de la voirie. Elle est ancienne, comme vous le savez, doit être améliorée et c'est ce qui se fait déjà depuis quelques années. Voyez par exemple ce platane qui s'apprête à traverser la rue sans faire attention aux autos... Tout à fait curieux !

Marc SANTRE et moi-même avons eu une réunion de travail sur ce sujet avec l'A.P.F. qui nous a communiqué ces clichés.

Une ligne budgétaire spécifique est demandée à la Communauté Urbaine par Marc, et en attendant des améliorations sensibles sont d'ores et déjà apportées progressivement depuis 1994, comme ces plaques podotactiles ou ces adoucisseurs de trottoirs.

La mise en place de nouveaux emplacements réservés aux porteurs du macaron « G.I.C.-G.I.G. » se poursuit en tenant compte des demandes et pour parvenir à une place pour 50. Encore faut-il que ces emplacements soient respectés. Ils le sont de mieux en mieux grâce aux interventions de Roger VICOT et de la Police municipale. Et ce n'est pas une phrase en l'air puisque cela a été approuvé par les membres de la Commission extra municipale qui nous l'ont signalé.

.../...

La Commission Communale d'Accessibilité dont les membres sont désignés par le Maire et le Préfet et que j'ai l'honneur de présider veille au respect de la réglementation en vigueur pour tous les établissements recevant du public qui font l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration de travaux.

C'est ainsi qu'en 2001, nous avons examiné 224 dossiers.

3 agents municipaux s'y consacrent, avec l'appui permanent de l'A.P.F., Association des Paralysés de France. Ce capital humain nous permet d'éviter une gestion purement bureaucratique des dossiers. Et j'en remercie tout particulièrement Jean-Louis FREMAUX et la D.R.H., ainsi qu'Alain CACHEUX qui subventionne l'A.P.F. à cet effet.

En cas de difficulté, les architectes et les pétitionnaires sont contactés et aidés dans la recherche de solutions techniques favorables. On aboutit ainsi à près de 70% d'avis favorables en première lecture, la plupart des autres obtenant des dérogations avec l'appui de la Ville et conformément à la réglementation auprès de la Commission départementale.

De fil en aiguille, les commerces, établissements publics, hôtels, restaurants, banques, etc... sont de plus en plus accessibles à tous.

De plus, la délégation municipale dispose d'un budget d'investissement qui nous permet, au-delà des obligations légales et, quand c'est techniquement possible, de rendre accessibles des bâtiments municipaux qui ne font pas l'objet de permis de construire.

Citons pêle-mêle l'ascenseur à l'école Wicar, un autre à l'école Cabanis, et cette rampe d'accès à l'église Saint-Martin d'Esquermes.

Avec la nouvelle entrée de la Place Augustin Laurent, notre Hôtel de Ville est devenu réellement accessible et un fauteuil mécanique y est mis à la disposition du public.

Il me semble important de vous parler d'emploi.

Les différents éléments que je viens de rappeler occupent 12 personnes en Mairie centrale réparties dans différents services. Constatons qu'une politique en faveur des personnes handicapées crée des emplois.

Par ailleurs, la loi impose aux entreprises de plus de 20 salariés un quota d'embauche de 6% de personnes handicapées. Cette obligation peut être contournée par le versement de fonds à l'AGEFIPH, Association pour la Gestion du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées. Le résultat se situe entre 3 et 4% suivant les sources, et il y a d'ailleurs en ce moment même une polémique dans la presse à ce sujet.

En retour, l'AGEFIPH peut financer d'éventuels travaux d'adaptation des postes de travail.

Les Collectivités territoriales comme la nôtre sont également astreintes aux 6%, mais sans obligation de contrepartie financière, et sans retour possible de l'AGEFIPH. Autant dire que les Collectivités qui respectent cette obligation sont rares. Par exemple, c'est la Ville qui a financé l'adaptation à 2 salariés non voyants du standard téléphonique de l'Hôtel de Ville.

J'ai le plaisir de vous informer que la Ville de Lille, pour sa part, atteint 5,94% suivant les termes de la loi en vigueur.

.../...

Cela suppose une vigilance tout à fait particulière, dont je remercie la D.R.H. et Jean-Louis FREMAUX.

Enfin, les personnes handicapées ont droit à l'information et nous nous en préoccupons.

Vous avez sous les yeux, et vous avez eu, si ce n'est aujourd'hui, du moins la dernière fois, un certain nombre de documents tels que ceux qui sont photographiés ici. Par exemple, une plaquette des offres en sport adapté, en couleurs, en braille, en gros caractères et aussi sur cassettes ; un guide pratique qui sera mis à jour et reparaitra en janvier 2003 ; un catalogue des ressources pour sourds et malentendants de la bibliothèque Jean LEVY, et un plan d'accessibilité du centre de Lille. Il indique les principaux bâtiments accessibles avec mention distinctive par type de handicap -vous avez voté sa mise en œuvre tout récemment- et l'état actuel de la voirie.

C'est donc à la fois un service rendu à nos concitoyens et un outil d'évaluation.

Nous nous posons actuellement les deux problèmes de sa mise à jour et de son extension à l'ensemble de la ville. Vauban-Esquermes est le quartier pilote de la mise en place des micro-P.D.U.. A l'initiative de sa Présidente Annick GEORGET, une commission ad hoc se met en place. Je suis bien sûr à la disposition des autres quartiers pour aider à faire de même.

Lille Magazine, notre mensuel, est désormais à la disposition des aveugles et des malvoyants à la suite d'une convention entre le Service de Communication et d'Information Municipale et l'association EURAFECAM dont je parlais tout à l'heure, et dont vous avez à l'écran l'adresse du site Internet.

Ces pages en gros caractères peuvent être lues par synthèse vocale, imprimées en braille sur papier sur écran tactile, les graphismes sont bien sûr réduits au minimum mais peuvent être obtenus en relief.

Tout cela, mes chers collègues, ressemble à un inventaire à la Prévert. Vous avez noté que j'ai été amené à citer de nombreux membres du Conseil Municipal. J'en ai oublié quelques-uns, un peu volontairement... Dois-je vous parler par exemple de Patrick KANNER, responsable du pôle Solidarité, Président délégué du C.C.A.S. ;

De Marie-Christine STANIEC qui s'occupe du logement social et des personnes âgées ;

De Charles SULMAN qui est délégué à la Santé.

Il est évident que nos préoccupations se croisent en permanence. Parfois même, les dossiers se trompent de bureaux, mais on se débrouille... il n'y a aucune difficulté.

Ici, on ne peut être cohérent que dans la dispersion. C'est sans doute ce qu'on appelle la transversalité.

Dans ces conditions, les objectifs de l'Année Européenne des Personnes Handicapées s'inscrivent tout naturellement dans la continuité de ce que je viens d'évoquer, avec deux orientations de base :

Respecter la diversité des handicaps, des associations et de leurs objectifs, et valoriser le travail de ces associations et de leurs acteurs bénévoles.

.../...

C'est pourquoi, pour mieux mettre l'accent sur le travail que font les associations toute l'année et sachant qu'on ne peut régler une fois pour toutes les problèmes soulevés par les handicaps, nous vous proposons le plan de travail validé par la Commission extra municipale qui est sur vos tables.

Il s'agit de contribuer avec les associations à sensibiliser l'ensemble des Lillois tout au long de cette année 2003. C'est en effet avec eux que nous construirons une Europe plus sociale et moins libérale au service de tous les Européens.

Nous avons donc accepté l'invitation de nos voisins de Tournai à participer à leur Salon du Handicap qu'ils organisent en septembre 2003 et en retour, nous inviterons en décembre des élus européens afin d'échanger nos expériences et d'évaluer nos résultats.

Comme elle le fait déjà régulièrement, j'invite la presse à rendre compte de ces différents événements tout au long de cette année en soulignant la densité et le dynamisme du tissu associatif lillois qui est une chance pour notre ville.

Pour terminer, je veux vous remercier, mes chers collègues, pour votre soutien constant, ainsi que vous, Madame le Maire, pour avoir manifesté publiquement votre intérêt lors du lancement de cette Année Européenne le 2 décembre dernier avec l'inauguration de la magnifique exposition « Tous dans la ronde ».

En vous demandant de m'excuser d'avoir été un peu long, je vous remercie pour votre attention.

(applaudissements)

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur CUCHEVAL. C'était un peu long parce que nous avons commencé tard, mais cela ne l'était pas sur le fond. C'était tout à fait clair et intéressant à l'image de l'engagement que vous avez sur les personnes handicapées.

Je donne la parole à Madame COOLZAET.

Mme COOLZAET - Madame le Maire, la délibération qui nous est soumise a suscité chez nous beaucoup d'intérêt. Les élus régionaux du Front National ont même été à l'origine de nombreuses initiatives en faveur des handicapés.

Sans vouloir présenter le problème au plan communal d'une façon exhaustive, plusieurs sujets sont de la compétence de notre Assemblée.

En ce qui concerne le recensement des handicapés, existe-t-il au plan local un recensement des handicapés des différentes catégories ? Une meilleure connaissance de la situation pourrait nous permettre d'apporter des réponses plus pertinentes.

Nous constatons également que la loi de 1975 n'est pas appliquée.

En ce qui concerne l'intégration scolaire, nous sommes très loin du but recherché. Il y a très peu d'enfants handicapés en milieu ordinaire. Actuellement, seuls 12% des enfants handicapés peuvent bénéficier d'un enseignement scolaire normal.

Pourquoi ne pas coupler par exemple une école classique avec une petite institution médico-éducative ?

.../...

Le financement de structures pourrait être assuré par notre Collectivité locale sous forme de subventions d'équipement destinées à soutenir les multiples initiatives associatives et familiales.

Madame le Maire, en tant que Présidente du C.H.R., devrait se mettre en rapport avec l'Agence Régionale de l'Hospitalisation pour la création d'un centre lillois spécialisé pour autistes. Je signale que cette création a déjà été obtenue par le Front National dans une localité de Seine-et-Marne.

Enfin, une action pourrait se faire au profit de l'aide au logement permettant à l'enfant handicapé de bénéficier de logement aménagé et aux familles d'avoir la joie de voir enfin leurs enfants heureux et autonomes.

Nous voterons la délibération qui est soumise à notre examen, même si nous regrettons que les subventions de 2002 assignées aux différentes associations soient proposées au vote fin décembre 2002.

Enfin, nous prenons acte que l'année 2003 sera l'Année Européenne des Handicapés, souhaitant que l'effort qui sera réalisé pendant cette période soit prolongé au cours des années suivantes.

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire - Monsieur PLANCKE.

M. PLANCKE - Madame le Maire, mes chers collègues, je souhaite confirmer le soutien des élus Verts à l'action entreprise par la Ville sous l'impulsion de notre excellent collègue, Michel CUCHEVAL. En effet, nous soutenons son action parce que, malgré toutes les réalisations qui viennent de nous être présentées, il reste malheureusement encore beaucoup de personnes handicapées, mais autonomes, qui sont, contre leur gré, invisibles dans notre ville.

En effet, il reste, malgré l'effort dans la journée de la police, quasiment impossible de se rendre à un spectacle en soirée une fois que la police du stationnement a terminé son travail, lorsque les places de stationnement réservées aux handicapés sont occupées par les voitures de personnes valides, mais inciviques.

Comment aussi, aujourd'hui, aller chercher une lettre recommandée à la Poste lorsqu'une volée de marches vous fait face et que vous êtes en fauteuil roulant ?

On peut aussi évoquer la question des trottoirs encombrés de voitures ou de sacs poubelles.

Cette liste pourrait malheureusement être rallongée, ce ne sont que quelques-unes des situations quotidiennes qui contribuent encore à l'exclusion ou à la relégation de citoyens qui doivent bénéficier non pas de compassion comme l'a bien expliqué Michel CUCHEVAL tout à l'heure, mais des mêmes droits que vous et moi et pouvoir profiter normalement de tous les services offerts par notre ville.

Pour inverser cette tendance et aller plus loin à notre niveau municipal dans l'accessibilité à la ville et à la citoyenneté de toutes les personnes handicapées, nous soutenons donc le plan de travail proposé ce soir par Michel CUCHEVAL, car il ne s'agit pas seulement, même si c'est indispensable, de sensibiliser les non handicapés, ni exclusivement de soutenir l'action des associations, mais aussi de favoriser concrètement l'accessibilité à travers toutes nos politiques municipales et communautaires en faveur des handicapés.

.../...

A la demande des élus lillois, Michel CUCHEVAL l'évoquait, une ligne budgétaire spécifique devrait d'ailleurs être inscrite dans le budget Voirie de Lille Métropole Communauté Urbaine à l'occasion de cette Année Européenne, et nous veillerons aussi ensemble à ce que l'ensemble des manifestations prévues au programme de Lille 2004, Capitale Européenne de la Culture, prennent en compte cette accessibilité.

Je voudrais aussi ajouter que la question de l'accessibilité dans les monuments historiques est une vraie question difficile à résoudre, que nous venons enfin de trouver une solution pour l'Hospice Comtesse, et que j'espère, nous trouverons pour l'ensemble des monuments historiques.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Monsieur CUCHEVAL.

M. CUCHEVAL - Merci, Monsieur PLANCKE, pour ces éléments positifs, et aussi pour avoir souligné certaines difficultés parce qu'il ne s'agit pas de les nier. Nous savons bien que, au contraire de Villeneuve d'Ascq par exemple qui a été construite récemment et qui se trouve naturellement accessible, il y aura pendant encore longtemps des difficultés à Lille, mais j'ai souhaité dire, parce que je crois que c'est vrai, que grâce à cette synergie de chacun d'entre nous, on finit par arriver à des résultats significatifs et sensibles en quelques années.

Je ne parle pas ici de moi-même puisque je rappelle que la délégation existe depuis 1983 à l'initiative de Pierre MAUROY, et que j'en suis le troisième titulaire en cinq mandats, le premier étant Bernard ROMAN d'ailleurs.

Donc, ce n'est pas une préoccupation d'aujourd'hui.

Quant à Lille 2004, je pense que nous serons amenés à nous rencontrer. Nous avons eu une réunion de travail récemment là-dessus, les organisateurs vont nous fournir une liste de priorités en terme d'accessibilité des bâtiments qui vont recevoir les manifestations de Lille 2004, et nous allons mettre tout cela sur la table.

Madame COOLZAET, vous voulez m'entraîner sur un terrain glissant, celui de l'exercice par la Ville de responsabilités qui ne sont pas les siennes. L'aide individuelle à la personne relève du Conseil Général.

Quand vous dites que la loi de 1975 devrait être appliquée, la loi de 1975 affirme avant toute chose le devoir de solidarité de l'Etat envers la personne handicapée. C'est pourquoi nous aidons les associations et nous refusons en effet les aides individuelles.

Quant à l'aide à l'intégration scolaire, elle est elle aussi du devoir de l'Etat et affirmée par cet Etat lui-même, cela ne nous empêche pas d'y contribuer comme je l'ai souligné. Mais nous n'avons pas l'intention de nous substituer à l'Etat pour ce qui est de son devoir.

J'avoue que je suis un peu gêné par votre intervention qui semble approuver ce que je disais, Madame. J'ai oublié avant de venir de téléphoner à M. LE PEN pour lui demander l'autorisation de le citer lorsqu'il réagissait aux déclarations du Président de la République pour dire que les handicapés feraient mieux de rester chez eux ! Mais c'est un oubli que je peux réparer...

Mme COOLZAET - Vous avez la preuve de ce que vous dites ?...

M. CUCHEVAL - Vous devriez commencer par faire un procès au Monde, à l'Humanité et au Figaro... après, on verra...

.../...

Mme COOLZAET - Vous avez un sacré culot, je vous le dis !...

M. MOREAU - Monsieur LE PEN est parrain de plusieurs personnes handicapées !

Madame le Maire - En remerciant Monsieur CUCHEVAL pour ce travail exceptionnel qu'il mène au sein de la Municipalité, je mets maintenant aux voix ces différentes délibérations.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

Merci beaucoup et bravo.

Monsieur ROMAN.

Chemise n°10

Rapporteur : Monsieur ROMAN.
Adjoint au Maire

FINANCES

02/997 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 2002 - Décision modificative n°5.

02/998 - Exercice 2002 - Transferts de crédits.

02/999 - Pouponnière Municipale - Exercice 2002 - Décision modificative n°2.

Adoptés.

02/1000 - Débat d'Orientation Budgétaire 2003.

Je voudrais simplement dire quelques mots sur l'ordre du jour auquel nous avons inscrit, quelques semaines après mené ce débat, le débat d'orientation budgétaire.

Les fins juristes qui sont dans cette salle sauront que c'est parce qu'il est absolument indispensable d'inscrire ce point à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, et que contrairement à ce que nous avons pensé en novembre, lorsque nous avons mené ce débat d'orientation budgétaire, nous vous proposons de ne pas arrêter le budget de la Ville aujourd'hui, mais d'attendre le premier trimestre de l'année 2003, et cela pour une raison assez simple -je vais être rapide et schématique.

Lorsque j'ai présenté la situation budgétaire dans laquelle nous nous situons au mois de novembre, j'ai eu l'occasion d'insister sur un certain nombre d'incertitudes qui pesaient sur les décisions du projet de loi de Finances, c'est-à-dire du budget de l'Etat qui concerne directement les Collectivités locales.

20% des ressources de la Ville proviennent de l'Etat et sont fixées dans ce projet de loi de Finances et les bases des recettes fiscales qui concernent 40% des autres recettes de la Ville sont aussi fixées en ce qui concerne l'évolution des bases par cette loi de Finances.

.../...

Or, aujourd'hui, un grand nombre d'incertitudes pèsent sur les décisions finales de ce projet de loi puisque le Gouvernement a lui-même annoncé qu'il serait amené, en dernière lecture à l'Assemblée Nationale, à proposer un certain nombre d'amendements pour atteindre l'équilibre qu'il souhaitait atteindre.

Il nous a annoncé la semaine dernière que des propositions d'économies budgétaires supplémentaires seraient proposées pour 4 milliards d'euros dans ce projet de loi de Finances. Dans ces conditions, il serait risqué, non pas tellement pour la Ville de Lille, mais pour les Lillois, d'arrêter le budget de la Ville, alors que nous avons autant d'incertitudes et, je pourrais le dire, autant de craintes sur les recettes qui viendront de l'Etat.

Nous avons donc mené le travail d'élaboration budgétaire avec l'ensemble des Adjointes et des services de la Ville. Nous connaissons approximativement le niveau auquel nous nous arrêtons. Madame AUBRY a beaucoup insisté pour que ce retard, que nous nous imposons nous-mêmes dans l'intérêt des Lillois, ne pénalise pas la capacité des services à pouvoir engager dès le 2 janvier un certain nombre de chantiers liés à nos projets d'investissement.

Dans ces conditions, nous arrêterons ces projets d'investissement d'une manière officielle pour que les services puissent engager ces dossiers dès le mois de janvier et pour que les Lillois ne soient pas pénalisés par des retards, mais nous vous proposons de faire en sorte d'intégrer dans l'ordre du jour ce débat d'orientation budgétaire pour que nous puissions dans le premier trimestre de l'année 2003 voter définitivement le budget.

J'ajoute qu'il nous faudra un élément complémentaire, c'est celui fourni par les services fiscaux de l'évolution des bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière à Lille pour fixer définitivement le taux d'évolution de la fiscalité à Lille.

Voilà, Madame le Maire, ce que je souhaitais dire sur les raisons de la présence de ce point à notre ordre du jour.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur ROMAN. C'était comme d'habitude extrêmement clair.

Monsieur DEGREVE veut dire une phrase...

(rires)

C'est le signe qu'il m'a fait, donc...

M. DEGREVE - J'avais compris que vous vouliez en plus couper cette phrase en deux...

C'est simplement, non point pour m'opposer, ou que le groupe communiste s'oppose aux délibérations qui sont prévues aujourd'hui dans le cadre du dossier Finances, puisque nous les approuvons, mais pour rappeler deux choses.

La première est qu'il y a concomitance entre les décisions des Collectivités, l'une territoriale, l'autre locale, le Conseil Municipal de Lille et la Communauté Urbaine vendredi, où l'on décidera l'orientation budgétaire et où on fera des propositions budgétaires.

Je crois qu'on ne peut pas vivre non plus les situations de façon schizophrénique et dire : nous ne nous engageons pas à Lille à prendre conscience de la difficulté d'équilibre d'un budget pour maintenir toutes les décisions que nous avons énoncées en ce qui concerne les réalisations sur les équipements de proximité et la qualité des services que nous devons rendre à la population sans aler-

.../...

ter sur la situation qui amènera forcément un élévation de l'imposition, sinon on ne voit pas comment on pourra s'en sortir. Quand on nous dit « inquiétudes », ce n'est pas seulement des inquiétudes... Et de l'autre côté, expliquer vendredi, parce que nous serons les mêmes acteurs, dans des décisions budgétaires à la Communauté Urbaine qu'il y a une T.P.U. qu'il ne faudra pas bouger !

D'un côté, quand il s'agit des entreprises, on explique qu'on ne pourra pas, alors que nous, nous sommes conscients ici que nous devons faire force de pédagogie auprès de la population pour qu'elle prenne en compte, si elle veut la même qualité de service et la création de ces équipements, qu'il y aura des incidences d'augmentation d'impôt.

Nous trouvons cela anormal parce que je ne vais pas reprendre...

Madame le Maire - Non...

M. DEGREVE.- Je serai court, Madame le Maire...

Madame le Maire - Une phrase de conclusion, Monsieur DEGREVE, il n'y a pas de débat.

M. DEGREVE - Il y a une délibération sur Fives Cail tout à l'heure. On va la laisser passer, d'accord, mais plus de trois quarts de siècle d'imposition d'une dictature sur l'urbanisme de la commune dans ses développements, et quand ça s'en va, ça ne dépollue pas !

Madame le Maire - Si, si !

M. DEGREVE - C'est encore la Ville qui va payer !

Madame le Maire - Non. Fives Cail est dépollué !

M. DEGREVE - Ce sera le cas, Madame le Maire, comme cela s'est passé ailleurs ! En ce qui concerne les aménagements, le rôle que nous avons dans les constructions de nouvelles zones d'implantation des entreprises, et le rôle des compétences de la Communauté, tout cela a un coût, ce coût est réel et doit être pris en compte par l'ensemble des acteurs.

Si les populations doivent le prendre, ce n'est pas la partie la plus pauvre de la population qui doit faire tous les efforts, alors que, de l'autre côté, on explique que c'est impossible !

C'est tout, Madame le Maire.

Madame le Maire - Merci, Monsieur DEGREVE.

Il n'y a pas de vote sur cette information de Monsieur ROMAN. Nous nous retrouverons donc en début d'année prochaine.

Le Conseil Municipal prend acte.

02/1001 - Budget Primitif 2003 - Programmes d'équipement - Loi du 5 janvier 1988 - Article 15 - Autorisation d'ouverture de crédits.

02/1002 - Associations - Avances sur subventions 2003.

02/1003 - Collège Franklin - Organisation d'un voyage pédagogique en Ukraine du 5 au 14 avril 2003 Subvention exceptionnelle.

.../...

02/1004 - Association pour Adultes et Jeunes Handicapés - Organisation d'un congrès national à Lille les 27 et 28 juin 2003 - Subvention exceptionnelle.

02/1005 - Institut de biologie de Lille - Organisation d'un congrès mondial sur le diabète à Lille du 22 au 24 août 2003 - Subvention exceptionnelle.

02/1006 - Régie Mairie de Quartier du Centre - Admission en non valeur.

Adoptés.

DECENTRALISATION

02/1007 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

02/1008 - Crédits décentralisés - Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.

Adoptés.

ASSURANCES

02/1180 - Contrat d'assurances portant sur les expositions temporaires.

Adopté.

Chemise n°20

Rapporteur : Madame STANIEC.
Conseillère municipale déléguée

RETRAITES - PERSONNES AGEES

02/1099 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

02/1100 - Renouvellement de la convention entre la Ville de Lille et Alma France - Personnes Agées.

Adoptés.

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

02/1101 - Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud, Fives et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

02/1102 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Logement.

Adoptés.

02/1103 - Mise en œuvre d'une démarche d'amélioration de l'habitat ancien - Cahier des charges de l'étude sur l'habitat ancien à Lille-Lomme-Hellemmes.

.../...

02/1104 - Mise en place d'une démarche d'amélioration de l'Habitat ancien - Lutte contre l'insalubrité - Adhésion par avenant de la Ville de Lille à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Insalubrité communautaire.

Madame le Maire - Madame STANIEC, pour une importante déclaration sur la lutte contre le logement indécent et insalubre à Lille.

Mme STANIEC - Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, conscients depuis longtemps du rôle crucial que joue le logement dans la vie des Lillois, lucides sur les difficultés sociales qui subsistent, les élus de la Ville de Lille sont plus que jamais déterminés à poursuivre dans la mesure de leurs compétences une politique volontariste en matière d'habitat et de logement.

Particulièrement sollicitée comme ville centre de la métropole et comme capitale régionale, Lille doit faire face à un nombre important de demandes de logements, notamment de la part des plus démunis.

Dans ce contexte, l'ambition de la ville est double : permettre à tous les Lillois d'avoir accès à un logement adapté à leurs besoins, tant en terme de taille, de surface, qu'en terme de qualité ; faire du logement un facteur de mixité sociale.

Dans ce cadre, il est important de rappeler que la Ville de Lille a depuis de nombreuses années développé une politique de restructuration urbaine avec des opérations de démolition-reconstruction ayant comme objectif de développer la mixité sociale.

18% de logements supplémentaires en dix ans, soit 40% des logements construits sur la métropole, ce qui est un chiffre extrêmement important.

La construction de logements sociaux dans tous les quartiers de la ville, 23% de logements sociaux, ce qui correspond à 30% de la population lilloise.

Des opérations d'amélioration de l'habitat ancien, notamment pour les opérations classiques sur les quartiers un peu sensibles, mais également des opérations particulières sur les courées qui ont permis la réhabilitation de 2600 logements sur la ville de Lille.

Les objectifs sont bien sûr l'amélioration du cadre de vie, mais également le souci de maintenir dans la ville toutes les populations même celles qui sont le plus en difficulté.

C'est pourquoi la Ville participe avec d'autres au financement de nombreuses actions d'accompagnement comme, par exemple, celle pour le logement des jeunes avec l'Association OSLO, des plus en difficulté avec des opérations innovantes comme celles réalisées sur le logement temporaire avec la rue Van Ende, ou des actions d'auto-réhabilitation de logements pour les familles et par les familles.

La mise en place des ateliers logements dans les quartiers avec la présence de partenaires associatifs ou institutionnels a permis d'accompagner la demande des personnes les plus fragiles dans la recherche de logements par la mobilisation ou la création d'outils d'accompagnement.

Si cette politique a amélioré la situation, on constate encore une population importante en demande de logements, pour peu de réponses adaptées. Le logement privé sur la ville de Lille peut être une réponse à cette demande. Toutefois, une étude rapide fait apparaître quelques questions.

.../...

La vacance.

Des estimations réalisées à partir des chiffres du recensement de 1999 laissent à penser qu'il existe une vacance importante. Toutefois, il faut être prudent car la typologie de la vacance n'est absolument pas définie. Quant aux chiffres de la Direction des Impôts, ils sont établis à partir des critères de vétusté datant de 1970. On y trouve d'ailleurs l'ensemble du parc des courées, qui est à plus de 50% rénové dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

L'insalubrité.

Des plaintes de plus en plus nombreuses arrivent à la mairie de Lille faisant craindre une aggravation de la situation liée à des propriétaires peu scrupuleux de profiter de la misère, louant à prix fort des logements insalubres à des personnes fragiles.

Le saturnisme.

L'habitat de la ville de Lille est ancien et fait craindre un risque de saturnisme important pour les enfants.

Heureusement, de nouveaux outils d'intervention existent. Le Gouvernement précédent avait fait voter une loi importante, la loi de solidarité et de renouvellement urbain, qui, si elle n'est pas trop amendée par ce Gouvernement, donne des outils aux Mairies et aux Préfets pour lutter efficacement contre ces problèmes.

Je ne prendrai qu'un exemple. Pour un logement déclaré insalubre et dont le propriétaire ne veut pas faire les travaux, le Préfet peut donner l'ordre de réaliser ces travaux et obliger le propriétaire à rembourser la Collectivité.

C'est pourquoi début 2002, Martine AUBRY m'a demandé, dans le cadre de ma délégation à l'Action Sociale et au Logement, d'assurer la coordination de ce dossier afin de réaliser un état des lieux sur la ville de Lille.

Un groupe de pilotage a été créé rassemblant les élus et services concernés dans la Ville, l'Urbanisme avec Alain CACHEUX, la Santé avec Charles SULMAN, la Politique de la Ville avec Pierre de SAINTIGNON, l'hygiène avec Jean-Louis FREMAUX, l'Environnement avec Danielle POLIAUTRE, les exclusions avec Latifa KECHEMIR, et bien sûr, l'Action Sociale.

Les partenaires institutionnels sont également présents dans ce groupe de pilotage. L'Etat, avec la Direction Départementale de l'Equipement, la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, et le Sous-Préfet à la Politique de la Ville ; la Communauté Urbaine de Lille ; le Conseil Général ; la Caisse d'Allocations Familiales de Lille.

Des partenaires associatifs sont également présents. Je citerai le PACT et l'ADIL.

5 groupes de travail ont été constitués avec pour mission de réaliser un état des lieux afin d'avoir une liste des différents intervenants ;

de recenser l'ensemble des textes en vigueur, et d'établir pour la Ville de Lille l'ensemble de ses points forts et de ses points faibles ;

.../...

de rédiger des procédures lisibles pour tous ;

d'établir une convention d'engagement de chaque partenaire responsable de la thématique que sont l'Etat et la C.A.F., ainsi que les partenaires volontaires que sont la C.U.D.L. et la Ville de Lille ;

Etablir des propositions concrètes d'action.

Ce travail n'est pas terminé. Toutefois, aujourd'hui, différents projets sont proposés :

Une information à développer pour les partenaires, les publics, sur les différentes formes d'aides possibles ;

Une information/formation sur les risques de saturnisme pour les personnels ;

ainsi que la constitution d'un réseau de vigilance en partenariat avec le Programme Régional de Santé ;

et les deux délibérations que je vous propose ce soir.

La première, la délibération 1103, c'est le cahier des charges de l'étude sur l'habitat ancien pour Lille, Hellemmes, Lomme. Cette étude a comme objectif d'augmenter l'offre locative, de créer un véritable parcours du logement, et d'améliorer les conditions de l'habitat sur la ville.

Dans le cadre du travail partenarial entrepris, cette étude-action doit établir un état des lieux et un diagnostic de l'habitat ancien : repérage des logements vacants, insalubres, indécents, ainsi que des préconisations d'actions.

Cette étude devra également aboutir à la création d'un observatoire outil indispensable de suivi pour une amélioration continue de la qualité du logement à Lille.

L'étude proposée couvre l'ensemble de la Ville de Lille, de Lomme et d'Hellemmes, elle sera financée par la Ville de Lille, et par le Groupement d'Intérêt Public du G.P.V.. Cette étude est l'étape indispensable à la création d'une politique concrète et efficace.

La deuxième délibération concerne l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-insalubrité communautaire, car, pour ne pas perdre de temps inutilement, il vous est proposé d'inscrire dès ce soir un outil créé par Lille Métropole Communauté Urbaine. Cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - insalubrité communautaire propose la mise aux normes de 300 logements en trois ans sur l'ensemble du territoire communautaire.

Elle doit permettre aux propriétaires occupants en difficulté de réaliser les travaux nécessaires dans leurs logements et aider les propriétaires bailleurs à créer de nouveaux logements sociaux sur la ville. Elle permet d'obtenir une équipe opérationnelle chargée d'accompagner techniquement, socialement et financièrement les propriétaires occupants ou bailleurs qui souhaitent faire des travaux, ainsi que des aides financières conséquentes.

La Ville de Lille s'inscrit dans cette démarche et participera financièrement aux côtés de la Communauté Urbaine, de l'A.N.A.H., de la Région.

Cette O.P.A.H. pour l'année 2003 concernera 26 logements lillois avec une participation financière à hauteur de 26.000 € plafonnée par logement. Une évaluation sera réalisée et permettra de définir l'opportunité des actions futures.

.../...

J'espère avoir été suffisamment claire pour que votre vote soit positif.

En tout état de cause, je souhaite que vous reteniez que la Ville de Lille, sous l'impulsion de Martine AUBRY, et même s'il ne s'agit pas d'une compétence municipale, travaille sur le logement et intègre cette démarche dans un projet urbain qui sera présenté en 2003.

Nous rappelons au Gouvernement que nous sommes prêts et que des financements spécifiques seront les bienvenus ; que les propriétaires qui ne respectent pas les règles aient conscience que nous n'allons plus les laisser tranquilles ; et que chacun dans cette ville a sa place, quelle que soit sa situation sociale.

Madame le Maire - Merci bien.

Je voudrais simplement ajouter une phrase. Nous avons été amenés à remettre au Procureur de la République un dossier qui a été préparé par Monsieur FREMAUX et les services, en complément du travail dont vient de parler Marie-Christine STANIEC, sur un certain nombre de marchands de sommeil de la ville de Lille, et c'est l'occasion pour moi de remercier les services et Jean-Louis FREMAUX qui ont travaillé en parallèle de Marie-Christine STANIEC sur cet important dossier, car nous avons beaucoup de propriétaires dans la ville qui louent de manière scandaleuse, avec des méthodes de pression sur les locataires, des logements totalement insalubres et indécents, et ceci complète l'action dont vient de parler Madame STANIEC.

Je mets donc aux voix, en la remerciant, les délibérations 1103 et 1104.

Quels sont ceux qui y sont favorables ? l'ensemble du Conseil Municipal

Adoptés.

Je vous remercie.

Madame CAPON va nous faire le point sur les études surveillées. Je pense que cela vaut la peine qu'en quelques phrases, elle nous dise où on en est.

Chemise n°28

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjointe au Maire

ECOLES

02/1154 - Désaffectation des logements de fonction des groupes scolaires Richard Wagner élémentaire - Jeanne Hachette - Chenier Séverine, rez-de-chaussée.

02/1155 - Maison Régionale X2000 - Subvention de fonctionnement - 1er avenant.

02/1156 - Restructuration et rénovation de l'école Turgot, rue du Faubourg des Postes, des Secouristes à Lille - Maîtrise d'oeuvre.

02/1157 - Ecoles Publiques - Fournitures scolaires - Appel d'offres - Rectificatif - Durée du marché à bon de commande.

.../...

02/1158 - Ecole Arthur Cornette - Interventions extérieures de nature artistique - Signature des conventions avec l'Education Nationale.

Madame le Maire, chers collègues, voici le bilan que vous avez souhaité sur la création et la mise en place par la Ville du dispositif d'accompagnement scolaire dans les écoles élémentaires publiques lilloises que vous avez voté au Conseil Municipal du 28 juin.

Ce service est tourné vers les enfants des quartiers défavorisés en priorité puisque l'étude surveillée, dite accompagnement scolaire, avait cessé depuis un certain temps, l'Education Nationale ayant arrêté les enseignants qui souhaitaient encore le faire.

Nous avons un objectif que je vous ai déjà défini, qui est d'offrir à tous ces élèves un temps privilégié d'aide à l'apprentissage. Ce dispositif est basé sur le volontariat des enseignants et il a commencé dès la rentrée des vacances de Toussaint.

L'organisation peut être différente selon les écoles. La mise en place a pris en compte tous les problèmes soulevés, école par école.

La souplesse a été le mot d'ordre. Il a été accepté que plusieurs enseignants travaillent sur la même classe, se partageant ainsi les horaires de la semaine, que les enseignants du groupe scolaire maternel viennent renforcer le dispositif primaire si nécessaire, intégrant également les aides éducateurs aux côtés des enseignants.

A ce jour, 105 enseignants encadrent ce dispositif municipal et 1400 enfants le fréquentent.

Selon les écoles, les enfants sont inscrits soit par cycle d'apprentissage, soit par classe, soit en cas de public d'enfants en difficulté très ciblés, par petits groupes, avec un renforcement sur l'apprentissage à la lecture et à l'écriture. Le nombre maximal d'enfants ne dépassant pas 15 élèves par maître.

Un petit rappel, la participation financière des familles se fait par la fourniture de tickets journaliers obtenus dans les mairies de quartier, sur la base de la même grille de tarification que pour les autres services périscolaires municipaux.

La catégorie 1, c'est-à-dire pour les parents les plus démunis : 0,50 € de participation

La catégorie 4 : 2,10 €

Les enseignants sont rémunérés sur la base du tarif officiel suivant leur grade entre 16 et 18 €.

Un budget de compensation nécessaire que la Ville doit mettre, estimé pour le moment, à 115.000 €.

L'activité étant payante, elle demande un engagement ferme des parents qu'il faut convaincre d'opérer une certaine assiduité de fréquentation des enfants pour plus d'efficacité de ce temps.

Lorsqu'il y a un espace éducatif, on ne donne qu'un ticket. Nous avons eu quelques problèmes au départ, quelques difficultés avec les régies de quartier. Tout le monde travaille aujourd'hui à la réussite du dispositif. Je compte sur l'arrivée du nouveau logiciel informatique pour alléger la tâche des régisseurs.

.../...

On constate que les catégories de tickets vendus corroborent bien la sociologie de nos quartiers. Ceci se traduit donc par un large pourcentage d'enfants de familles aux revenus modestes qui fréquentent ce service, 950 sur les 1400 inscrits.

Aujourd'hui, après un mois de fonctionnement, les effectifs d'enfants augmentent. Ils ont tendance à être supérieurs à l'effectif prévisionnel, ce qui est un succès.

On constate déjà la satisfaction des parents, des fédérations de parents d'élèves. Il reste un petit problème sur le quartier du Vieux-Lille, mais le centre social avait été le premier à faire face à la demande des parents, et ce problème est en cours de règlement -je regarde mon collègue Jacques MUTEZ.

Ce temps de l'enfant est un prolongement des temps d'apprentissage de la journée de classe. Les parents apprécient que l'encadrement soit pris en charge par des enseignants. Nous n'en avons que des retours positifs. C'est une action de qualité au service de tous, aussi je remercie tous ceux qui m'ont aidée à la mettre en place.

Madame le Maire - Très bien. Merci, Madame CAPON.

Je crois qu'effectivement, c'est un bon dispositif qui répondait à l'évidence aux attentes.

Je mets au vote les délibérations de Madame CAPON, sachant qu'il y a une demande de vote séparé sur la 1156 du Front National... Non ? alors, très bien.

Alors, qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adoptés.

Madame POLIAUTRE, en vous demandant d'être brève, parce que nous avons un dîner de fête, et j'aimerais que nous y allions en ayant encore quelques forces...

Chemise n°16

Rapporteur : Madame POLIAUTRE,
Adjointe au Maire

QUALITE DE VIE ET
DEVELOPPEMENT DURABLE

02/1063 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

02/1064 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Je vais essayer d'être brève.

Madame le Maire, chers collègues, en préambule de l'examen des rapports concernant le prix et la qualité des services publics Eau et Assainissement, je me permets de rappeler que l'accès aux services essentiels, en particulier l'eau et l'assainissement, a été au cœur des débats de la Conférence de Johannesburg et en bonne place dans le plan d'action adopté à cette occasion, considérant que ces services étaient le fondement même du développement durable et relevaient en premier lieu de la compétence des Collectivités locales.

.../...

Ce plan d'action souligne par ailleurs l'importance de l'implication du public et du renforcement de sa participation dans la prise de décision.

Les deux rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement concernant l'exercice 2001, qui vous sont soumis pour avis, ont été adoptés par la Communauté Urbaine le 5 juillet 2000. Cela avait été l'occasion d'un débat assez riche, je ne vais donc pas développer le contenu de ces rapports pour ne pas allonger, mais je suis à votre disposition pour répondre aux questions.

Je tiens seulement à souligner, comme c'est prévu par la loi, que ces bilans seront mis à la disposition du public et j'invite les Lillois à venir les consulter.

Mais au-delà, la Ville de Lille, en application d'une délibération de septembre 2001 prise dans le cadre de la campagne « eau » et conformément à la charte des services publics locaux, a souhaité réunir chaque année un comité d'usagers où tous les Lillois sont invités à participer. Celui-ci s'est réuni le 6 décembre dernier et, outre les domaines de l'eau et de l'assainissement dont je viens de parler, s'est élargi à d'autres services comme l'énergie, les déchets, la propreté.

Je tiens à souligner l'attitude ouverte et efficace de nos partenaires, que ce soient les responsables de Lille Métropole Communauté Urbaine concernant les services relevant de ses compétences, l'eau, l'assainissement, les déchets, mais aussi nos délégataires concernant l'énergie, notamment E.D.F.-G.D.F., y compris Résonor, qui ont joué le jeu en essayant d'apporter des éléments de réponse au public, et mettant en perspective le bilan avec les questions de stratégie qui sont des questions d'avenir.

Si le public n'a pas répondu en grand nombre, les questions et les réflexions ont été pertinentes et soucieuses de l'intérêt général. On a là des citoyens qui ne sont pas venus uniquement pour poser leurs problèmes mais essayer de comprendre les enjeux et les questions d'avenir auxquelles nous sommes confrontés par rapport à ces services publics.

Je ne vais pas développer le débat qui a eu lieu pour ne pas allonger. Nous avons encore à améliorer le circuit d'information sur la tenue de ce comité d'usagers, ainsi que la forme des bilans, afin qu'ils soient encore plus accessibles, plus lisibles pour le grand public.

Pour cela nous avons confié au groupe de travail mis en place dans le cadre de l'Agenda 21, une mission de réflexion pour qu'au fil des années, nous puissions renforcer l'information, la transparence, l'implication des citoyens dans la compréhension des enjeux afin qu'ils jouent tout leur rôle.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci bien.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Madame le Maire, quelques observations sur ces deux rapports, surtout sur le rapport de l'assainissement.

Est-il normal qu'au XXIème siècle, des Lillois baignent encore dans des rejets d'égout ? Est-il normal que certaines eaux pluviales refluent dans les caves alors qu'un certain nombre de travaux ont été réalisés ?

Je crois que ce rapport ne répond pas à ces questions, même si c'est l'expression du travail qui est mené à la Communauté Urbaine car un certain nombre de problèmes ne sont pas pris à bras le corps : le problème de la fiabilité des réseaux avec les pertes en eaux usées ; on parle de zona-

.../...

ge d'assainissement alors qu'il n'est pas prévu de zonage pluvial ; aucune mesure concrète quant à l'imperméabilité des sols n'est prévue ; on ne respecte pas toujours la planification des investissements. J'en veux pour preuve la promesse qui avait été faite de construire un bassin de 4000 m³ au Hellu qui est réduite à 3000.

Tout cela est fort dommageable d'autant que c'est, d'après ce qu'on entend, le chantier du mandat de Lille Métropole, mais nous savons que la Communauté Urbaine est plombée par son endettement et que ses capacités financières sont limitées.

L'autre problème est que, à travers la stabilisation du prix de l'eau, cette stabilisation se fait au détriment de la part « assainissement » alors que l'exploitant, la Société des Eux du Nord, s'en tire bien puisque son « profit » augmente de 8,3% en quatre ans.

Nous souhaitons que le plan d'aménagement soit respecté. Nous souhaitons également avoir des précisions concernant des projets qui ont été évoqués de bassins de grande capacité, en particulier celui de la friche Peugeot ou celui qui avait été envisagé sous la plaine Winston Churchill.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Une phrase, Madame POLIAUTRE.

Mme POLIAUTRE - Je pense que Monsieur BERNARD n'a été chercher ses informations que dans le résumé qui est joint au rapport. Or, vous le savez, il y a un rapport beaucoup plus complet, je n'en prendrai qu'un exemple, notamment sur les eaux de ruissellement. Aujourd'hui, la Communauté Urbaine a engagé une démarche, notamment dans l'élaboration des P.L.U., les Plans Locaux d'Urbanisme, qui remplacent les P.O.S., pour faciliter la réinfiltration à la parcelle. C'est en page 19 du rapport, donc je pense qu'il devrait le relire.

Concernant les eaux d'inondation, le bassin de rétention dont Monsieur BERNARD parle, rue Gutenberg, est prévu, il fait d'ailleurs partie d'un plan sur l'ensemble de l'agglomération lilloise.

Je ne vais pas aller plus loin puisque ce débat a déjà eu lieu à la Communauté Urbaine, mais je lui propose de relire le bilan qui sera disponible pour tous les Lillois.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Il n'y a pas de vote puisque ce sont des rapports d'information.

Le Conseil Municipal prend acte.

ECLAIRAGE PUBLIC

02/1065 - Maintenance des installations d'éclairage public de la Ville de Lille - Marché de prestation de services sur appel d'offres ouvert - Avenant n°4.

02/1066 - Dévoiement du réseau d'éclairage public dû à l'enfouissement par LMCU des colonnes de tri sélectif - Signature d'une convention.

02/1067 - Nouveau Boulevard Périphérique Est de Lille - Eclairage public du Parc des Dondaines - Signature d'une convention avec la DDE du Nord.

.../...

02/1068 - Secteur Canonniers/Buisses - Création et modernisation du réseau d'éclairage public -
Marché de travaux sur appel d'offres ouvert.

02/1069 - Plan Lumière Lille 2004 - Dédommagement des concepteurs.

Adoptés.

Je passe la parole à Monsieur QUIQUET.

Chemise n°14

Rapporteur : Monsieur QUIQUET.
Adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT- ESPACES VERTS

02/1041 - Maison de la Nature et de l'Environnement - Convention d'attribution des subventions pour
l'exercice 2003.

02/1042 - Convention entre la Ville de Lille et l'Association "Coordination Mammalogique du Nord de la
France".

02/1043 - Fourniture de produits de l'agriculture destinée au fonctionnement des services municipaux
de Lille, Lomme et Hellemmes - Marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert - Modification
des minima et maxima et du nombre de lots.

02/1044 - Entretien des vasques à fleurs et de massifs floraux sur le territoire de Lille, Lomme et
Hellemmes - Marché de prestations de service à bons de commande sur appel d'offres ouvert.

02/1045 - Fleurissement pluri-annuel de la Ville - Plantation de bulbes de jonquilles, narcisses et
jacinthes dans divers places et ronds points.

02/1046 - Convention avec l'Association ARCHIPEL relative à l'occupation de parcelles de terrain rue
de la Plaine.

02/1047 - Entretien des vasques à fleurs et de massifs floraux sur le territoire de Lille, Lomme et
Hellemmes - Marché de prestations de service à bons de commande sur appel d'offres ouvert -
Prolongation de la durée du marché de 6 mois.

Adoptés.

02/1048 - Contrat de plan Etat-Région 2002-2006 - Convention d'exécution - Requalification des auto-
routes urbaines - Protections phoniques (A25 - BP Sud de Lille) du secteur Jardin Botanique.

Madame le Maire, en une minute puisqu'il est déjà tard, une information sur la délibéra-
tion 1048.

Vous savez que le bruit est considéré par nos concitoyens comme la première nuisance,
et aujourd'hui, notre Jardin Botanique est pénalisé, depuis de nombreuses années, par les pollutions
sonores liées au périphérique.

.../...

La délibération qui vous est proposée est une prise en charge au niveau de la Ville du financement du mur antibruit qui va s'ériger le long du jardin botanique. Cela s'inscrit dans des financements du Contrat de Plan.

Nous avons, au niveau de la Ville, souhaité aller plus loin dans la réduction de cette pollution sonore puisque l'étude initiale nous proposait un niveau de 65 décibels et nous avons voulu aller plus loin avec une étude qui nous permet d'atteindre un niveau de 60 décibels en journée et 55 la nuit. En terme de qualité sonore, nous aurons le même niveau de bruit que dans le parc boisé de la Citadelle.

J'ajoute à titre informatif que, conformément au Schéma de développement des espaces verts que nous avons voté ici même le 1er février 2002, à côté de ce mur antibruit dont les travaux vont commencer dans le courant du premier semestre 2003, actuellement nous procédons, comme nous le faisons sur le Jardin Vauban à la réfection des bassins extérieurs et ceux de la serre équatoriale pour un coût de 30.000 €.

Je voulais apporter au Conseil cette précision complémentaire, et je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire - Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Madame le Maire, nous sommes également sensibles, comme Monsieur QUIQUET....

Madame le Maire - Nous sommes tous sensibles...

M. BERNARD - Oui... très sensibles... à la lutte contre le bruit. Cela dit, nous regrettons la façon dont ce dossier est présenté parce que 60 décibels, ce n'est pas la zone de grand calme. On a quand même à proximité le lycée Baggio, et ce que je regrette beaucoup, c'est que cette opération n'ait pas été prévue dans le Contrat de Plan Etat/Région au titre de la requalification des autoroutes urbaines. Le surcoût que nous finançons, 1 mètre sur 720 mètres de long, ce n'est pas à nous de le payer, mais à l'Etat, alors que l'Etat finance la couverture entière du périphérique à l'entrée de l'autoroute A.1 au niveau de Saint-Denis.

Madame le Maire - Monsieur QUIQUET.

M. QUIQUET - Simplement pour rappeler à Monsieur BERNARD qu'aujourd'hui dans une part significative du jardin botanique, le niveau sonore peut atteindre 80 décibels.

Relisez la délibération, ce projet s'inscrit bien dans le programme de requalification des autoroutes urbaines du Contrat de Plan. Nous avons souhaité aller plus loin, et je pense que 5 points de niveau sonore pour un coût de 30.000 €, cela valait vraiment l'investissement de la Ville, ce qui va permettre pour le jardin botanique de retrouver une fréquentation qu'il n'avait plus.

C'est un très, très beau jardin botanique qui souffre d'une absence de fréquentation. Des initiatives importantes comme la Noche Latina ont permis de le faire connaître à un certain nombre de publics qui n'y venaient plus, et nous allons prochainement, à travers une plaquette de communication sur l'ensemble de nos parcs et jardins, donner une information pour permettre une fréquentation meilleure de ce jardin botanique.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Je mets aux voix la délibération 1048.

.../...

Qui est pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Contre : néant

Abstention : le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

AMENAGEMENT DES TEMPS

02/966 - Aménagement des Temps - Convention triennale Etat/Ville.

Adopté.

Madame VERBRUGGHE.

Chemise n°17

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE,
Conseillère municipale déléguée

SOLIDARITE INTERNATIONALE DROITS DE L'HOMME

02/1070 - Droits de l'Homme - Subventions de la Ville à diverses associations.

Madame le Maire, en soutenant régulièrement et depuis plusieurs années les initiatives prises dans le cadre de la semaine des Droits de l'Homme, celle-ci s'étant tenue la semaine dernière, la Ville entend jouer pleinement son rôle d'institution publique, profondément attachée à ce qui fonde notre vivre ensemble, à savoir le respect de l'autre et de sa différence, le droit à la liberté, à l'expression, à la contestation, le droit au savoir, à la culture, à la justice, en un mot, le droit à la dignité.

Ce sont ces valeurs qui fondent la démocratie et qui pourtant sont trahies chaque jour, il suffit d'ouvrir un journal ou d'écouter les informations pour constater qu'à l'autre bout du monde, comme au coin de sa rue, on opprime des populations entières, on emprisonne un syndicaliste, on fait travailler des enfants dans des conditions innommables, on exclut les sans-travail, les sans-papiers, les sans-logis.

Comme tous ici en majorité, nous sommes convaincus que face à ces tragédies individuelles et collectives, il est extrêmement dangereux de se réfugier derrière un sentiment d'impuissance.

Les Etats et les Institutions ont une responsabilité à assumer dans le domaine des Droits de l'Homme, et c'est avec conviction, Madame le Maire, que nous présentons ces délibérations en soutien avec les associations qui travaillent au quotidien pour la défense des droits de l'homme, et que nous soutenons dans cette semaine des Droits de l'Homme, la CIMADE, la LICRA, la Ligue des Droits de l'Homme, et Amnesty International.

Merci, Madame le Maire.

.../...

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Monsieur PECHARMAN.

M. PECHARMAN - Madame le Maire, mon intervention porte sur la délibération 1070. Comme aime à le dire Yves DURAND, la répétition est la meilleure des pédagogies...

Madame le Maire - Non, pas à cette heure-ci Monsieur PECHARMAN ! Je crois que vous ne serez pas entendu par tous les Conseillers de quartier qui attendent que nous allions dîner tous ensemble...

M. PECHARMAN - Ce n'est pas parce que nous devons aller dîner que je vais devoir brider ce que j'ai à dire...

Madame le Maire - Ne bridez pas votre expression, mais quand même raccourcissez-la si cela ne vous ennuie pas.

M. PECHARMAN - Je vais faire de mon mieux.

J'aurais préféré ne pas encore avoir à faire cette intervention. Non que cette question soit sans importance, mais j'aurais espéré que vous arrêteriez enfin de dissimuler votre propagande sous l'appellation des « Droits de l'Homme ». Et je parle de propagande car dans cette délibération, il ne s'agit que de cela.

Je pourrais faire un nombre important de commentaires, mais je vais focaliser mes réflexions sur la première association subventionnée, la Ligue des Droits de l'Homme.

Parmi les actions présentées par cette association, on retrouve la « votation citoyenne » dénommée ainsi en clin d'œil à nos voisins suisses. L'objet de cette votation était d'organiser une espèce de plébiscite en faveur du droit de vote des étrangers non communautaires dans des locaux municipaux comme la salle Courmont. Ce scrutin n'avait rien de légal, et le Préfet de l'Ain avait même rappelé à l'ordre le Maire de Léocourt qui avait souhaité organiser cette manifestation dans sa ville.

La mobilisation ciblée des électeurs parmi les lobbies concernés donne un résultat sans surprise, plus de 99% d'avis favorables ! Il n'y a guère que Saddam Hussein pour faire mieux !

Pour ma part, outre les conditions mêmes de ce pseudo scrutin, où les électeurs du « non » ont été assimilés à des provocateurs -c'était dans la Voix du Nord du 8 décembre 2002- je ne sais pas quel est l'intérêt des Lillois, Lommois et Hellemmois dans le droit de vote des immigrés. Ce serait même tout le contraire !

La démocratie telle que définie dans notre Constitution est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, et non des peuples, par les peuples et pour les peuples.

Le Front National considère que la commune outrepassa ses fonctions en subventionnant une campagne de politique nationale et dénonce l'utilisation à des fins partisans des locaux municipaux qui doivent rester les maisons de tous les Français.

Madame le Maire - Très bien !... Nous continuerons notre propagande pour les Droits de l'Homme.

Qui vote cette délibération : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

.../...

Qui vote contre : le groupe du Front National

Adopté à la majorité

Merci.

02/1071 - Subvention destinée à l'association Service Civil International Région Nord.

02/1072 - Subvention destinée au Centre Régional de Documentation Tiers Monde.

02/1073 - Subvention destinée à l'association Point de départ.

02/1074 - Subvention destinée à l'association Pour un Vrai Développement Durable (P.V.D.D.).

02/1075 - Subvention destinée à l'association Kultures pour le collectif Togo.

02/1076 - Subvention destinée à l'association Protection des Enfants du Tiers Monde.

02/1077 - Subvention destinée à l'Association Médicale Franco Palestinienne.

Adoptés.

Chemise n°23

Rapporteur : Madame DA SILVA,
Adjointe au Maire

LILLE GRAND PALAIS

02/1108 - Lille Grand Palais - Lobby d'accueil et rue intérieure - Revêtement de sol - Appel d'offres ouvert.

(Voir discussions et vote infra).

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

02/1109 - Maintenance, vérification périodique du parc d'extincteurs, RIA, désenfumage, fourniture d'extincteurs pour la Ville de Lille et la Commune associée d'Hellemmes - Marché à bons de commande sur appel d'offres.

Adopté.

02/1110 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres - Prestations de transports pour les services municipaux de la ville de Lille et de la Commune associée d'Hellemmes.

Madame DAVAL, sur les délibérations 1108-1110.

Mme DAVAL - Madame Le Maire, je serai rapide car je sais que tout le monde le souhaite....

(rires)

.../...

Je voudrais simplement soulever ici un problème d'information du Conseil Municipal sur la passation des marchés publics et plus précisément sur deux des délibérations qui ont plus spécialement attiré notre attention, celle qui concerne un marché dont je suppose que c'est un marché complémentaire -mais justement cela ne ressort pas très clairement de la délibération- pour couvrir les services de transport des personnes qui n'étaient pas couverts jusqu'à présent, par un marché (la 1110), ainsi que la délibération sur Lille Grand Palais (la 1108).

Vous vous souvenez que la Chambre Régionale des Comptes, à plusieurs reprises, a attiré l'attention de tout le Conseil Municipal sur certaines irrégularités relatives à l'application du Code des Marchés. Il n'est pas dans mes intentions de revenir là-dessus, simplement nous savons tous que ces irrégularités peuvent être lourdes de conséquences pour nous tous, même si nous savons très bien que le Code des Marchés n'est pas clair et qu'il s'accommode souvent mal de l'action administrative.

Pour autant, encore une fois, cela peut être très lourd de conséquences pour cette Assemblée et je pense donc que cela mérite une information complète du Conseil Municipal lorsqu'on demande le lancement d'un appel d'offres.

Je n'insiste pas sur le contenu de la délibération sur le marché des transports de personnes. Il en résulte, semble-t-il, que nous sommes couverts, pour une partie, par un marché, mais qu'une autre partie des prestations ne sont pas couvertes. Nous ne pouvons que vous donner notre bénédiction pour passer un nouveau marché. Nous aurions quand même aimé avoir plus de détails, notamment comment comptez-vous passer un appel d'offres pour un marché d'un an alors que nous sommes le 16 décembre ?...

Je n'insiste pas, mais nous aurions aimé avoir des informations plus précises sur ce marché.

La seconde délibération qui nous interpelle peut-être un peu plus, c'est celle relative au Grand Palais puisque, là encore, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes avait insisté sur une certaine légèreté financière et juridique dans la gestion du bâtiment et que, peut-être est-ce une maladresse dans la rédaction de la délibération, mais il semble qu'il y ait eu, il y a un an, un marché de revêtement de sol et qu'on nous demande maintenant de repasser un nouveau marché sans qu'on comprenne bien si c'est parce qu'il est défectueux ou si c'est parce qu'on continue. Dans l'hypothèse où il serait défectueux, pourquoi ne pas exercer les actions qui feraient payer les constructeurs ?

D'une manière générale, je voudrais donc insister sur un problème d'information et c'est pour cette raison que nous nous abstenons sur ces délibérations.

Madame le Maire - Merci, Madame DAVAL.

Cela tombe bien parce que Mme DA SILVA comptait ce soir -mais elle le fera sans doute de manière plus courte que ce qu'elle avait prévu- apporter une information sur les marchés d'appel d'offres au Conseil. Je vois que vous anticipez même nos pensées... c'est formidable.

Mme DA SILVA - Madame le Maire, je remercie effectivement Mme DAVAL de me donner l'occasion de parler de la commande publique et de ce que nous avons mis en place au-delà des règlements.

Pour répondre concrètement aux deux points que vous avez cités, je pense que pour ce qui concerne le transport, on vous a donné une note complémentaire en début de Conseil Municipal. Je l'avais demandée pour la Commission à laquelle vous devez normalement participer, donc cette note a été faite pour la Commission, pas jointe en Conseil Privé, mais je pense qu'elle vous a maintenant été donnée et qu'elle se passe de commentaires.

.../...

Pour ce qui concerne le Grand Palais, une tranche a été votée l'année dernière, vous avez raison de le faire remarquer, et cela me fait plaisir de voir que vous suivez cet équipement. Le sol a été réalisé, il est de très belle qualité, simplement c'est une partie complémentaire qui est celle du lobby d'accueil. Je précise qu'aujourd'hui, Lille Grand Palais a un loyer fixe et aussi un loyer variable important. Ce loyer variable, selon les accords pris avec le Maire de Lille et l'Adjoint aux Finances, sert à moderniser et à faire évoluer l'équipement.

Ces sommes là sont bloquées, elles ont été versées par Lille Grand Palais sous forme de loyers variables pour pouvoir moderniser. Je vous invite à venir voir ce qui se passe dans le Grand Palais. Vous avez le hall de 4000 m² au premier étage de Lille Métropole qui est terminé, et une partie du sol du lobby d'accueil qui est en cours. On a d'ailleurs fait deux phases : une première phase pour 2003 et une deuxième phase pour 2004 qui est liée à ce loyer variable qui sera versé à la Ville.

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce qui concerne la transparence parce que lorsqu'on joint un complément d'information, d'abord, vous avez la totalité des pièces puisqu'on a voté ensemble le règlement intérieur du fonctionnement du Conseil Municipal, et on précise bien que compte tenu du volume, on ne peut pas joindre la totalité des pièces, c'est impossible. Par contre, elles sont à votre disposition, vous pouvez les consulter autant que vous le souhaitez, et tous ces éléments figurent dans les pièces et sont débattus lors des Commissions auxquelles vous êtes bien évidemment invitée.

Sur le règlement d'appel d'offres, Madame le Maire, vous avez souhaité en début de mandat et vous avez insisté sur plusieurs valeurs centrales que vous souhaitez promouvoir et développer. Parmi celles-ci :

- accroître la transparence de la commande publique,
- une plus grande généralisation dans le cadre de la réglementation des clauses sociales, environnementales, haute qualité environnementale, et éthiques ;
- le développement d'une concertation de proximité autour de ces programmes d'équipement de la ville.

La présentation pour information de ce règlement de la Commission d'appel d'offres est pour moi l'occasion de confirmer que le discours est devenu réalité.

La transparence tout d'abord.

Même si rien ne nous oblige ce soir à cette présentation, au plan strictement formel, le fait de présenter le règlement de la Commission d'appel d'offres et au-delà les règles de la commande publique au Conseil Municipal, Majorité et Opposition réunies, permet de rendre solennelles et donc d'autant plus incontournables les règles qui auraient pu n'être que des objectifs administratifs internes.

Sur le fond, j'ai souhaité que les règles de la commande publique soient réactualisées à l'aune du nouveau Code des Marchés Publics, mais ces règles, Madame le Maire, mes chers collègues, vont largement au-delà des prescriptions légales, il y a une volonté de la Ville de Lille de mise en concurrence systématique.

Vous avez cité la Chambre Régionale des Comptes qui avait justement mis en valeur dans son dernier rapport le mode de fonctionnement de la Ville de Lille sur cette mise en concurrence.

Quelques exemples non exhaustifs que nous pratiquons à la Ville de Lille.

.../...

Toute commande supérieure à 13.000 € H.T. fait l'objet d'une mise en concurrence obligatoire de quatre fournisseurs. Rien ne nous y oblige.

Dans le cas d'une mise en concurrence simplifiée pour les sommes allant de 90.000 à 200.000 €, la loi limite la consultation à trois fournisseurs, alors que nous nous sommes imposé l'obligation de consulter l'ensemble des candidats qui ont fait la demande dans le cadre de l'annonce légale et, qui plus est, de soumettre le choix de l'attributaire à la Commission d'appel d'offres, obligation que nous nous imposons au-delà de la loi, sous le regard et avec la participation des membres de l'Opposition, du représentant de la Direction de la Concurrence et du Trésor Public.

Transparence enfin dans une organisation où les rapports de choix présentés à la Commission doivent recevoir l'aval préalable des services certes, mais aussi des élus et de l'Inspection Générale qui vous est, Mme le Maire, directement rattachée.

Mais ce règlement, ce sera le deuxième point sur lequel, je souhaiterais insister, intègre dans le strict cadre de la réglementation un certain nombre de critères prévus par le nouveau Code des Marchés Publics et qui sont les axes forts de notre politique :

Comment favoriser l'insertion ou de façon plus optimiste la réinsertion des personnes en difficulté ?

Comment se préoccuper des conditions mêmes de production au travers de l'éco-achat qui n'a pour vocation que de sauvegarder notre environnement et de nous interroger sur l'héritage que nous laisserons à nos enfants ; ou encore de l'achat éthique. Est-il moral d'acheter à coût minoré le résultat du travail d'un enfant exploité dans le Tiers-Monde ? Comment ne pas intégrer systématiquement la haute qualité environnementale ?

Cette volonté politique nous conduit à intégrer autant que faire se peut toutes ces exigences éthiques.

Enfin, Madame le Maire, mes chers collègues, il est évident que la réglementation des marchés publics nous impose des délais, et il est illusoire de penser réaliser le lendemain ce qui a été pensé la veille.

L'émergence d'un projet notamment de ceux qui demandent l'intervention d'un architecte extérieur, nécessite globalement dix-huit mois à deux années de procédure, partagés entre le respect strict des exigences du Code des Marchés Publics, procédure d'appel d'offres, d'abord pour le choix de l'architecte ; procédure d'appel d'offres pour les entreprises chargées des travaux. Tout ceci après concertation que nous nous sommes imposée sur le terrain avec les Conseils de quartier, plus largement avec les habitants, avec les forums citoyens, les ateliers urbains de proximité, ce sont autant d'acteurs qui viennent modeler les projets initiaux pour qu'ils soient en parfaite adéquation avec le besoin des usagers.

Et si parfois, pour certains, les procédures paraissent longues, elles sont surtout le reflet de notre désir de répondre très précisément, et bien sûr le plus justement possible, aux besoins identifiés et débattus de la population lilloise, hellemmoise, et lommoise.

Pour illustrer mon propos, je prendrai comme exemple un équipement remarquable et qui sera remarqué, la future Maison Folie de Wazemmes. L'appel à candidatures de concepteurs a été lancée en novembre 2000. Trois candidats ont été retenus pour concourir le 16 mai 2001, le choix du cabinet d'architectes KNOXE a été décidé lors de la délibération du Conseil Municipal du 21 septembre 2001, et Madame le Maire a présenté le projet lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 11 octobre 2001.

.../...

A partir de cette date, le cabinet d'architectes a travaillé à la mise au point définitive de son projet en liaison et en concertation avec le quartier au travers notamment des ateliers urbains de proximité, plus de dix réunions d'octobre 2001 à mai 2002.

En mai 2002, le premier appel d'offres de travaux a été lancé. Il a malheureusement été infructueux -mais cela fait aussi partie des délais qu'il faut expliquer aux gens- et l'on a dû immédiatement relancer un appel d'offres. Les attributions ont eu lieu le 23 octobre 2002 et les notifications aux entreprises le 10 décembre. La durée prévisionnelle des travaux est de 13 mois.

Cette opération est, je l'ai dit, remarquable par son contenu. Elle l'est aussi parce qu'elle illustre parfaitement les différentes phases d'un grand dossier, partagé entre le respect des délais de mise en concurrence et les étapes sur les choix de l'architecte tout d'abord, puis celle des entreprises, la concertation nécessaire avec la population et l'intégration par l'architecte dans son projet initial des réflexions menées par les ateliers urbains de proximité.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous faire partager au travers de cette rapide présentation, notre volonté de transparence et de respect de la légalité, le respect de l'égalité de l'accès de la commande publique pour toutes les entreprises, et surtout la qualité de la commande publique grâce à une très forte concertation entre les élus, les services, les entreprises et les citoyens.

Rendez-vous à Wazemmes en 2004.

Merci beaucoup.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Madame DA SILVA.

C'est l'occasion pour moi de rendre hommage au travail mené par Dorothee DA SILVA depuis le début de ce mandat pour accroître encore la rigueur et la transparence dans laquelle les marchés publics sont menés dans notre ville.

Ceci dit, Madame DAVAL a raison, en lisant la 1110, c'est vrai qu'on peut aller regarder l'ensemble du dossier, mais on aurait tout intérêt -je m'adresse là aux services- à donner des explications plus claires dans la délibération même pour qu'on sache exactement de quoi il s'agit.

En tout cas, merci à Madame DA SILVA pour le travail exemplaire qu'elle mène.

Je mets au vote les délibérations 1108 et 1110.

Pour : Les membres de la majorité municipale et le groupe du Front National

Contre : néant

Abstention : le groupe de l'Union pour Lille

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

02/1111 - Gardiennage du site Fives Cail Babcock (F.C.B.), 2 boulevard de l'Usine à Lille-Fives - Appel d'offres ouvert.

Adopté.

.../...

- Commission d'appel d'offres - Règles de fonctionnement - Information.

Le Conseil Municipal prend acte.

Chemise n°3

Rapporteur : Monsieur DURAND,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

02/959 - Commune Associée de Lomme - Avenant n°1 au marché n°20/801 - Entretien et rénovation de l'éclairage public.

02/960 - Commune Associée de Lomme - Technologies de l'Information et de la Communication - Dossier Eur@ cité - Projet Lomme Ville Numérique.

02/961 - Commune Associée de Lomme - Révision du Plan d'Occupation des Sols - Complément d'information à destination de Lille Métropole Communauté Urbaine.

Adoptés.

02/962 - Commune Associée de Lomme - Contrat de Ville - programme 2003.

Madame le Maire - Les dossiers de Monsieur DURAND vont être votés avec un vote séparé pour le 962, le contrat de ville de la Commune Associée de Lomme.

Je la mets donc aux voix.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Contre : le Front National

Abstention : néant

Adopté à la majorité

02/963 - Commune Associée de Lomme - Centre d'Action Sociale de Lomme - Section du CCAS de Lille - Subvention de fonctionnement.

02/964 - Commune Associée de Lomme - Avance sur la subvention au Centre Communal d'Action Sociale Lommois - Exercice 2003.

02/965 - Commune Associée de Lomme - Avances sur les subventions consenties aux associations au titre de l'année 2003.

Adoptés.

.../...

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Premier Adjoint au Maire

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

02/968 - Renouveaulement de la cotisation de la Ville à l'association "Lille Place Financière".

02/969 - Participation financière de la ville aux frais d'organisation du PIX Festival 2002 - Subvention à l'Association l'Arc Numérique.

02/970 - Faubourg des Modes - Charte de la Résidence de Création.

Adoptés.

02/971 - Union Syndicale "Groupe des 10" région Nord - Subvention.

Madame le Maire - Monsieur BERNARD, un mot sur la 971.

M. BERNARD - Un vote négatif pour 5 raisons :

D'abord, le non respect des critères que s'impose notre collectivité concernant le financement des syndicats dits représentatifs.

Deuxième raison : la loi de modernisation sociale prévoit certes une aide pour les syndicats, mais le décret en Conseil d'Etat n'est pas paru.

Troisième raison : nous doutons de la pertinence de cette subvention au regard des 67% d'abstention aux élections prud'homales.

Quatrième raison : nous sommes persuadés de la perméabilité entre l'action syndicale et l'action politique concernant ce syndicat.

Cinquième raison, last but not least, nous doutons de l'intérêt local de cette subvention quand il est précisé dans le rapport « sous réserve de la production d'un rapport montrant l'intérêt public local de leur activité ». C'est-à-dire qu'on leur donne la subvention et qu'on leur demande ensuite d'accorder un intérêt local...

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

Madame le Maire - Je mets au vote la délibération 971.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Contre : le Front National

Adopté à la majorité.

.../...

POLITIQUE DE LA VILLE

02/972 - Politique de la Ville - Convention avec les associations percevant plus de 23.000 euros de la part de la Ville.

02/973 - Politique de la Ville - Programme complémentaire d'actions pour les quartiers.

02/974 - Contrat de Ville - Programmation 2002 - Fonds d'Initiatives Habitants - Subventions.

Adoptés.

MEDIATION

02/975 - "Maison de la Médiation et du Citoyen" - Association Léo Lagrange - Consommation Nord" - Demande de subvention.

02/976 - "Maison de la Médiation et du Citoyen" - Association "Solidarité aux Femmes et aux Familles d'Ici et d'Ailleurs" (S.A.F.F.I.A.) - Demande de subvention.

02/977 - "Maison de la Médiation et du Citoyen" - Association "Les Enfants du Dimanche" - Demande de subvention.

Adoptés.

Je vous donne les résultats du vote sur la Commission d'Information :

54 votants

54 suffrages exprimés

54 voix pour la liste que nous avons déposée.

Il nous reste, Monsieur DECOCQ, à nous mettre au travail et à arroser ça dans quelques instants.

En attendant, mes chers collègues, je me permets de mettre aux voix l'ensemble des dossiers qui n'ont pas donné lieu à intervention, en soulignant toutefois que la délibération 1061 dans le dossier 15 de Monsieur CACHEUX a été retirée à la demande du Conseil de quartier de Saint-Maurice. Nous repoussons ce dossier d'une séance de Conseil Municipal.

Donc, sur les dossiers 2, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 18, 19, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 32, 34, 35, 36, je vous demande de bien vouloir voter.

Pour : (unanimité)

Adoptés.

Merci infiniment.

.../...

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

02/934 - Commune Associée d'Hellemmes - Acomptes sur subventions consenties à divers organismes au titre de l'année 2003.

02/935 - Commune Associée d'Hellemmes - Service Extérieur des Pompes Funèbres - Travaux d'inhumations et d'exhumations - Budget Primitif 2003 - Tarification au 1er janvier 2003.

02/936 - Commune Associée d'Hellemmes - Association AJONC - Versement d'une subvention.

02/937 - Commune Associée d'Hellemmes - Association sportive Hellemmoise - Section Cyclisme Versement d'une subvention.

02/938 - Commune Associée d'Hellemmes - Règlement d'une location des salles de l'Ecole de Musique d'Hellemmes par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale - Admission et réemploi.

02/939 - Commune Associée d'Hellemmes - Programmation des 4 Saisons - Concert à l'Eglise Saint-Denis le 15 décembre 2002 - Aide du Conseil Général du Nord - Admission et réemploi.

02/940 - Commune Associée d'Hellemmes - Programmation des 4 Saisons - Concert à la salle Léo Lagrange les 18 et 19 octobre 2002 - Aide du Conseil Général du Nord - Admission et réemploi.

02/941 - Commune Associée d'Hellemmes - Subventions aux Associations Hellemmoises pour l'année 2002 - Versement du solde.

02/942 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Sportive "Billard Français Hellemmois" - Attribution d'une subvention exceptionnelle.

02/943 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Départementale des Francas - Accompagnement du Projet Educatif Local - Versement d'une subvention.

02/944 - Commune Associée d'Hellemmes - Amicale des Locataires de l'Epine - Versement d'une subvention exceptionnelle.

02/945 - Commune Associée d'Hellemmes - Ecole Herriot - Agrandissement - Procédure d'appel d'offres.

02/946 - Commune Associée d'Hellemmes - Ravalement de façades - Attribution de primes.

02/947 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Départementale des Combattants et Prisonniers de Guerre - Combattants d'Algérie - Tunisie - Maroc - Territoire d'outre-Mer (A.D.C.P.G.) - Versement d'une subvention exceptionnelle.

02/948 - Commune Associée d'Hellemmes - Crèche L'Amicloterie - Rénovation - Versement d'une subvention par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille - Admission et réemploi.

02/949 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "InterAge Hellemmes" - Versement d'une subvention.

.../...

02/950 - Commune Associée d'Hellemmes - Amicale du Centre, Section Danse - Versement d'une subvention exceptionnelle.

02/951 - Commune Associée d'Hellemmes - Association J'ai raté l'autobus - Versement d'une subvention.

02/952 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Le 8 Renversé - Versement d'une subvention exceptionnelle.

02/953 - Commune Associée d'Hellemmes - Association La Baraque Foraine - Versement d'une subvention.

02/954 - Commune Associée d'Hellemmes - Association La Baraque Foraine - Versement d'une subvention exceptionnelle.

02/1186 - Commune Associée d'Hellemmes - Subventions aux Associations Sportives pour l'année 2003 - Versement d'un acompte.

Adoptés.

Chemise n°5

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller municipal délégué

COMMERCE

02/978 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subventions dans le cadre des animations commerciales de fin d'année.

02/979 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subventions dans le cadre de la Semaine du Goût 2002.

Adoptés.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

02/980 - Relèvement des droits de voirie "travaux" pour l'année 2003.

02/981 - Relèvement des droits de voirie "terrasse" pour l'année 2003.

02/982 - Relèvement des droits de voirie "commerce" pour l'année 2003.

02/983 - Relèvement des droits de voirie "fêtes et manifestations" pour l'année 2003.

Adoptés.

.../...

Chemise n°6

Rapporteur : Madame CARLIER,
Conseillère municipale déléguée

MARCHES DE PLEIN AIR

02/984 - Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services à Lille
- Promotion des marchés de plein air - Stratégie de redynamisation de la structure commerciale de l'activité non sédentaire - Etude commerciale et de communication.

02/985 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention à l'Association Wazemmes Nouvelle Aventure.

02/986 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Subvention au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires (CDECNS).

Adoptés.

Chemise n°7

Rapporteur : Madame KECHEMIR,
Conseillère municipale déléguée

INSERTION - LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
R.M.I.

02/987 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Lutte contre les exclusions.

02/988 - Programme "Insertion" - Appui au Centre d'Insertion des Bois-Blancs Régie Technique - Chantier école de Bâtiment Partenord/Commune associée de Lomme.

Adoptés.

Chemise n°8

Rapporteur : Monsieur BODIOT,
Conseiller municipal délégué

MAISONS DE QUARTIERS ET
CENTRES SOCIAUX

02/989 - Aide à l'accompagnement de la démarche de contractualisation avec les Equipements de Proximité Lillois - Subvention à la Fédération des Centres Sociaux - Versement du solde.

02/990 - Equipements de proximité - Maisons de Quartier - Annulation partielle de la délibération n°01/922 du 14 décembre 2001.

.../...

02/991 - Associations Partenaires du Quartier du Faubourg de Béthune - Attributions de subventions au titre de l'année 2003.

02/992 - Centre Social Intercommunal "La Maison du Chemin Rouge" - Convention.

02/993 - Equipements de proximité - Maisons de Quartier - Conventions de préfiguration de contrats d'objectifs - Versements d'acomptes de subventions.

02/994 - Equipements de proximité - Maisons de Quartier - Versements de diverses subventions - Avenants aux conventions du 26 décembre 2001.

02/995 - Groupe Scout Isla Lille - Versement de subventions au titre de l'année 2002 - Avenant à la convention du 28 mars 2002.

Adoptés.

Chemise n°9

Rapporteur : Madame ROUGERIE,
Conseillère municipale déléguée

PROJETS ASSOCIATIFS

02/996 - Projets Associatifs - Subventions aux associations.

Adopté.

Chemise n°11

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL - RELATIONS SYNDICALES

02/1009 - Organisation Syndicale Locale - Convention de financement.

02/1010 - Etat du personnel - Création d'un emploi de technicien au Pôle Qualité et Développement de la Ville - Environnement et Espaces Verts - Bureau d'études Espaces Verts - Etudes paysagères.

02/1011 - Etat du personnel - Création d'un emploi d'ingénieur subdivisionnaire chargé de projet en environnement et développement durable au Pôle Qualité et Développement de la Ville - Environnement et Espaces Verts - Mission Agenda 21.

02/1012 - Etat du personnel - Création d'un emploi d'ingénieur sécurité des systèmes d'information à la Direction Moyens des Services - Systèmes d'Information.

02/1013 - Etat du personnel - Création d'un emploi de vétérinaire à temps non complet (17 heures 30) - Services à la Population - Parc Zoologique.

02/1014 - Etat du personnel - Création d'un emploi de technicien de maintenance des équipements informatiques, multimédia et Internet dans les écoles lilloises - Pôle Moyens des Services - Systèmes d'Information.

.../...

02/1015 - Création et suppression d'emplois - Filière culturelle artistique.

02/1016 - Etat du personnel - Transformation d'un emploi de rédacteur en emploi d'attaché, collaborateur du Directeur Général Adjoint - Services à la Population.

02/1017 - Etat du personnel - Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint - Direction des Finances et Achats.

02/1018 - Etat du personnel - Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail des emplois à temps non complet.

02/1019 - Personnel Municipal - Attributions vestimentaires.

02/1020 - Etat du personnel - Création de deux emplois d'éducateurs des Activités Physiques et Sportives - Commune associée d'Hellemmes - Pôle Vie Collective et Citoyenneté - Sport - Piscine.

02/1021 - Logement de fonction - Emploi de Directeur du Conservatoire National de Région,

Adoptés.

PROPRETE

02/1022 - Frais d'enlèvement d'un dépôt sauvage - Demande de remise gracieuse de Mademoiselle VERDONCK Barbara.

Adopté.

Chemise n°12

Rapporteur : Madame ESCANDE,
Conseillère municipale déléguée

ETAT CIVIL - CIMETIERES

02/1023 - Service Extérieur des Pompes Funèbres - Travaux d'inhumations et d'exhumations - Adoption du Budget Primitif 2003 - Tarification au 1er janvier 2003.

02/1024 - Concessions et droits divers dans les cimetières - Tarification au 1er janvier 2003.

Adoptés.

Chemise n°13

Rapporteur : Madame DEMESSINE,
Adjointe au Maire

SPORT

02/1025 - Subventions aux Clubs de Haut-Niveau : Lille Métropole Hockey Club, ASPTT, Tennis Club Lillois, Lille Université Club - Troisième répartition.

.../...

02/1026 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

02/1027 - Aide aux clubs conventionnés et autres clubs - Subventions de fonctionnement - Première répartition - Année sportive 2002-2003.

02/1028 - Accueil de personnes handicapées - Subvention attribuée à une association.

02/1029 - Club House du Complexe Sportif Youri Gagarine dans le quartier des Bois-Blancs - Convention d'utilisation avec le Racing Club des Bois-Blancs - Football.

02/1030 - Diverses manifestations sportives - Convention entre la Ville de Lille et la Société ACODYS.

02/1031 - Courts de tennis Marcel Bernard dans le quartier du Faubourg de Béthune - Réfection des étanchéités en toiture - Appel d'offres.

02/1032 - Complexe Sportif Jean Bouin dans le quartier de Moulins - Réfection du terrain synthétique - Avenant.

02/1033 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Deûle - Première répartition - Année 2003.

02/1034 - Création d'une piste de Roller, boulevard de l'Usine à Fives - Avenant.

02/1035 - Association de majorettes - Attribution de subvention de fonctionnement.

02/1036 - Championnats du Monde d'Athlétisme Handisport - Convention.

02/1037 - Pôle Sportif du site de l'E.P.D.S.A.E. - Appel à concepteur.

02/1038 - Salle Lestibouois dans le quartier de Vauban - Réfection des étanchéités en toiture - Appel d'offres.

02/1039 - Halle de Sports Jean Bouin dans le quartier de Moulins - Avenant au contrat de maître d'oeuvre.

02/1040 - Terrains de sports collectifs avenue Delecaux - Convention d'utilisation avec le Conseil Régional et le Lycée d'Enseignement Général et Technique Jean Perrin.

Adoptés.

Etat écapitulatif des aides directes et indirectes versées au titre de l'année 2001 - Information.

Le Conseil Municipal prend acte.

.../...

Chemise n°15

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

02/1049 - Opération Arsenal des Postes - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant.

02/1050 - Opération Centre Commercial Concorde - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant.

02/1051 - Opération Exide-Europe - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant.

02/1052 - Bureau de poste de Lille-Sud - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant.

02/1053 - Opération rue de Cannes - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant.

02/1054 - Immeuble 84, rue de Trévisse - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant.

02/1055 - Architecture et Maîtres d'ouvrage - Club Régional Nord/Pas-de-Calais - Adhésion de la Ville de Lille.

02/1056 - Modification du P.O.S. : suppression d'un secteur de parc et création d'un emplacement réservé pour un nouvel espace vert.

Adoptés.

ACTION FONCIERE

02/1057 - Opération "MAISONS EN VILLE" - Vente par la Ville au profit de la SCI Maisons en Ville de diverses parcelles sises Cour Lambert, rues d'Avesnes et Lamartine à Lille.

02/1058 - Immeuble sis à Lille 19, rue de l'Amiral Courbet - Achat par la Ville à la Société Civile Immobilière de la Becque

02/1059 - Immeuble sis à Hellemmes, 163 rue Roger Salengro - Achat par la Ville de Lille aux héritiers de Madame LEFEBVRE.

02/1060 - Fives Cail Babcock - Convention d'occupation précaire.

Adoptés.

02/1061 - Entrée de la rue du Faubourg de Roubaix - Périmètre d'intervention foncière.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

.../...

02/1062 - Terrains sis à Villeneuve d'Ascq, boulevard de l'Ouest - Achat par la Ville de Lille à la Commune de Villeneuve d'Ascq.

Adopté.

Chemise n°18

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

02/1078 - Association Jeunesse Animation Famille (A.J.A.F.) - Versement d'une subvention.

02/1079 - Centre Social Lazare Garreau - Versement d'une subvention.

02/1080 - Association départementale des Francas du Nord - Versement d'une subvention.

02/1081 - Association Atouts Sens - Versement d'une subvention.

02/1082 - Association Périscope - Versement d'une subvention.

02/1083 - Contrat Temps Libres - Subventions.

02/1084 - Maison de quartier des Bois-Blancs - Là Nuit du Destin.

02/1085 - Centre social intercommunal du Chemin Rouge - Versement d'une subvention.

02/1086 - Contrat Temps Libres - Avenant n°1.

02/1087 - Convention entre la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et la Ville de Lille - Modalités d'attribution de la prestation de service aux Centres de Loisirs sans Hébergement.

02/1088 - Organisation de centres de vacances en juillet et août 2003 - Réservation des séjours.

02/1089 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres - Achat de jeux et de jouets pour l'ensemble des services municipaux.

02/1090 - Services périscolaires de Lille-Hellemmes - Barèmes des ressources - Restaurants d'enfants - Centres d'Animation de la Petite Enfance - Espaces Educatifs - Centres de Loisirs sans Hébergement - Accompagnement scolaire - Grille des participations familiales à compter du 1er janvier 2003.

02/1091 - Ecoles privées de Lille-Hellemmes - Participation forfaitaire de la Ville de Lille - Versement d'une première tranche pour l'année scolaire 2002-2003.

02/1092 - Contrat Educatif Local - Programmation 2002 - 4ème répartition.

02/1093 - Contrat Educatif Local - Continuité des actions programmées en année scolaire.

02/1094 - Association Animation Magenta - Versement d'une subvention.

.../...

02/1182 - Participation de la Ville aux frais de location et de fonctionnement d'un local pour l'association "Immigration et Droits des Migrants"

Adoptés.

Chemise n°19

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller municipal délégué

SANTE

02/1095 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Contrat Territorial de Santé (CTS)
- Santé.

02/1096 - Subventions 2002 destinées aux organismes à caractère social - Santé.

02/1097 - Subventions 2002 destinées aux organismes à caractère social - Santé.

02/1098 - Subvention destinée au C.R.E.S.G.E. Etablissement de l'Institut Catholique de Lille - Auto-évaluation accompagnée du Programme de Santé de Lille-Lomme et Hellemmes.

Adoptés.

Chemise n°21

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Madame REDLICH
Conseillère municipale déléguée

PROTECTION DE L'ENFANCE MALTRAITEE

02/1105 - Association Tous Azimuts Théâtre - Versement d'une subvention.

Adopté.

Chemise n°22

Rapporteur : Madame MERLIN,
Conseillère municipale déléguée

FAMILLE ET AIDE AIDE AUX PARENTS

02/1106 - Maison de quartier des Bois-Blancs "Espace Famille".

02/1107 - Centre d'Information des Droits des Femmes - Versement d'une subvention.

Adoptés.

.../...

Chemise n°24

Rapporteur : Madame CULLEN,
Adjointe au Maire

CULTURE

02/1112 - Acquisition d'une oeuvre d'art du peintre Hassane NAFTAOUAIIH.

02/1113 - Exposition Passions d'artistes.

02/1114 - Exposition Gaza Méditerranéenne.

02/1115 - Associations et organismes culturels lillois - Attribution d'acomptes sur subventions pour l'exercice 2003.

02/1116 - Subventions aux associations culturelles.

02/1117 - Subvention à l'association Danse à Lille et avenant à la convention afférente.

02/1118 - Subvention aux Chantiers de la Danse et convention financière afférente.

02/1119 - Subvention à la Compagnie du Tire-Laine et avenant à la convention afférente.

02/1120 - Subvention aux Jeunesses Musicales de France pour l'utilisation du Théâtre Sébastopol et avenant à la convention afférente.

02/1121 - Rémunération des intervenants extérieurs dans le domaine artistique - Vacations.

02/1122 - Associations et organismes culturels lillois - Attribution de subventions complémentaires et avenants aux conventions afférentes.

02/1123 - Opéra, place du Théâtre - Travaux de mise en conformité et de rénovation - Avenants.

02/1124 - Palais des Beaux-Arts - Exposition RUBENS - Délibération tarifaire complémentaire.

02/1125 - Palais des Beaux-Arts - Exposition rétrospective Carolus DURAN du 7 mars au 9 juin 2003 - Mise en réseau de Musées de la métropole - Tarification complémentaire.

02/1126 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Galerie Nationale de Prague relative à l'organisation de l'exposition "Lumière et Ténébres - Art et Civilisation du Baroque en Bohème".

02/1127 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille, Gaz de France et Lille Horizon 2004 dans le cadre de l'exposition RUBENS.

02/1128 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille, France Télécom et Lille Horizon 2004 dans le cadre de l'exposition RUBENS.

02/1129 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille, la Banque Populaire du Nord et Lille Horizon 2004 dans le cadre de l'exposition RUBENS.

.../...

02/1130 - Palais des Beaux-Arts - Convention entre la Ville de Lille et l'Office du Tourisme dans le cadre de l'exposition Carolus DURAN.

02/1131 - Conservatoire National de Région - Subvention de l'Etat pour le développement de la pratique amateur et le développement de la création musicale - Admission en recettes.

02/1132 - Projets Cultures Urbaines - REAL ACT "Village" - Annulation de la délibération n°02/591 du 28 juin 2002 relative au versement d'une subvention de la Ville à l'Association Org In Nation (OIN).

02/1133 - Projets Cultures Urbaines - Subvention de la Ville à l'association Compagnie du Tire-Laine pour son lieu de répétition.

02/1134 - Projets Cultures Urbaines - Subvention de la Ville à l'Association RIF (Rock In Fâches).

02/1135 - Projets Cultures Urbaines - Subventions de la Ville à diverses associations et organismes.

02/1181 - Opéra - Modification des statuts.

Adoptés.

Chemise n°25

Rapporteur : Monsieur PLANCKE,
Conseiller municipal délégué

PATRIMOINE

02/1136 - Attribution de subvention aux associations patrimoniales au titre de 2002.

02/1137 - Porte de Paris - Restauration extérieure - Avenant au lot n°2.

02/1138 - Porte de Gand - Restauration des façades extérieures - Avenant aux lots n°s 1 et 4.

02/1139 - Hospice Comtesse - Restauration des façades - Avenant au lot n°1.

Adoptés.

Chemise n°26

Rapporteur : Monsieur LENGLET,
Adjoint au Maire

RECHERCHE

02/1140 - C.N.R.S. - Délégation Nord -Pas-de-Calais et Picardie - Subvention - Plaquette scientifique de la Délégation Régionale Nord Pas-de-Calais et Picardie du C.N.R.S. - Subvention

Adopté.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

02/967 - Ancien Hospice Général, avenue du Peuple Belge - Poursuite des travaux de réutilisation - Désignation du maître d'œuvre.

Adopté.

.../...

Chemise n°27

Rapporteur : Madame BOCQUET,
Adjointe au Maire

PETITE ENFANCE - P.M.I.
POUPONNIERE ET CRECHES

02/1141 - Contrat Enfance - Subventions 2003 - 1er versement.

02/1142 - Contrat Enfance - Subventions 2002 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales.

02/1143 - Subventions 2002 destinées aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants.

02/1144 - Centre Social Marcel Bertrand - Versement d'une subvention exceptionnelle.

02/1145 - Association Familiale et Interprofessionnelle pour l'Intégration de l'Enfant Handicapé A.F.I.I.E.H. - Versement d'une subvention.

02/1146 - Associations Petite Enfance - Versement de subventions exceptionnelles.

02/1147 - Crèche Crépin Roland - Travaux - Participation de la Caisse d'Allocations Familiales.

02/1148 - Crèche Saint-Sauveur - Travaux - Participation de la Caisse d'Allocations Familiales.

02/1149 - Crèche Line Dariel - Travaux - Participation de la Caisse d'Allocations Familiales.

02/1150 - Contrat Enfance 1999-2003 - Avenant n°3.

02/1151 - Association Premiers Pas - Avenant à la convention.

02/1152 - Création d'une structure multi-accueil de la Petite Enfance de Vauban - Actuelle école Littré.

02/1153 - Maison de quartier des Bois-Blancs - Secteur Petite Enfance - 2ème phase des travaux.

Adoptés.

Chemise n°29

Rapporteur : Monsieur ORIOL,
Conseiller municipal délégué

RESTAURATION SCOLAIRE

02/1159 - Ecoles Jean Bart et Turgot - Construction d'un restaurant scolaire - Modification du coût d'objectif et avenant à l'acte d'engagement de la SARL Arnaud LEMAY - Toulouse.

02/1160 - Marché d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement des restaurants scolaires lillois et hellemmois pour l'année 2003 - Avenant.

Adoptés.

.../...

Chemise n°30

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,
Adjoint au Maire

JEUNESSE - ANIMATION

02/1161 - Programme Animation Jeunesse - Opération Eté Ville Vie Vacances et Loisirs des Jeunes dans le Nord - Versement de subvention à l'association Grandir Ensemble avec le Centre Social Lazare Garreau

02/1162 - Subvention à diverses associations de Jeunesse - Aide au fonctionnement du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ).

02/1163 - Subvention de la Ville à l'Association Farid'O.

02/1164 - Subventions à diverses associations de Jeunesse - Convention entre la Ville de Lille et l'Association Interproximité.

02/1165 - Association CALL 911 - Avenant à la convention du 8 juillet 2002.

02/1166 - Projets Jeunesse et Animation - Subventions de la Ville à diverses associations de Jeunesse.

02/1167 - Présentation du dispositif "Crédit Initiative Loisirs" - Adoption du règlement.

02/1168 - Projet Jeunesse - Attributions de subventions dans le cadre du Forum Citoyen en faveur de la Jeunesse à Wazemmes, le 27 février 2002.

02/1169 - Projets Jeunesse et Animation - Subventions.

Adoptés.

INTEGRATION

02/1170 - Plan Local d'Intégration - Programmation 2002 - Subventions de la Ville - Dernière répartition.

Adopté.

FETES

02/1171 - Fêtes de fin d'année 2002 - Convention avec la Fédération Lilloise du Commerce et conventions avec les Industriels Forains.

Adopté.

.../...

Chemise n°32

Rapporteur : Monsieur SANTRE,
Adjoint au Maire

DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

02/1176 - Mobilier Urbain - Marché de prestation de service portant occupation du domaine public.

Adopté.

Chemise n°34

Rapporteur : Madame BOUCHART,
Adjointe au Maire

ECONOMIE SOLIDAIRE

02/1178 - Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 4.1 : Améliorer la visibilité de l'économie solidaire à Lille et développer la consommation de biens et services solidaires.

Adopté.

Chemise n°35

Rapporteur : Madame FILLEUL,
Adjointe au Maire

RELATIONS INTERNATIONALES

JUMELAGES

02/1179 - Association "ABC Parlons polonais mowmy po polsku" - Demande de subvention.

Adopté.

Chemise n°36

Rapporteur : Monsieur CHARLES,
Adjoint au Maire

EMPLOI

02/955 - Association AC ! Métropole Lilloise - Participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement - Subvention.

02/956 - Subvention à l'Institut Lillois d'Education Permanente (I.L.E.P.) - Avenant à la convention - Année 2002.

02/957 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Subvention à l'Association E.S.P.A.C.E. Santé du Faubourg de Béthune.

02/958 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Aides au développement de nouvelles activités - Tableau récapitulatif.

.../...

Il me reste à souhaiter à chacun d'entre vous de bonnes fêtes, avant de vous souhaiter bientôt une bonne année, à remercier les Lilloises et les Lillois de leur patience pour un Conseil qui était important, mais néanmoins long, et à dire à vous tous, chers collègues et membres des Conseils de quartiers, que nous vous attendons à côté pour un dîner convivial.

Merci beaucoup.

(Séance levée à 21 h 30).

